

Contrat de plan État-Région 2021-2027 des Pays de la Loire

Bilan au 31 décembre 2025



SOMMAIRE

VIE DU CONTRAT.....	5
ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET.....	7
VOLET THÉMATIQUE 1 – RELANCER L'ÉCONOMIE POUR RÉPONDRE À LA CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....	14
VOLET THÉMATIQUE 2 – ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS POUR TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....	15
2.1 – Transition écologique.....	15
2.1.1 – Gestion des ressources en eau.....	15
2.1.2 – Prévention des risques naturels.....	17
2.1.3 – Protection de la biodiversité.....	17
2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics.....	19
2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables.....	20
2.1.6 – Économie circulaire.....	21
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation.....	23
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore.....	23
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation.....	26
2.3 – Transition productive.....	29
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir.....	29
2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire.....	30
2.4 – Transition numérique.....	31
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire.....	31
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance.....	32
VOLET THÉMATIQUE 3 – RELIER LES TERRITOIRES EN DÉVELOPPANT LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS DE DEMAIN.....	34
3.1 – Finalisation des opérations du CPER 2015-2022.....	34
3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027.....	35
3.2.1 – Opérations routières.....	35
3.2.2 – Opérations ferroviaires (hors SERM).....	37
3.2.3 – SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans.....	39
3.2.4 – Opérations portuaires.....	40
3.2.5 – Opérations fluviales.....	41
3.2.6 – Modes actifs.....	41
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes – Atlantique.....	43
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports.....	45
VOLET THÉMATIQUE 4 – PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES.....	46
4.1 – Cohésion territoriale.....	46
4.1.1 – Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées.....	46
4.1.2 – Résorption de friches.....	49
4.1.3 – Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire.....	49
4.2 – Santé.....	51
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires.....	51
4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé.....	52
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes.....	53

4.3 – Formation, emploi et apprentissage.....	54
4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers.....	54
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage.....	55
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences.....	56
4.4 – Culture.....	58
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire.....	58
4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs.....	60
4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture.....	61
4.5 – Égalité entre les femmes et les hommes.....	62
4.5.1 – Lutte contre les violences faites aux femmes.....	62
4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	62
4.6 – Sport.....	63
ANNEXES.....	65
Annexe 1 – Tableau financier de la programmation, des engagements et des mandatements des crédits contractualisés au 31 décembre 2025.....	66
Annexe 2 – Tableau financier de la programmation, des engagements et des mandatements des crédits valorisés au 31 décembre 2025.....	67
Annexe 3 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation ».....	68
Annexe 4 – Tableau financier détaillé des engagements financiers l'ensemble des partenaires du volet « ESRI ».....	71
Annexe 5 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « ESRI ».....	74
Annexe 6 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Mobilités 2023-2027 ».....	75
Annexe 7 – Tableau financier détaillé des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Mobilités 2023-2027 ».....	78
Annexe 8 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Mobilités 2023-2027 ».....	80
Annexe 9 – Tableau financier détaillé des crédits valorisés du volet « Mobilités 2023-2027 ».....	82
Annexe 10 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Culture ».....	83

* * *

VIE DU CONTRAT

Dans la continuité du protocole d'accord du 22 janvier 2021, le contrat de plan État-Région des Pays de la Loire a été signé le 25 février 2022 par le préfet de région et la présidente du Conseil régional.

Le CPER 2021-2027 est structuré autour de quatre volets thématiques constituant les grandes priorités pour le territoire régional, partagées par l'État et de la Région :

- Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale ;
- Accompagner les transitions pour transformer durablement le modèle de développement ;
- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain ;
- Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires.

Sur chacune des thématiques, le CPER est décliné sur la base des priorités suivantes :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, avec un plan massif de rénovation des campus universitaires ;
- Le soutien massif aux projets des territoires au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités ;
- La culture avec la valorisation du patrimoine (Abbaye de Fontevraud,...) et le soutien au spectacle vivant ;
- Les infrastructures de transport et mobilités, avec une priorité donnée aux transports ferroviaires et collectifs ainsi qu'aux pistes cyclables afin d'accélérer la décarbonation des transports ;
- La transition écologique et énergétique avec un effort porté sur l'eau, priorité régionale, l'économie circulaire et la transition énergétique du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- L'emploi et la formation professionnelle via une amplification des actions du pacte régional d'investissement dans les compétences ;
- Deux nouvelles thématiques par rapport à la précédente programmation sont intégrées dans le CPER 2021/2027 : la santé et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un premier avenant a été signé le 31 août 2022 sur le volet « Culture » pour formaliser la liste des opérations culturelles soutenues au titre du CPER 2021-2027. En 2023, le volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) » du contrat a fait l'objet de 5 conventions départementales (une par département) signées par l'ensemble des cofinanceurs ; les conventions pour les départements de Loire-Atlantique, Maine et Loire et Mayenne ont été signées le 19 janvier 2023, la convention pour le département de la Sarthe a été signée le 15 février 2023, suivie de la convention pour le département de la Vendée, le 25 avril 2023.

Le volet mobilité du CPER 2015-2020 avait quant à lui été prorogé de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2022, afin de permettre de terminer l'ensemble des opérations prévues, conformément aux engagements du Contrat d'avenir signé le 8 février 2019 entre le préfet de région et la présidente du conseil régional des Pays de la Loire (modernisation des lignes Nantes-Bordeaux, Alençon-Le Mans-Tours, et Clisson-Cholet, contournement de Donges,...). À l'issue de cette période, un protocole d'accord relatif au futur volet « infrastructures de transport et mobilités » a été signé le 16 novembre 2023, en présence du Ministre des transports, pour permettre le financement des projets prioritaires avant la signature de l'avenant « Mobilités », et éviter une année « blanche ».

À l'issue d'une nouvelle phase de discussion entre l'ensemble des parties prenantes, l'avenant au contrat de plan État-Région 2021-2027 relatif aux infrastructures de transport et mobilités pour la période 2023-2027 a été signé le 27 juin 2024 entre le préfet de région et la présidente du Conseil régional.

Ce CPER, négocié entre l'État et la Région, concerté avec l'ensemble des collectivités, mobilise des moyens

financiers inédits : en tenant compte des financements prévus dans le cadre de l'avenant au CPER relatif au volet « Infrastructures de transport et mobilités » **4,16 milliards d'euros seront engagés par l'État et la Région jusqu'en 2027**, sans compter les participations des autres cofinanceurs. Il illustre l'engagement conjoint de l'État et de la Région de maintenir dans la durée un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire ligérien.

L'État et la Région portent ainsi leurs efforts à plus **2 milliards d'euros chacun** au titre du CPER pour la période 2021-2027, dont 1 milliard dès 2020-2022 via les enveloppes régionalisées du Plan de relance national et le Plan de relance régional. Par ailleurs, le CPER 2021-2027 bénéficie d'une amplification des crédits grâce aux fonds européens programmés sur la même période.

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

Les tableaux financiers détaillés sont présentés en annexe de ce document.

1 – Total général

Pour mémoire, la maquette financière du CPER 2021-2027 des Pays de la Loire est ventilée en trois typologies de crédits :

- les crédits contractualisés entre l'État et la Région ;
- les crédits « relance » traduits dans l'accord régional de relance signé entre le préfet de région et la présidente du Conseil régional le 22 janvier 2021 ;
- les crédits valorisés qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du CPER mais sans faire l'objet d'un engagement réciproque de l'État et de la Région. Il s'agit usuellement de crédits mobilisés sur des politiques ou des compétences propres à l'État ou à la Région mais qui s'inscrivent en complémentarité des politiques et dispositifs pilotés en commun et dont les crédits sont contractualisés.

En tenant compte de l'avenant « Infrastructures de transport et mobilités » signé le 27 juin 2024, les montants mobilisés par l'État et la Région sur la durée du CPER s'élèvent au total à 4,16 milliards d'euros, dont 1,572 Mds€ de crédits « contractualisés », 976,5 M€ de crédits « relance » et 1,606 Mds€ de crédits « valorisés » :

CPER 2021- 2027 des Pays de la Loire MAQUETTE FINANCIÈRE (suite avenant « Mobilités » du 27/06/2024)	Enveloppes contractualisées 2021-2027		Enveloppes Plan de relance		Enveloppes valorisées (*)		Enveloppes totales État et Région
	État	Région	État	Région	État	Région	
TOTAL GÉNÉRAL (en €)	788 358 570 €	784 098 145 €	479 487 953 €	497 000 000 €	796 200 053 €	809 990 000 €	4 155 134 721 €

(*) L'annexe 6 de l'avenant Mobilités (maquette financière globale du CPER) porte les enveloppes valorisées à hauteur de 794,887 M€ État et 811,302 M€ Région. Le tableau ci-dessus (colonnes « Enveloppes valorisées ») tient compte d'une correction (en + et en -) de 1,312 M€ suite à une erreur d'écriture concernant le montant inscrit sur la ligne 3.1.1 « Opérations ferroviaires 2021-2022 » (montant engagé de 1 312 249 € à flécher sur crédits État, et non pas Région). Les autres enveloppes et le total État / Région restent inchangées.

Au 31 décembre 2025, **tous crédits confondus (contractualisés, relance et valorisés), 3,051 milliards d'euros** ont été engagés par l'État et la Région, dont 280 M€ en 2025, soit **73,4 % des crédits inscrits** au CPER :

	Crédits engagés au 31 décembre 2025 Contractualisés, relance et valorisés						TOTAL ÉTAT ET RÉGION		
	État			Région					
	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2025	%	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2025	%	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2025	%
1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale => Accord de relance État – Région	540 M€ dont 479,5 M€ CPER (ventilés ci-dessous)			497 000 000	375 100 000	75,5 %	497 000 000 (Région)	375 100 000 (Région)	75,0%
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	562 769 377	488 245 905	86,8 %	507 270 000	418 712 234	82,5 %	1 070 039 377	906 958 139	84,8%
2.1-Transition écologique	227 953 868	198 247 363	87,0 %	140 000 000	86 142 509	61,5 %	367 953 868	284 389 872	77,3%
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	158 122 727	120 375 304	76,1 %	118 830 000	92 809 000	78,1 %	276 952 727	213 184 304	77,0%
2.3 – Transition productive	32 304 670	25 235 126	78,1 %	14 840 000	13 923 770	93,8 %	47 144 670	39 158 896	83,1%
2.4 – Transition numérique	144 388 112	144 388 112	100,0 %	233 600 000	225 836 955	96,7 %	377 988 112	370 225 067	97,9%
3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	536 367 262	308 260 845	57,5 %	402 116 145	130 415 653	32,4 %	938 483 407	438 676 498	46,7%
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	94 442 859	94 442 859	100,0 %	9 273 191	9 273 191	100,0 %	103 716 050	103 716 050	100,0%
3.2 – Mobilisés – Priorités de la contractualisation 2023-2027	441 924 403	213 817 986	48,4 %	392 842 954	121 142 462	30,8 %	834 767 357	334 960 448	40,1%
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	7 722 146	8,4 %	15 085 000	11 533 000	76,5 %	107 540 000	19 255 146	17,9%
3.2.2 - Opérations ferroviaires	169 026 000	118 329 904	70,0 %	304 890 250	89 376 549	29,3 %	473 916 250	207 706 453	43,8%
3.2.3 SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	21 786 103	38,4 %	17 825 000	5 385 463	30,2 %	74 611 000	27 171 566	36,4%
3.2.4 – Opérations portuaires	35 000 000	13 417 857	38,3 %	32 807 069	10 281 605	31,3 %	67 807 069	23 699 462	35,0%
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	67 914	4,5 %				1 500 000	67 914	4,5%
3.2.6 – Modes actifs	35 677 403	13 379 758	37,5 %	17 735 634	2 992 893	16,9 %	53 413 037	16 372 651	30,7%
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	2 915 048	21,4 %	4 350 000	1 422 952	32,7 %	17 950 000	4 338 000	24,2%
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	37 880 000	36 199 257	95,6 %	150 000	150 000	100,0 %	38 030 000	36 349 257	95,6%
4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	964 909 937	871 871 425	90,4 %	684 702 000	458 123 570	66,9 %	1 649 611 937	1 329 994 995	80,6%
4.1 – Cohésion territoriale	245 142 334	218 539 509	89,1 %	210 000 000	78 795 988	37,5 %	455 142 334	297 335 497	65,3%
4.2 – Santé	441 975 894	396 979 653	89,8 %	21 000 000	21 000 000	100,0 %	462 975 894	417 979 653	90,3%
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	226 950 709	222 636 321	98,1 %	408 202 000	336 261 400	82,4 %	635 152 709	558 897 721	88,0%
4.4 – Culture	42 810 000	26 294 567	61,4 %	37 500 000	15 110 000	40,3 %	80 310 000	41 404 567	51,6%
4.5 – Égalité femme/homme	3 031 000	3 031 000	100,0 %	3 000 000	2 497 754	83,3 %	6 031 000	5 528 754	91,7%
4.6 – Sport	5 000 000	4 390 375	87,8 %	5 000 000	4 458 428	89,2 %	10 000 000	8 848 803	88,5%
TOTAL CPER 2021-2027 des Pays de la Loire	2 064 046 576	1 668 378 175	80,8 %	2 091 088 145	1 382 351 457	66,1 %	4 155 134 721	3 050 729 632	73,4%

Le taux d'engagement cumulé État / Région du CPER de 73,4 % est légèrement supérieur à la trajectoire théorique de 71 % correspondant à cinq années d'exécution sur une programmation de sept ans, ce qui traduit un niveau d'avancement globalement satisfaisant, porté par une bonne mobilisation des financeurs et des maîtres d'ouvrage. Plusieurs volets affichent des taux d'engagement élevés, illustrant une mise en œuvre déjà bien engagée sur le terrain.

Des écarts existent toutefois selon les volets, en fonction de la nature et du calendrier des opérations. Le volet « Mobilités » présente ainsi un taux d'engagement plus modéré (40 %), ce qui s'explique notamment par une programmation concentrée sur la période 2023-2027 et la nature des opérations concernées, souvent longues et complexes. Le taux d'exécution du volet Culture (52 %) reste également à apprécier au regard du calendrier de l'avenant culture, signé en août 2022. À cette date, plusieurs opérations demeuraient encore en cours de définition dans le cadre de la clause de revoyure, qui n'a pas encore été conduite. Une partie des crédits prévus initialement n'est donc pas encore affectée, ce qui pèse mécaniquement sur le taux affiché.

Au regard de ces éléments, la mise en œuvre du CPER 2021-2027 suit à ce stade une trajectoire d'ensemble cohérente et globalement conforme aux objectifs fixés.

2 – Zoom sur les crédits contractualisés

Au 31 décembre 2025, la **programmation** s'élève pour l'État à 501 M€ (64 % des crédits inscrits) et pour la Région à 434 M€ (55 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Programmé au 31/12/2025			
			État		Région	
	État	Région	Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
TOTAL	788 358 570	784 098 145	500 878 261	63,5 %	433 742 078	55,3 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	143 891 535	68,4 %	203 263 129	76,6 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	85 983 348	74,7 %	101 020 359	72,2 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation (*)	91 275 000	118 830 000	54 377 561	59,6 %	96 659 000	81,3 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	3 530 626	89,2 %	2 583 770	73,8 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	3 000 000	100,0 %
3- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 301 155	244 066 145	181 102 906	50,4 %	62 722 638	25,7 %
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	52 716 557	9 273 191	52 716 557	100,0 %	9 273 191	100,0 %
3.2 – Mobilités – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 584 598	234 792 954	128 386 349	41,9 %	53 449 447	22,8 %
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	10 085 000	35 821 382	38,7 %	6 533 000	64,8 %
3.2.2 - Opérations ferroviaires	80 176 000	151 990 250	49 601 314	61,9 %	22 911 488	15,1 %
3.2.3 - SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	17 825 000	21 786 103	38,4 %	5 446 257	30,6 %
3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000	32 807 069	11 267 857	34,3 %	14 142 857	43,1 %
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	-	67 914	4,5 %	-	-
3.2.6 – Modes actifs	29 217 598	17 735 634	6 926 731	23,7 %	2 992 893	16,9 %
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	4 350 000	2 915 048	21,4 %	1 422 952	32,7 %
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	-	-	-	-	-	-
4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	175 883 820	80,4 %	167 756 311	61,1 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	151 931 691	86,0 %	117 469 581	55,9 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	21 000 000	100,0 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	7 308 612	62,9 %	9 661 400	73,2 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	9 222 142	41,0 %	12 610 000	56,0 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	3 031 000	100,0 %	2 556 902	85,2 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	4 390 375	87,8 %	4 458 428	89,2 %

(*) L'écart de programmation entre l'État et la Région sur le volet ESRI tient au fait que les montants programmés au 31/12/2025 par la Région sur l'opération « Nouvelle Faculté de Santé » (36 M€ au 31/12/2025) sont comptabilisés en « contractualisés » tandis qu'ils sont scindés en « valorisés » et « contractualisés » pour l'État. Le montant programmé par l'État pour cette opération est de 18,3 M€ dont 0,3 M€ fléché en « contractualisés » et 18 M€ en « valorisé » (montant qui n'apparaît donc pas dans le tableau des crédits contractualisés.)

Au 31 décembre 2025, les **engagements** s'élèvent pour l'État à 470 M€ (60 % des crédits inscrits) et pour la Région à 372 M€ (48 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Engagé au 31/12/2025			
			État		Région	
	État	Région	Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
TOTAL	788 358 570	784 098 145	470 475 824	59,7 %	372 186 925	47,5 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	143 001 718	68,0 %	184 535 279	69,5 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	85 359 801	74,2 %	86 142 509	61,5 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation (*)	91 275 000	118 830 000	54 111 291	59,3 %	92 809 000	78,1 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	3 530 626	89,2 %	2 583 770	73,8 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	3 000 000	100,0 %
3 -Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 301 155	244 066 145	152 875 481	42,5 %	58 628 076	24,0 %
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	52 716 557	9 273 191	52 716 557	100,0 %	9 273 191	100,0 %
3.2 – Mobilités – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 584 598	234 792 954	100 158 924	32,7 %	49 354 885	21,0 %
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	10 085 000	7 722 146	8,4 %	6 533 000	64,8 %
3.2.2 - Opérations ferroviaires	80 176 000	151 990 250	49 479 904	61,7 %	22 738 972	15,0 %
3.2.3 - SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	17 825 000	21 786 103	38,4 %	5 385 463	30,2 %
3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000	32 807 069	11 267 857	34,3 %	10 281 605	31,3 %
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	-	67 914	4,5 %	-	-
3.2.6 – Modes actifs	29 217 598	17 735 634	6 919 953	23,7 %	2 992 893	16,9 %
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	4 350 000	2 915 048	21,4 %	1 422 952	32,7 %
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	-	-	-	-	-	-
4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	174 598 625	79,8 %	129 023 570	47,0 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	151 384 071	85,7 %	78 795 988	37,5 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	21 000 000	100,0 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	7 308 612	62,9 %	9 661 400	73,2 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	8 484 567	37,7 %	12 610 000	56,0 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	3 031 000	100,0 %	2 497 754	83,3 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	4 390 375	87,8 %	4 458 428	89,2 %

(*) L'écart de programmation entre l'État et la Région sur le volet ESRI tient au fait que les montants engagés au 31/12/2025 par la Région sur l'opération « Nouvelle Faculté de Santé » (36 M€ au 31/12/2025) sont comptabilisés en « contractualisés » tandis qu'ils sont scindés en « valorisés » et « contractualisés » pour l'État. Le montant programmé par l'État pour cette opération est de 18,3 M€ dont 0,3 M€ fléché en « contractualisés » et 18 M€ en « valorisé » (montant qui n'apparaît donc pas dans le tableau des crédits contractualisés.)

Au 31 décembre 2025, les **mandatements** s'élèvent pour l'État à 242 M€ (52 % des crédits engagés, 31 % des crédits inscrits) et pour la Région à 183 M€ (49 % des crédits engagés, 23 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Mandaté au 31/12/2025					
			État			Région		
	État	Région	Mandaté cumulé	% / eng	% / inscrits	Mandaté cumulé	% / eng	% / inscrits
TOTAL	788 358 570	784 098 145	242 410 179	51,5 %	30,7 %	183 435 693	49,3 %	23,4 %
2-Accompagner la transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	95 138 521	66,5 %	45,2 %	97 243 269	52,7 %	36,6 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	52 582 868	61,6 %	45,7 %	55 104 974	64,0 %	39,4 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	118 830 000	39 026 782	72,1 %	42,8 %	38 589 708	41,6 %	32,5 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	3 528 871	100,0 %	89,1 %	2 403 041	93,0 %	68,7 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	0,0 %	-	1 145 546	38,2 %	38,2 %
3 -Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 301 155	244 066 145	65 198 996	42,6 %	18,1 %	12 865 166	21,9 %	5,3 %
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022) (*)	52 716 557	9 273 191	42 934 924	81,4 %	81,4 %	1 779 561	19,2 %	19,2 %
3.2 – Mobilités – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 584 598	234 792 954	22 264 072	22,2 %	7,3 %	11 085 605	22,5 %	4,7 %
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	10 085 000	4 123 869	53,4 %	4,5 %	1 704 375	26,1 %	16,9 %
3.2.2 - Opérations ferroviaires	80 176 000	151 990 250	10 525 960	21,3 %	13,1 %	5 710 618	25,1 %	3,8 %
3.2.2.1 –Réseau ferroviaire	67 636 000	138 344 250	45 102 878	100,0 %	66,7 %	2 232 525	12,2 %	1,6 %
3.2.2.2 –Accessibilité des gares et PEM	3 540 000	4 646 000	2 930 300	100,0 %	82,8 %	2 271 085	71,5 %	48,9 %
3.2.2.3 –Fret ferroviaire	9 000 000	9 000 000	1 446 726	100,0 %	16,1 %	1 207 008	90,9 %	13,4 %
3.2.3 - SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	17 825 000	3 791 959	17,4 %	6,7 %	1 660 746	30,8 %	9,3 %
3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000	32 807 069	2 572 731	22,8 %	7,8 %	1 585 276		4,8 %
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	-	58 044	85,5 %	3,9 %	-	-	-
3.2.6 – Modes actifs	29 217 598	17 735 634	608 500	8,8 %	2,1 %	140 000	4,7 %	0,8 %
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	4 350 000	583 009		4,3 %	284 590		6,5 %
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	-	-	-	0,0 %	-	-	-	-
4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	82 072 662	47,0 %	37,5 %	73 327 258	56,8 %	26,7 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	69 225 904	45,7 %	39,2 %	35 003 963	44,4 %	16,7 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	0,0 %	-	20 733 462	98,7 %	98,7 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	6 728 461	92,1 %	57,9 %	9 188 376	95,1 %	69,6 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	1 497 450	17,6 %	6,7 %	3 151 824	25,0 %	14,0 %
4.5 – Égalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	3 031 000	100,0 %	100,0 %	2 160 850	86,5 %	72,0 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	1 589 846	36,2 %	31,8 %	3 088 783	69,3 %	61,8 %

(*) pour le volet Mobilités 20215-2020, prolongé de 2 ans, la situation des mandatements de l'État et de la Région est arrêtée au 31/12/2022 . Les paiements ultérieurs, sur les opérations engagées en 2021 et 2022, ne sont donc pas comptabilisés.

- **Montants cumulés des crédits État / Région :**

CRÉDITS CONTRACTUALISÉS	CUMUL ÉTAT RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2025							
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté		
		CUMUL	%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/ inscrits
TOTAL cumulé État et Région	1 572 456 715	934 615 229	59,4 %	842 662 749	53,6 %	425 845 872	50,5 %	27,1 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	475 610 000	347 154 554	73,0 %	327 536 997	68,9 %	192 381 790	58,7 %	40,4 %
2.1-Transition écologique	255 045 000	187 003 707	73,3 %	171 502 310	67,2 %	107 687 843	62,8 %	42,2 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	210 105 000	151 036 451	71,9 %	146 920 291	69,9 %	77 616 490	52,8 %	36,9 %
2.3 – Transition productive	7 460 000	6 114 396	82,0 %	6 114 396	82,0 %	5 931 912	97,0 %	79,5 %
2.4 – Transition numérique	3 000 000	3 000 000	100,0 %	3 000 000	100,0 %	1 145 546	38,2 %	38,2 %
3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	603 367 300	243 820 544	40,4 %	211 503 557	35,1 %	78 064 162	36,9 %	12,9 %
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022) (*)	61 989 748	61 989 748	100,0 %	61 989 748	100,0 %	44 714 485	72,1 %	72,1 %
3.2 – Mobilités – Priorités de la contractualisation 2023-2027	541 377 552	181 830 796	33,6 %	149 513 809	27,6 %	33 349 677	22,3 %	6,2 %
3.2.1 – Opérations routières	102 540 000	42 354 382	41,3 %	14 255 146	13,9 %	5 828 244	40,9 %	5,7 %
3.2.2 - Opérations ferroviaires	232 166 250	72 512 802	31,2 %	72 218 876	31,1 %	16 236 578	22,5 %	7,0 %
3.2.3 SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	74 611 000	27 232 360	36,5 %	27 171 566	36,4 %	5 452 705	20,1 %	7,3 %
3.2.4 – Opérations portuaires	65 657 069	25 410 714	38,7 %	21 549 462	32,8 %	4 158 007	19,3 %	6,3 %
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	67 914	4,5 %	67 914	4,5 %	58 044	85,5 %	3,9 %
3.2.6 – Modes actifs	46 953 232	9 914 624	21,1 %	9 912 846	21,1 %	748 500	7,6 %	1,6 %
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	17 950 000	4 338 000	24,2 %	4 338 000	24,2 %	867 599		4,8 %
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	-	-	-	-	-	-	-	-
4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	493 479 415	343 640 131	69,6 %	303 622 195	61,5 %	155 399 919	51,2 %	31,5 %
4.1 – Cohésion territoriale	386 623 415	269 401 272	69,7 %	230 180 059	59,5 %	104 229 867	45,3 %	27,0 %
4.2 – Santé	21 000 000	21 000 000	100,0 %	21 000 000	100 %	20 733 462	99 %	99 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	24 825 000	16 970 012	68,4 %	16 970 012	68,4 %	15 916 837	93,8 %	64,1 %
4.4 – Culture	45 000 000	21 832 142	48,5 %	21 094 567	46,9 %	4 649 274	22,0 %	10,3 %
4.5 – Égalité femme/homme	6 031 000	5 587 902	92,7 %	5 528 754	91,7 %	5 191 850	93,9 %	86,1 %

(*) pour le volet Mobilités 20215-2020, prolongé de 2 ans, la situation des mandaterments de l'État et de la Région est arrêtée au 31/12/2022 . Les paiements ultérieurs, sur les opérations engagées en 2021 et 2022, ne sont donc pas comptabilisés.

À fin 2025, 59,4 % des crédits contractualisés entre l'État et la Région ont été programmés. Ce taux d'exécution, inférieur à l'objectif d'avancement théorique de 71 % (5/7^e), s'explique essentiellement par le début de la mise en œuvre du Volet « Infrastructures de transport et mobilités 2023-2027 » dont l'avenant d'intégration au CPER a été signé en juin 2024. Or, le poids financier de ce volet représente plus du tiers des crédits contractualisés entre l'État et la Région. Tous les autres volets, excepté le volet culture dont l'avenant du 31 août 2022 devrait faire l'objet d'une clause de revoyure, présentent des taux de programmation conformes ou supérieurs à l'objectif d'avancement linéaire.

- **Récapitulatif des montants programmés, engagés et mandatés par l'État et la Région au 31/12/2025:**

Crédits contractualisés	État		Région		Cumulé État/Région	
	M€	%/crédits inscrits	M€	%/crédits inscrits	M€	%/crédits inscrits
Programmé	500,9	64 %	433,7	55 %	934,6	59 %
Engagé	473,7	60 %	372,2	48 %	845,9	54 %
Mandaté	242,4	31 %	183,4	23 %	425,8	27 %

Pour l'État :

- *Le terme « programmé » correspond aux autorisations d'engagement (AE) reçues et affectées.*
- *Le terme « engagé » correspond aux montants de crédits reçus en autorisation d'engagement (AE) et comptablement engagés.*

Pour la Région :

- *Le terme « programmé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement votées et affectées.*
- *Le terme « engagé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement comptablement engagés.*

Volet thématique 1 – Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale

Pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale, l'État a adopté en septembre 2020 un Plan de relance national doté de 100 milliards d'euros dont 16 milliards d'euros font l'objet d'une gestion territorialisée.

En Pays de la Loire, 540 M€ sous la responsabilité directe du préfet de région ont été investis par l'État sur 2021-2022, dont 479,5 M€ adossés au CPER 2021-2022, en complément des mesures transversales du plan national. La Région des Pays de la Loire a également adopté un Plan de relance régional mobilisant 497 M€ sur la période 2020-2022.

Afin de coordonner leur action, l'État et la Région ont signé le 22 janvier 2021 un **accord régional de relance** doté d'un milliard d'euros et qui s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Protéger les Ligériens ;
- Soutenir l'économie régionale pour résister, rebondir et reconquérir ;
- Accélérer les transitions en cours de notre modèle de développement.

L'État a engagé 97 % de son enveloppe adossée au CPER, soit 464,5 M€. Il convient de préciser que l'État a mobilisé plus de 4,6 Mds € en Pays de la Loire au titre du plan France relance.

La Région des Pays de la Loire a mobilisé plus de 497 M€ dont 375,1 M€ ont été engagés. L'enveloppe de 497 M€ de la Région intégrait une enveloppe de 123 M€ correspondant à des mesures de trésorerie spécifiques qui ne déclenchent ni programmation, ni engagement, ni mandat. Il s'agit de mesures valorisées financièrement.

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont versé 669,1 M€ des crédits relance adossés au CPER (dont 358,8 M€ État et 310,3 M€ Région), soit 80 % des crédits engagés.

Volet thématique 2 – Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'État et la Région agissent en complémentarité pour répondre aux nouveaux enjeux et accompagner les transitions, qu'elles soient écologiques, éducatives, productives ou numériques.

1,1 milliards d'euros sont inscrits au CPER dont 466 M€ contractualisés entre l'État (210,3 M€) et la Région (265,3 M€)

2.1 – Transition écologique

Face aux défis majeurs que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité, l'amplification des risques naturels et la gestion de la ressource en eau, le CPER permet de renforcer les moyens d'action en conjuguant la préservation de l'environnement et la transition des modèles de développement afin qu'ils soient plus durables et plus résilients.

368 M€ sont inscrits au CPER dont 255 M€ contractualisés entre l'État (115 M€) et la Région des Pays de la Loire (140 M€).

2.1.1 – Gestion des ressources en eau

130 M€ sont contractualisés entre l'État (70 M€ – Agence de l'eau Loire Bretagne) et la Région (60 M€).

Le CPER 2021-2027 marque un engagement important des partenaires autour de la politique de l'eau et des milieux aquatiques en région Pays de la Loire. L'État (Agence de l'eau Loire Bretagne – AELB) et la Région se mobilisent à hauteur de 130 M€ contractualisés sur la durée du CPER, priorisés sur :

- La protection des ressources en eau potable ;
- La reconquête des milieux aquatiques ;
- L'animation territoriale autour de ces politiques.

Avec la mise en place du 12^e programme (2025-2030), l'essentiel des politiques portées par l'agence de l'eau et la Région le sont dans le cadre d'Accord de Territoire pour l'Eau, nouvel outil remplaçant le Contrat Territorial Eau. L'Accord de Territoire Eau est un outil de programmation pluriannuelle à caractère prévisionnel permettant de décliner la stratégie territoriale. Il fédère les financements des différents partenaires engagés : AELB, Région Pays de la Loire, Départements autour d'un chef de file coordonnateur de ces projets dans son territoire.

En 2025, les 9 premiers Accords de Territoire Eau ont été signés (Sarthe médiane, Loir aval, Layon Aubance Louet, Autizes, Lay amont, Vie et Jaunay, Grand Lieu et Sud estuaire Côte de Jade, Marais mouillés de la Sèvre niortaise et du Mignon). De même, 4 territoires ont fait l'objet d'enveloppes complémentaires de financement de la part de la Région. 23 démarches territoriales (Contrats Territoriaux pour l'Eau ou Accords de Territoire Eau) sont pleinement opérationnelles en 2025 en région Pays de la Loire

La grande majorité des aides allouées en 2025, soit 12,9 M€ (dont 8,5 M€ État et 5,4 M€ Région), a soutenu des actions visant à restaurer la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques : amélioration de la continuité écologique, renaturation des cours d'eau et restauration des zones humides. Ces travaux consistent à diversifier les écoulements des cours d'eau et restaurer différents habitats pour la biodiversité, à déconnecter des plans d'eau du milieu, à restaurer des berges en favorisant une ripisylve. Par ailleurs, dans le cadre de la politique régionale sur l'eau, ces Accords de Territoire Eau ont inclus des actions d'amélioration sur la qualité de la ressource sur 13 nouveaux captages.

La lutte contre les pollutions d'origine agricole, en particulier sur les aires d'alimentation des captages prioritaires, constitue une des priorités majeures du 12^e programme de l'agence de l'eau. 827 k€ ont été engagés en 2025 pour accompagner le monde agricole dans la réduction des pressions liées aux pollutions diffuses. Ces financements permettent entre autres d'animer des dispositifs pour la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques, ou des programmes de plantation de bocage.

Au total, en 2025, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a engagé 10,12 M€ de subventions sur 146 nouveaux dossiers. La Région a engagé 6,5 M€.

Au 31 décembre 2025, 55,4 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (72 M€).

En complément des crédits contractualisés entre l'État et la Région, 7,14 M€ de crédits « relance » ont été versés par l'État (AELB) pour solder les dossiers financés dans le cadre du Plan de relance pour aider les collectivités à investir pour l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales ainsi que le traitement des boues en lien avec les restrictions d'épandages liés à la pandémie.

Contrat territorial Eau Huisne Aval 2024-2026

Travaux de remise en état de l'Huisne au niveau du barrage des Bouches d'Huisne portés par Le Mans Métropole

Le Contrat territorial Eau du bassin de l'Huisne aval 2024-2026 prévoit des travaux de restauration des milieux aquatiques dans le but d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

Les travaux peuvent comporter des actions sur l'hydromorphologie, sur la continuité écologique ou encore la restauration des zones humides, afin de gagner des habitats, des zones de reproduction ou encore réinstaurer un équilibre sédimentaire.

En 2025, au niveau de la confluence entre l'Huisne et la Sarthe au Mans, Le Mans Métropole a mené une opération de démantèlement des clapets et de suppression des superstructures de l'ouvrage principal, d'arasement partiel du déversoir principal et une renaturation des berges sur le secteur concerné.

L'ouvrage bénéficiant des travaux est celui qui est le plus à l'aval du cours d'eau. Sur le territoire de Le Mans Métropole, d'autres actions sont engagées en ce sens afin de rouvrir l'axe Huisne, dans la continuité de l'axe Sarthe.

Les travaux d'un montant total de 710 k€ ont été subventionnés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour 355 k€ et la Région pour 197 k€. Le reste à charge est financé par le maître d'ouvrage.





Fin des travaux de remise en état de l'Huisne au niveau du barrage des Bouches d'Huisne - Crédits photos : Le Mans Métropole

2.1.2 – Prévention des risques naturels

10,7 M€ sont contractualisés entre l'État (3,7 M€) et la Région (7 M€).

L'année 2025, comme 2024, a été marquée par un fort renouvellement des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), avec l'approbation des programmes d'études préalables (PEP) du marais des Olonnes, du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, de la Baie de Bourgneuf, de Noirmoutier et de l'avenant au PEP du Littoral de Cap Atlantique. En 2025, 2 avenants aux programmes ont ainsi été instruits ou sont en cours d'instruction : avenant au PEP de la Baie de Bourgneuf et avenant au PAPI du Payré.

Fin 2025, seize démarches de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sont officiellement engagées sur la région Pays de la Loire, pour un montant total de 184 M€, dont 91 M€ financés par l'État au titre du Fonds Barnier.

L'intégralité de l'enveloppe État contractualisée dans le cadre du CPER 2021-2027 (3,7 M€) a été engagée en 2023 sur l'opération du PAPI Noirmoutier pour les travaux de sécurisation de l'entrée du Port et des étiers sur l'île de Noirmoutier (engagement total sur cette opération de 5,3 M€). Les premiers paiements sur cette opération devraient démarrer en 2026 et s'échelonnent jusqu'en 2029.

Au 31 décembre 2025, 89,1 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (9,53 M€).

2.1.3 – Protection de la biodiversité

28,4 M€ sont contractualisés entre l'État (7,4 M€) et la Région (21 M€).

En 2025, l'État a contribué au financement des Parcs naturels régionaux (PNR) de Brière et Loire-Anjou-Touraine (300 k€) et a financé le fonctionnement des cinq réserves naturelles nationales (RNN) de la région (baie de l'Aiguillon, casse de la Belle Henriette, Saint-Denis-du-Payré, marais de Müllembourg et lac de Grand Lieu) ainsi que leurs missions indispensables d'éducation à l'environnement (999 k€). Par ailleurs, deux parcs naturels régionaux ont été relabellisés pour une durée de 15 ans : le parc naturel régional Normandie Maine par décret du 23 avril 2025 et le parc naturel régional Loire Anjou Touraine par décret du 5 décembre 2025. L'État a également financé en 2025 des actions de connaissance de la biodiversité (156 k€), essentielles pour élaborer, suivre et évaluer cette politique, notamment sur les habitats naturels, la faune et la flore sauvages,

ainsi que des actions de structuration et de diffusion de ces données.

Chaque printemps, plusieurs espèces d'oiseaux des grèves de Loire viennent, depuis l'Afrique, séjourner en Anjou et plus particulièrement deux espèces emblématiques fragiles, la Sterne naine et la Sterne pierregarin. Le Maine-et-Loire est le premier département d'accueil pour les populations ligériennes de sternes. Il a de fait une responsabilité très forte pour la survie de ces espèces menacées et protégées. Ce travail, piloté par la Direction Départementale des Territoires (DDT), en lien avec le Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Anjou, a été retenu comme l'un des axes prioritaires du plan d'actions territorial Pays-de-la-Loire 2022-2024, déclinaison locale de la stratégie nationale aires protégées 2030.

Cette stratégie vise à l'horizon 2030 la protection au titre de la biodiversité de 30% du territoire national, dont 10 % sous protection forte. Ainsi, le 6 février 2025, le préfet de Maine-et-Loire a signé l'arrêté préfectoral portant création de la zone de protection de biotope (APPB) « Grèves de la Loire de la Daguenière à Montsoreau » plaçant ainsi plus de 2 400 hectares sous protection forte. À l'intérieur de ce périmètre, les activités sont réglementées. Certaines interdictions s'appliquent plus spécifiquement entre le 1er avril et le 15 août, période de nidification pendant laquelle les oiseaux et l'équilibre biologique du milieu sont plus fragiles. Il s'agit notamment de l'interdiction de l'accès aux grèves isolées ou panneautées, de l'accostage volontaire, de toutes circulations et de toutes activités de loisirs (bivouac, camping, randonnées...) sur ces sites. Pour accompagner la mise en place de cet APPB, la DDT de Maine-et-Loire a organisé le 19 juin 2025 une conférence de presse sur le terrain pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité des grèves de Loire.

De son côté, en 2025, la Région s'est positionnée, en application de ses principales compétences, avec notamment un soutien de plus de 2,9 M€ aux actions menées dans les Réserves naturelles régionales, les Parcs naturels régionaux ligériens et Natura 2000 terrestre. L'année 2025 a été riche pour les compétences régionales, avec entre autres le classement de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Bout de Sac à Beauvoir sur Mer (85) le 26 septembre 2025. Au global, les montants réels mobilisés par la Région sont supérieurs à ce qui était prévu à la signature du CPER puisqu'ils s'élèvent à 24M€.

Ces actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité 2030, dont la déclinaison régionale, la stratégie régionale pour la biodiversité (2024-2030) portée par l'État et la Région. Elles s'inscrivent également dans la stratégie nationale pour les aires protégées marines et terrestres, déclinée en Pays de la Loire par un premier plan d'actions territorial (PAT) 2022-2024, prolongé en 2025.

Au 31 décembre 2025, 98,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (27,9 M€).

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine entame un nouveau chapitre !

Le contrat de plan État – Région accompagne le fonctionnement et les actions des Parcs naturels régionaux (PNR), outils structurants de transition écologique et d'aménagement durable des territoires.

Dans ce cadre, l'État apporte, via la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), une subvention annuelle de fonctionnement de 150 000 € par parc, prévue au CPER. La Région soutient également de manière déterminante les PNR, à travers sa participation statutaire aux syndicats mixtes (377,4 k€ en 2025) ainsi que le financement des programmes d'actions (247,5 k€ en 2025).

Ces financements permettent de conduire des actions diversifiées en faveur de la transition écologique et de l'attractivité territoriale : éducation au territoire, accompagnement des acteurs économiques face aux transitions, renaturation des centres-bourgs, préservation de la biodiversité, renouvellement des chartes, classement Ramsar ou encore amélioration des équipements d'accueil du public. D'autres opérations portées par les PNR (connaissance des milieux, restauration écologique, gestion des aires

protégées, etc.) peuvent également être soutenues au titre du BOP 113, notamment via le Fonds vert.

Situé entre les régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, sur les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire, le parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine étend désormais son périmètre à 129 communes sur environ 3 102 km² et couvre 49 communes en Maine et Loire, représentant près de 1 522 km². Structuré autour de la confluence Loire-Vienne, espace emblématique du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, il constitue un territoire majeur de préservation des paysages, de la biodiversité et d'expérimentation des transitions écologiques.

Le renouvellement, par décret du 5 décembre 2025, du classement du Parc pour une durée de 15 ans constitue un temps fort de l'année 2025. L'État a également approuvé à cette occasion la nouvelle charte du parc. Ce renouvellement est l'aboutissement de plusieurs années de procédure, engagées dans un esprit de concertation étroite avec l'ensemble des acteurs de ce territoire d'exception : collectivités, partenaires institutionnels, socio-professionnels, associations et habitants. Il traduit une ambition renforcée autour de trois priorités : préserver les paysages et la biodiversité, renforcer la sobriété et la résilience du territoire et développer les coopérations locales au service des transitions.

Par leur accompagnement financier et stratégique, l'État et la Région réaffirment leur volonté de soutenir durablement l'engagement de l'ensemble des collectivités, partenaires et acteurs locaux qui œuvrent chaque jour pour faire vivre ce projet de territoire au service des transitions écologiques, économiques et sociales.



Confluence de la Loire et de la Vienne au sein du PNF Loire Anjou Touraine©Daan Loeg-Shutterstock

2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

Dans le cadre du CPER, la rénovation thermique des logements et bâtiments publics est soutenue à hauteur de 83,2 M€ par l'État au titre des crédits « relance » et 24 M€ par la Région au titre des crédits contractualisés.

Dès 2021, l'État a engagé la totalité de sa participation, soit 83,2 M€, pour financer soixante-seize projets de rénovation thermique de logements portés par les collectivités territoriales, en particulier dans les lycées et les collèges, dont :

- 42,7 M€ (DSIL – dotation de soutien à l'investissement local) pour la rénovation de trente-quatre bâtiments communaux, dont quatorze écoles (16,8 M€) ;
- 18,3 M€ (DSID – dotation de soutien à l'investissement départemental) pour la rénovation de vingt-quatre bâtiments départementaux, dont quatorze collèges (13,8 M€) ;

- 22,2 M€ (DRI – dotation régionale d'investissement) pour la rénovation thermique de dix-huit lycées et la construction d'un nouveau lycée « hautes performances environnementales », à Aizenay en Vendée (13,4 M€).

Au 31 décembre 2025, 73,5 M€ ont été versés aux bénéficiaires dont 12,8 M€ en 2025 pour solder les travaux.

En 2025, la région a poursuivi son soutien au programme Energiesprong coordonné par l'union sociale de l'habitat en apportant 906 k€ à la rénovation énergétique de 185 logements sociaux.

Au 31 décembre 2025, 100 % des crédits « relance » État (83,2 M€) et 98,2 % des crédits contractualisés par la Région (23,6 M€) ont été programmés.

Soutien à Meldomys dans le cadre de la démarche EnergieSprong



EnergieSprong est une démarche originaire des Pays-Bas visant à accélérer la rénovation énergétique performante des logements par l'industrialisation des procédés et le travail hors-site, pour atteindre un niveau zéro énergie garanti sur 30 ans. Le programme est coordonné par l'Union Sociale des Habitats (USH) en Pays de la Loire. 7 organismes finalisent l'ensemble du processus pour la rénovation de 1483 logements sur 3 départements.

Les logements concernés passeront des étiquettes E, F ou G du DPE à des étiquettes A ou B, et les consommations d'énergie résiduelles seront d'origine renouvelable.

Sur l'ensemble de la démarche EnergieSprong, le soutien financier de la Région s'élèvera à environ 4,7 M€ auxquels s'ajouteront 4 M€ de FEDER. L'État soutient également cette démarche, qui bénéficie notamment de financements de la Banque des Territoires sous forme de prêts de long terme aux bailleurs sociaux.

Meldomys (anciennement Maine et Loire Habitat) a engagé 24 opérations EnergieSprong de rénovations de logements individuels, représentant 457 logements sur le territoire du Maine et Loire.

En 2025, Meldomys a conduit 7 opérations pour 146 logements individuels rénovés, permettant de réduire de près de 80% les consommations énergétiques et de diviser par 9 les émissions de GES, passant de 18 à 2 kgCO₂/m²/an, pour un coût total de travaux de 15,3 M€ dont 10,5 M€ de travaux énergétiques, et soutenues à hauteur de 715,4 k€ par la Région. Par ailleurs, la Banque des Territoires a mobilisé 11,9 M€ de financements sous forme de prêts en soutien à ces opérations de rénovation énergétique

2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables

42 M€ sont contractualisés entre l'État (22 M€ – ADEME) et la Région (20 M€).

En 2025, l'ADEME a engagé 3,15 M€ au titre du CPER pour soutenir les énergies renouvelables et de récupération. 29 opérations ont été retenues dont 2 projets à portée régionale, 8 en Loire Atlantique, 10 en Maine et Loire, 2 en Mayenne, 3 en Sarthe et 4 en Vendée, parmi lesquelles :

- Le renouvellement des programmes régionaux d'actions en faveur des filières bois et géothermie en Pays de la Loire, de 2025 à 2027 ainsi que le renouvellement, sur la période 2025 – 2029, de la délégation des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME au Département de la Loire-Atlantique (hors territoire de Nantes Métropole) au travers d'un contrat d'objectif relatif à l'animation à mettre en

œuvre sur le territoire pour faire émerger les projets qui seront accompagnés via la convention de mandat déléguant les fonds. Ce renouvellement fait suite aux 4 autres renouvellements qui sont intervenus en 2024 pour le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée ;

- 6 installations de récupération de chaleur fatale pour des usages internes aux entreprises ou avec une valorisation sur des réseaux de chaleur communaux ;
- Le renforcement du développement de la méthanisation en Pays de la Loire, au travers du financement de 3 études de faisabilité, 2 études de montée en puissance et de 2 unités de méthanisation à travers le territoire ligérien ;
- La réhabilitation de 7 installations solaires thermiques dont le fonctionnement n'était plus optimal.

En 2025, la Région a poursuivi son soutien aux structures en charge de l'observation régionale et du suivi de la qualité de l'air notamment, pour un montant total de 336 k€. Il a permis pour la première fois de présenter au comité régional de l'énergie du 10 octobre 2025, le panorama des énergies renouvelables et de récupération en Pays de la Loire en 2024.

Au 31 décembre 2025, 56,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (23,7 M€).

TEO et Air Pays de la Loire : une observation régionale renforcée au service des ENR



L'observatoire ligérien de la transition écologique, plus communément appelé TEO a franchi un nouveau palier en 2025. En effet, après une phase exploratoire en 2024, désormais TEO a intégré la thématique eau dans ses travaux.

Avec le soutien partagé de la Région et de l'État via ses établissements publics (Agence de l'eau, ADEME), l'observatoire TEO constitue la référence pour les données régionales sur les déchets, l'eau et l'énergie.

Ainsi, le travail d'Air Pays de la Loire conjugué à celui de TEO a permis de produire pour la première fois le panorama 2024 des énergies renouvelables et de récupération des Pays de la Loire qui a été présenté au comité régional de l'énergie d'octobre 2025 : [Panorama des énergies renouvelables et de récupération en Pays de la Loire 2024](#)

La Région finance l'observatoire à hauteur de 256 k€ et l'État à hauteur de 268,5 k€.

2.1.6 – Économie circulaire

20 M€ sont contractualisés entre l'État (12 M€ – ADEME) et la Région (8 M€).

En 2025, les financements consacrés au CPER ont permis d'accompagner des projets au fil de l'eau sur des thématiques récurrentes par l'ADEME et des projets dans le cadre de d'Appel à Projets thématiques entre ADEME, Région et DREAL. Ce sont ainsi 23 projets dont 5 projets couvrant la totalité de la région, 7 en Loire Atlantique, 3 en Maine et Loire, 1 en Mayenne et 7 en Vendée qui ont été accompagnés par l'ADEME concernant :

- Le renouvellement des programmes d'économie circulaire du secteur culturel 2025-2027 ainsi que de l'observatoire ligérien de la transition écologique (TEO) ;
- La mise en place d'une étude prospective stratégique et établissement d'un schéma directeur des déchets pour la période 2025-2032 ;

- Le soutien aux projets en lien avec la souveraineté alimentaire à travers une étude de faisabilité sur la réimplantation de production de légumineuse dans le Grand Ouest ;
- Le développement de projets de cohésion sociale à travers les initiatives de dons agricoles, l'expérimentation d'une caisse commune alimentaire, l'aménagement d'un atelier de bricolage solidaire et la création de la coopérative territoriale Baobab ;
- L'Économie de la seconde main et de la réutilisation à travers l'analyse de vie des moyens de mobilités électriques, le soutien aux réparateurs, le développement des emballages réemployables, l'aménagement d'une recyclerie petite enfance, la modernisation de la recyclerie Emmaüs de Laval ou encore la mise en place d'un programme d'action de valorisation des ceps de vignes ;
- Le développement des procédés de réutilisation et de valorisation des rebuts de production en tant que matières premières secondaires, au titre du dispositif ORMAT (Dispositif « Objectif Recyclage MATière »), Texhabi (filière textile) et Agropolia (filière alimentaire).

Au 31 décembre 2025, 74 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés au titre de l'économie circulaire (14,8 M€).

En complément des crédits contractualisés, l'ADEME a engagé la totalité de sa participation inscrite au CPER au titre des crédits « relance » pour la décarbonation de l'industrie et l'économie circulaire (15,9 M€). Les montants réels mobilisés ont été bien supérieurs à ce qui était prévu à la signature du CPER puisqu'ils s'élèvent à 35,7 M€ sur la période.

Aménagement d'une recyclerie petite enfance – Treize Septiers (85)



Le projet porté par l'association « Môm' et Colibris » à Treize Septiers en Vendée vise la création d'un lieu destiné à donner une seconde vie aux objets relatifs à l'enfance ou à l'éducation, soit par le biais d'une ressourcerie, soit par l'up-cycling : jeux, livres, vêtements et matériel de puériculture.

L'ambition affichée est également de créer un lieu de convivialité et d'entraide pour les parents isolés ou en difficultés, avec l'organisation d'ateliers autour de l'éco-citoyenneté et de la parentalité, mais aussi pour les enfants ayant peu d'opportunités.

Ce projet d'un montant total de 80,1 k€ a été soutenu par l'ADEME à hauteur de 12,8 k€ en 2025.

Au 31 décembre 2025, pour l'ensemble du volet « Transition Écologique », 77,3 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés (284,4 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 67,2 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été engagés (171,5 M€).

2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation

Le CPER accompagne le déploiement de programmes immobiliers pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur et favorise l'émergence de projets novateurs.

À la date de signature du CPER, une liste des opérations susceptibles d'être financées au titre du CPER 2021-2027 avait été présentée. Les discussions qui ont suivi entre les co-financeurs ont permis d'arrêter définitivement la liste des opérations retenues. Les 5 conventions départementales d'application du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » (ESRI) ont été signées par l'ensemble des cofinanceurs au 1er trimestre 2023.

277 M€ de crédits État et Région (contractualisés, relance et valorisés) sont inscrits dans la maquette globale du CPER dont 210,1 M€ contractualisés entre l'État (91,3 M€) et la Région (118,8 M€). Les conventions d'application qui ont suivi ont acté les participations financières de l'ensemble des cofinanceurs (État, Région, collectivités, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, fonds européens) à hauteur de 300,5 M€ dont 156,8 M€ contractualisés entre l'État (72,6 M€) et la Région (84,2 M€), hors financements État et Région pour soutenir la création du campus hospitalo-universitaire à Nantes.

2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore

La rénovation thermique des bâtiments, couplée à la modernisation de leur fonctionnalité et à la restructuration, constitue un enjeu majeur en matière de qualité d'accueil et d'attractivité des sites ligériens. Le CPER 2021-2027 accompagne par ailleurs la transformation numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au titre de ce sous-volet, 243,2 M€ sont inscrits au CPER dont 177,4 M€ contractualisés entre l'État (75,3 M€) et la Région (102,1 M€). Les conventions d'application ont acté les participations financières à hauteur de 220,6 M€ dont 124 M€ contractualisés entre l'État (56,7 M€) et la Région (67,3 M€). Ces conventions n'intègrent pas les financements de l'État et de la Région pour accompagner la création du campus hospitalo-universitaire à Nantes (cf. ci-dessous).

En plus des crédits contractualisés, 65,8 M€ de crédits État sont inscrits au CPER dont 40 M€ de crédits relance pour la rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche et 25,8 M€ de crédits valorisés État pour le financement du bâtiment « formation » en santé de la Nouvelle faculté de Santé et l'Institut de recherche en santé – IRS 2020. La Région mobilise de son côté 5 M€ pour la rénovation thermique des universités dans le cadre de son Plan de relance régional.

- **Au titre des crédits contractualisés** (conventions d'application ESRI), l'ensemble des projets immobiliers et d'infrastructure numérique inscrits au CPER sont engagés. Par ailleurs, la quasi-totalité des projets, excepté deux opérations, ont été expertisés et agréés par le préfet de région.

Sur de nombreux projets, les projets architecturaux sont désormais connus avec des études de conception généralement bien avancées et même finalisées avec plusieurs chantiers en cours ou qui s'engagent en 2026.

L'année 2025 a été marquée par la livraison de plusieurs bâtiments. Les travaux de restructuration et de rénovation énergétique de l'UFR Santé de l'université d'Angers (département de médecine) ont été réceptionnés. Oniris, sous maîtrise d'ouvrage régionale, a également livré un premier ensemble de bâtiments, notamment le laboratoire LABERCA et la réhabilitation de l'amphithéâtre du G3.

Au 31 décembre 2025, 68,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région dans les conventions d'application ESRI pour les projets immobiliers et d'infrastructure numérique ont été engagés (84,9 M€).

L'État d'avancement financier de l'ensemble des projets immobiliers et d'infrastructure numérique est détaillé en annexe.

- **Au titre de la relance**, côté État, dix-neuf projets de rénovation thermique ont été inscrits au CPER pour un montant total de 40 M€. La totalité de ces projets ont été programmés dès 2021.

Dans le cadre du Plan de relance régional opéré par la Région, quatre projets de rénovation thermique et énergétique ont bénéficié d'un abondement de la Région pour un montant de 5 M€. La totalité des crédits a été affectée dès 2021.

- Enfin, deux opérations structurantes sont inscrites au CPER pour soutenir la **création du campus hospitalo-universitaire** :
 - **Nouvelle faculté de santé ;**

Cette opération consiste à bâtir un ensemble immobilier collectif et mutualisé composé de locaux dédiés à la formation (Université de Nantes, CHU et IFM3R) et à la recherche en santé (salles de cours, plateaux techniques, espaces administratifs) mais aussi d'un restaurant universitaire et des parkings financés par Nantes Métropole.

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération par délégation de l'État.

Les premières études ont été financées au titre du CPER 2015-2020. Le projet a également fait l'objet d'une inscription au Contrat d'Avenir et dans le CPER 2021-2027 pour la poursuite des études, le financement de l'acquisition foncière et des travaux. Les crédits inscrits au CPER 2021-2027 concernent les entités « Formation » et « Restauration universitaire » (ainsi que les provisions).

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juillet 2021. Le jury de concours s'est réuni en 2022 et 2023 pour sélectionner les candidats et le projet lauréat. La maîtrise d'œuvre AIA Architectes a été retenue sur ce projet structurant. La convention cadre de financement et les 8 conventions de maîtrise d'ouvrage ont été signées en 2022. Ces 8 conventions ont fait l'objet d'avenants en 2024 lors de l'actualisation de l'estimation des coûts de l'opération en phase APS (avant-projet sommaire).

L'année 2025 a vu aboutir les études de conception avec la délivrance du permis de construire et le lancement de la consultation travaux. Le début des travaux est prévu à l'été 2026 pour une livraison du bâtiment en 2030. L'ouverture de l'établissement est programmée début 2031.

Au côté de la Région (42.25M€), Nantes Métropole (42.25M€), l'État (41.5M€), le FEDER (8.58M€), le CHU (1M€) et Nantes Université (3M€), financent cette partie d'opération (hors parking). 72 M€ sont inscrits au CPER 2021-2027 dont 36 M€ à parité de l'État et de la Région.

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont engagé 51,7 M€ sur ce projet dont 18,3 M€ État et 33,4 M€ Région, soit 71,7 % de leur participation prévue au CPER (dont 51 % État et 92,6 % Région). À noter que l'enveloppe Région de 36 M€ a été programmée en totalité dès 2023 mais les crédits réellement affectés pour cette opération atteignent déjà 59,88 M€¹.

- **Institut de recherche en santé – IRS 2020 ;**

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel Institut de Recherche en Santé (IRS) implanté sur le site « Île de Nantes » du futur CHU de Nantes. Les équipes de recherche, intégrées dans le bâtiment, fonctionneront en liens très étroits avec les services cliniques, favorisant au maximum le continuum recherche fondamentale et investigation clinique. Le CHU est le maître d'ouvrage de l'opération.

Les études étaient inscrites au CPER 2015-2020. Les phases « programme » et « travaux » sont financées dans

1 Pour l'État, l'enveloppe de 36 M€ inscrite pour la Nouvelle Faculté de Santé (volet formation) est répartie entre crédits contractualisés (18 M€) et crédits valorisés (18 M€) tandis que la totalité de l'enveloppe Région est fléchée en crédits contractualisés.

le cadre du Contrat d'Avenir des Pays de la Loire, pour un montant total de 47 M€ avec la participation de l'État (7,83 M€ – crédits valorisés), la Région (7,83 M€ – hors CPER), Nantes Métropole (9,03 M€) et le FEDER (22,30 M€).

Suite à la réalisation du clos et couvert, les travaux de second œuvre (isolation, électricité, finitions) sont en cours pour une livraison début 2027.

L'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation. La Région a abondé en 2022 sa contribution d'un engagement complémentaire de 3,5 M€ pour financer les surcoûts du projet.

Le Mans - Nouveau restaurant universitaire (RU) associé à une maison de l'étudiant

Le CPER 2021-2027 intègre la construction d'un nouveau restaurant universitaire (RU) sur le campus du Mans, en remplacement du RU Vaurouzé, vétuste et non conforme aux normes d'hygiène et de sécurité. Une étude de 2019 a conclu à la nécessité d'une reconstruction.

En parallèle, Le Mans Métropole portait un projet de maison des étudiants, destiné à renforcer la vie associative et culturelle du campus. Afin d'optimiser l'usage du foncier et de favoriser les synergies, il a été décidé de regrouper les deux projets au sein d'un même ensemble immobilier. Ce bâtiment intégrera des espaces mutualisés et bénéficiera d'un positionnement central sur le campus, en phase avec les enjeux d'attractivité et de qualité de vie étudiante.

Ce projet de restaurant vise à :

- Accompagner le développement du campus,
- Offrir une structure moderne (4 500 repas/jour : 2 000 sur place, 2 100 pour les cafétérias, 200 pour les pôles santé et Gare Sud),
- Diversifier les espaces (restauration traditionnelle, libre-service, vente à emporter, tiers-lieux).

Un programme technique a été validé pour concrétiser cette synergie. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée en 2025 (ARS - Architectes ROCHETEAU SAILLARD) qui est désormais engagée dans la phase d'avant-projet définitif (APD).

L'opération est inscrite au CPER 2021/2027 à hauteur de 12,3 M€ dont 2,4 M€ de l'État, 2,2 M€ de la Région, 3 M€ de Le Mans Métropole et 4,7 M€ du CNOUS.

Au 31 décembre 2025, 19,5 % des crédits inscrits sur cette opération ont été engagés, soit 2,4 M€ représentant la totalité de la participation de l'État.



Perspective du projet architectural au stade esquisse – Crédits photo : ARS - Architectes ROCHETEAU SAILLARD)

2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation

33,7 M€ sont inscrits au CPER dont 32,7 M€ contractualisés entre l'État (15,95 M€) et la Région (16,8 M€).

Afin d'accroître l'efficacité des soutiens publics apportés, la Région et l'État ont retenu comme thématiques pour la recherche et l'innovation les sept spécialisations intelligentes du territoire ligérien :

- L'alimentation et les bio-ressources ;
- La santé et les thérapies de demain ;
- Les industries du design, de la création et les Sciences humaines et sociales ;
- Les énergies de demain, la transition environnementale, énergétique et écologique ;
- Les industries maritimes ;
- Les technologies avancées de production et les sciences des matériaux ;
- L'informatique, l'électronique et la cybersécurité.

L'État et la Région sont intervenus dans le financement de projets sur l'ensemble de ces thématiques depuis 2021, excepté sur les industries maritimes (l'extension du bassin d'essais de Centrale Nantes n'a pas démarré).

Dans le champ de **l'alimentation et des bio-ressources**, l'État a attribué 200 k€ en 2025 pour le renouvellement du microscope confocale à balayage laser de la plateforme BIBS du Centre INRAE des Pays-de-la-Loire. Ce financement a permis l'acquisition d'un équipement de dernière génération pour la caractérisation et de la transformation des agro-ressources aux échelles milli et micrométriques.

La Région a de son côté attribué en 2025 une subvention d'un montant de 279 k€ pour le projet de renforcement du lien Recherche-formation au sein du Campus du Végétal dont le laboratoire Institut de Recherche en Horticulture et Semences (IRHS) est le socle.

Dans le domaine de la **santé**, le soutien à la recherche de l'État s'est concrétisé en 2025 par le versement à Nantes Université de près de 490 k€, destiné à l'acquisition de moyens de caractérisation dans le cadre du projet PHENOMICS, dans la continuité de la phase d'acquisition d'équipements démarrée en 2023. Ce projet a pour but de renforcer la position d'excellence du site Nantais en recherche en santé sur les technologies omiques, l'exploration biologique multimodale et multi-échelle, de la cellule unique aux organoïdes.

L'État a également contribué à hauteur de 396,4 k€ au projet TRANSFEE Continuum (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementales), porté par le laboratoire GEPEA. Le financement d'équipements de criblage de l'activité biologique de souches de microalgues, et de fractionnement et pré-purification de métabolites d'intérêt, va permettre de conforter la capacité de recherche du laboratoire sur la thématique « Bioprocédés Appliqués aux Microalgues », en complétant les outils et bancs expérimentaux acquis en 2024 également avec le soutien de l'État.

Le soutien dans les domaines des **énergies de demain, de la transition environnementale, énergétique et écologique** s'est poursuivi en 2025, au travers d'un financement État de 120 k€ du River Lab (laboratoire de terrain de préparation et analyse d'échantillons), pour le projet CONTA CONTI (CONTaminations diffuses des sols et des eaux sur le CONTInuum Terre-Ville-Mer), démarré en 2022 par Nantes Université avec l'objectif d'étudier l'impact humain dans l'imprégnation de nos territoires par de multiples sources de contamination.

La Région a attribué en 2025 le montant intégral de son soutien massif, 3,6 M€, au **projet NEMO2** porté par Centrale Nantes qui prévoit la restructuration des infrastructures différenciantes de génie océanique de l'établissement au service du développement des énergies marines renouvelables et de la décarbonation du transport maritime.

Concernant la **spécialisation relative aux technologies avancées de production et aux sciences des matériaux**, l'État a pérennisé son soutien à la recherche en dotant d'un financement de 150 k€ la plateforme d'élaboration et de caractérisation de nouvelles générations de matériaux polymères du Mans (projet ALMAT 2), et de 370 k€ la plateforme pour l'optimisation des systèmes énergétiques et le développement de

nouveaux matériaux et de procédés avancés (projet MAPE distribué entre les territoires de Nantes et Saint-Nazaire).

Dans le champ des infrastructures régionales mutualisées, la Région a apporté en 2025 un soutien de 1,25 M€ pour porter l'ambition de construire un centre régional de calculs, répondant à tous les besoins en calculs de la communauté scientifique régionale et permettant notamment de relever le double défi de la croissance des données et de l'intelligence artificielle.

Enfin, un dispositif original d'ingénieurs filières au plan national (Fil'Innov) est soutenu en région Pays de la Loire dans le cadre du CPER. Ce projet a pour but de structurer l'offre de compétences universitaires en filières d'innovation de manière à rapprocher les entreprises – et notamment les PME – des acteurs de la recherche publique. Le dispositif est soutenu par la Région à hauteur de 253,5 k€ sur la période 2025-2027, l'État ayant engagé de son côté 162,5 k€ sur ce projet en 2025.

En matière d'innovation, l'État apporte un soutien récurrent aux structures de diffusion technologiques labellisées par le MESR, (PFT, CRT et CDT), qui s'élève à 382,5 k€ en 2025.

Au 31 décembre 2025, 83,2 % des crédits contractualisés entre l'État et la Région ont été engagés (27,2 M€) pour les projets de recherche inscrits dans les conventions d'application ESRI.

Opération PHENOMICS (des – omiques à la caractérisation phénotypique) portée par Nantes Université

Projet ambitieux, l'opération PHENOMICS (des – omiques à la caractérisation phénotypique) irrigue en équipements différenciants les infrastructures scientifiques d'excellence en santé du site nantais.

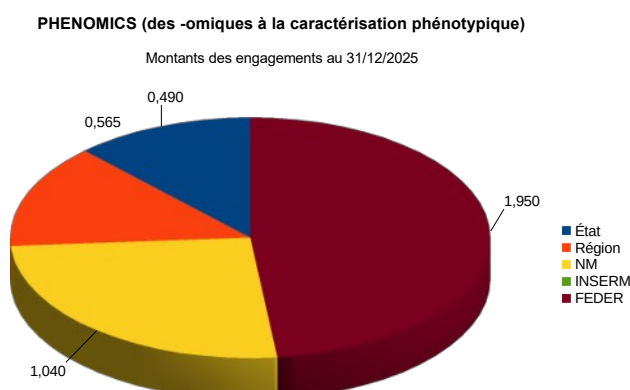
Elle s'inscrit dans l'un des axes forts du territoire pour le développement de la « santé du futur » et élargir, à terme, l'offre de thérapies innovantes. Ce programme d'acquisition d'équipements de pointe (spectromètre, cytomètre, microscopes, séquenceur...) a pour objectif de développer les capacités d'analyses et d'imageries pour créer les ponts entre la génomique (étude du génome), protéomique (étude de l'ensemble des protéines d'un organisme, d'un fluide biologique, d'un tissu, d'une cellule...) et la phénotypique (étude de l'ensemble des traits qui sont observés chez un organisme vivant).

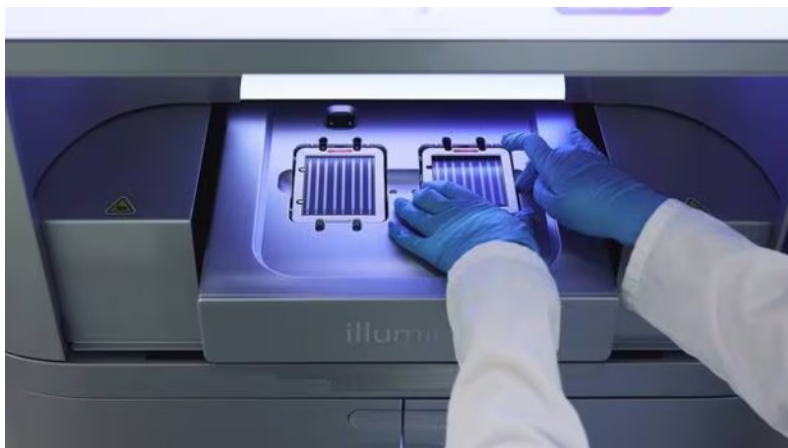
Parmi les équipements différenciants du projet, figure l'acquisition et l'inauguration, en 2025 d'un séquenceur d'ADN à très haut débit d'un montant de 1 M€ pour la plateforme nantaise de recherche en génomique « GenoA ». Cet investissement dans le domaine de la médecine génomique porte l'ambition de mieux diagnostiquer les maladies héréditaires et congénitales, les pathologies chroniques ou le cancer afin de mieux pronostiquer leur évolution et d'adapter la prise en charge du patient.

Le projet PHENOMICS conforte l'excellence ligérienne et dessine la santé du futur.

Cette opération est inscrite au CPER 2021-2027 à hauteur de 5,05 M€, dont 1 M€ de l'État, 0,565 M€ de la Région, 1,485 M€ de Nantes Métropole, 50 k€ de l'INSERM et 1,950 M€ de FEDER.

Au 31 décembre 2025, 80,1 % des crédits inscrits ont été engagés par l'ensemble des cofinanceurs (4,045 M€ dont 490 k€ en 2025)





Le nouveau séquenceur d'ADN haut débit est utilisé par les chercheurs affiliés à GenoA (Genomics Atlantic), la plateforme nantaise de recherche en génomique. | NANTES UNIVERSITÉ

Pour info complémentaire - [Nantes prépare la santé du futur avec un nouveau séquenceur d'ADN haut-débit - UNEWS](#)

Au 31 décembre 2025, pour l'ensemble du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation », 77 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés (213,2 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 69,9 % des crédits inscrits ont été engagés (146,9 M€) dont 71,5 % dans le cadre des conventions d'application ESRI (112,2M€).

2.3 – Transition productive

Le soutien à l'innovation demeure plus que jamais un axe stratégique puisque c'est par ce biais que les entreprises seront en capacité d'élaborer les solutions qui permettront d'adapter leurs process et de créer les emplois de demain. Par ailleurs compte tenu du poids de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire et de son intérêt pour consolider le tissu économique et social, l'État et la Région souhaitent conforter cet axe stratégique dans le cadre du CPER 2021-2027.

47,1 M€ sont inscrits au CPER dont 7,46 M€ contractualisés entre l'État (3,96 M€) et la Région (3,5 M€).

2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir

Le Plan France 2030, doté de 54 milliards d'euros sur la période 2021-2025, vise à permettre à l'économie française d'être au premier rang mondial sur un certain nombre de thématiques prioritaires, en investissant dans la recherche, l'innovation et l'industrialisation. Le dispositif « Pays de la Loire – PIA 4 régionalisé », devenu Programme France 2030 régionalisé, élaboré par l'État et la Région, constitue sa part régionalisée pour soutenir l'innovation en Pays de la Loire.

Ce volet régionalisé se décline en 4 axes :

- le soutien aux PME innovantes (axe 1) ;
- l'accompagnement et la structuration de filières (axe 2) ;
- les projets régionaux de recherche et développement, ces projets pouvant être interrégionaux (axe 3) ;
- le développement de l'ingénierie de formation (axe 4).

L'État et la Région ont signé le 15 décembre 2021 avec les deux opérateurs, Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignation, une convention régionale permettant de mobiliser sur les quatre axes une dotation totale de 33,5 M€ à partir de 2022 et jusqu'en 2025, soit 16,75 M€ à parité État-Région. Par ailleurs, l'État et la Région ont décidé en septembre 2022 de ré-abonder ce fond avec les reliquats du PIA 3 non consommés d'un montant total de 4,9 M€, portant à 38,4 M€ la somme totale du fonds régionalisé. En 2025, nouveau réabonnement paritaire État - Région de 5M€ est intervenu courant 2025, portant l'enveloppe totale à 43,4 M€.

En 2025, 29 projets ont été soutenus à hauteur de 9,998 M€, soit 4,999 M€ à parité État-Région, portant à 103 le nombre total de projets financés depuis 2021².

BIOWEST (49) : projet de mise au point d'une solution innovante de sérum animal à destination des bioréacteurs et autres milieux de culture cellulaires



La société Bio West située à Nuaille en Maine et Loire (22 M€ de chiffre d'affaires / 50 salariés) produit des sérums d'origine animale et des milieux de culture cellulaire. Ces produits sont utilisés par les laboratoires de recherche et les entreprises bio pharmaceutiques pour la mise au point de médicaments, traitements et vaccins.

Le projet porté par Bio West vise à développer un nouveau réactif de culture cellulaire à partir de plaquettes issues de sang bovin adulte (lysate plaquettaire).

2 La maquette inscrite au CPER porte les montants PIA régionalisé (France 2030) à 39,7 M€ dont 28,3 M€ Etat (17 M€ "relance" et 11,3 M€ "valorisés") et 11,34 M€ Région. Ces montants avaient été inscrits, à titre prévisionnel, avant la signature des conventions. Le montant réellement affecté est de 43,4 M€ à parité Etat-Région (21,7 M€ chacun).

Ce projet, labellisé par Atlanpole Biothérapie, vise à créer une nouvelle alternative au sérum de veau fœtal qui constitue actuellement le réactif de référence pour la culture cellulaire produite à partir d'animaux.

La société développe également un partenariat pérenne auprès d'abattoirs du bassin choletais pour l'approvisionnement en sang bovin adulte, en partie destiné au rebut, et de sous-traitants ligériens pour la collecte de cette matière première.

La société a obtenu pour ce projet en 2025 une subvention globale de 200 k€ au titre du volet régionalisé de « France 2030 Innovation » (100 k€ État et 100 k€ Région).

2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire

7,46 M€ de crédits contractualisés entre l'État (3,96 M€) et la Région (3,5 M€) sont inscrits au CPER pour soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire. Ce soutien se traduit en particulier par le financement de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire (CRESS PDL) et du dispositif local d'accompagnement (DLA). Le DLA est un dispositif majeur permettant aux structures employeuses de l'ESS de bénéficier d'accompagnements sur mesure pour les aider à consolider ou développer leurs activités, créer ou pérenniser des emplois.

L'année 2025 a été marquée par la célébration des 20 ans du DLA, temps fort de reconnaissance du rôle structurant de ce dispositif dans l'accompagnement des structures de l'ESS et dans la consolidation de leurs modèles économiques. Cet anniversaire, valorisé lors du comité de pilotage de la Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire en avril 2025, a permis de mettre en lumière les impacts concrets du DLA sur les territoires et son évolution pour accompagner les structures en difficulté, de rappeler son utilité en matière d'ingénierie et d'appui stratégique, et de réaffirmer l'engagement des partenaires publics à ses côtés.

En 2025, la cellule régionale de veille ESS a également été lancée, ce qui constitue une avancée opérationnelle significative, en structurant un cadre partagé d'identification et de suivi des situations de fragilité de ce secteur. Cette dynamique renforce la coordination entre services de l'État et de la Région, les réseaux d'accompagnement et acteurs financiers, dans une logique d'anticipation plutôt que de réaction. L'ensemble de ces actions traduit un pilotage régional consolidé et une volonté affirmée de sécuriser durablement l'écosystème de l'ESS.

Au 31 décembre 2024, 82 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été engagés (6,11 M€).

Au 31 décembre 2025, sur l'ensemble du volet Transition productive, 83,1 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés (39,2 M€).

2.4 – Transition numérique

Le CPER 2021-2027 contribue à déployer le Haut et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire ligérien et accompagner la transformation numérique en matière de formation et d'enseignement par la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

378 M€ sont inscrits au CPER dont 363,4 M€ valorisés par l'État (132,8 M€) et la Région (230,6 M€).

2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire

249,9 M€ sont inscrits au CPER dont 136,3 M€ de l'État (3,5 M€ crédits relance et 132,8 M€ crédits valorisés) et 113,6 M€ de la Région (3 M€ crédits contractualisés et 110,6 M€ valorisés) pour soutenir le déploiement du haut et du très haut débit en Pays de la Loire.

Depuis 2015, la Région et l'État mettent en œuvre la stratégie de soutien aux Départements dans leurs projets de développement du Haut et du Très Haut Débit (THD) visant à couvrir 100 % de leur territoire. Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du CPER 2021-2027 afin d'atteindre l'objectif de locaux à raccorder au titre de la zone d'initiative publique.

En 2025, les cinq départements ont poursuivi les travaux de déploiement de la fibre optique en zone d'initiative publique. À fin 2025, 1 349 427 locaux sont accessibles à la fibre sur les 1 372 087 locaux situés en zone d'initiative publique, ce qui représente une progression de 34 403 locaux en un an et un taux de réalisation de 98,3 % :

Déploiement fibre optique - Zones d'initiative publique	Objectif (locaux raccordables)	Situation au 31/12/2025	Taux d'avancement
Loire-Atlantique	341 512	336 462	98,5 %
Maine-et-Loire	243 899	242 057	99,2 %
Mayenne	147 820	145 251	98,3 %
Sarthe	220 517	219 851	99,7 %
Vendée	418 339	405 806	97,0 %
Total Pays de la Loire	1 372 087	1 349 427	98,3 %

Au total, à fin 2025, 2 469 593 bâtiments (logements, établissements, entreprises...) y compris locaux en zone d'initiative privée, soit 97,5 % des locaux en Pays de la Loire, étaient raccordables à la fibre optique ce qui représente une progression de 74 980 locaux en 1 an.

Depuis le lancement du dispositif en 2015, l'État et la Région ont engagé 289,3 M€ (178,7 M€ État et 110,6 M€ Région) et versé 248,9 M€ (148,6 M€ État et 100,3 M€ Région) dont 9,2 M€ en 2025 (4,2 M€ État et 5 M€ Région).

Déploiement du très haut débit – Département de la Loire-Atlantique



Le réseau d'initiative publique de la Loire-Atlantique est porté par la Régie Loire-Atlantique Numérique pour le Département de la Loire-Atlantique, créée en 2015. La régie Loire-Atlantique Numérique intervient en zone RIP, hors zones AMII de Cap-Atlantique, La Carène et Nantes Métropole et de la zone très dense de Nantes.

Le vaste projet numérique mené par le département a été confié à Orange dans un premier temps, puis en 2021 à Fibre 44 (groupe

Axione-Vauban), qui en tant de délégataire s'occupe de la conception, de la réalisation, de l'exploitation d'un réseau pour les entreprises (FttE) et pour les particuliers (FttH) ainsi que de sa commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI).

En 2025, la construction du réseau fibre optique arrive à son terme dans le département de la Loire-Atlantique. Au 31 décembre 2025, 336 462 locaux ont été rendus raccordables à la fibre, sur un total de 341 512 prises à construire, soit un taux de couverture proche de 99 %. Cela représente 793 armoires de rue raccordées à 67 centraux (nœuds de raccordement optique) et 14 650 km de câble optique déployés dans 161 communes. Plus de 65 % des logements sont raccordés à la fibre optique.

L'échéance du déploiement répond à l'objectif fixé dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Loire-Atlantique, qui prévoyait une couverture de la totalité du département en Très Haut Débit d'ici fin 2025.

Dans le cadre de ce déploiement, Loire-Atlantique numérique a bénéficié d'un soutien :

- de l'État dans le cadre du plan France Très Haut Débit à hauteur de 38,5 M€, dont 30,3 M€ versés à fin 2025 ;
- du Conseil régional dont la subvention a été totalement versée pour un montant de 19,6 M€.

Par ailleurs, dans le cadre du CPER 2021-2027, la Région contractualise 3 M€ pour poursuivre son soutien à la plateforme régionale d'information géographique GEOPAL (<https://www.geopal.org/>), portail d'un réseau de plateformes partenaires en Pays de la Loire.

À l'issue d'une première étape de programmation de 2019 à 2021 dans le cadre du précédent CPER, la Région a engagé en 2022 une seconde étape de programmation pour achever la couverture régionale à l'horizon 2027, en adéquation avec la maquette des fonds européens 2021-2027.

Après avoir mobilisé en 2023, 820 k€ pour l'acquisition aérienne de nuages de points Lidar sur une partie du territoire régional pour pouvoir produire un jumeau numérique de la région (maquette 3D du territoire), la Région a soutenu en 2024 le Service Hydrologique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la production d'une base de données de haute précision en trois dimensions du relief côtier sur l'ensemble du littoral régional, autant de données qui sont indispensables pour une bonne gestion des risques côtiers (submersion marine).

Cet effort pour achever la couverture régionale à l'horizon 2027 s'est poursuivi en 2025 avec la mise en œuvre du plan de corps de rue simplifié (PCRS) vecteur de la Loire-Atlantique.

En outre, la Région a lancé une refonte des plateformes de service de diffusion des données en opérant notamment le chantier de convergence entre l'information géographique et l'ouverture des données publiques dans un souci de simplification.

Enfin, la Région a soutenu une campagne d'acquisition de données sur les risques côtiers pour mieux accompagner les politiques d'adaptation au changement climatique sur nos littoraux.

2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance

En complément du soutien à la transition numérique des Campus (sous-objectif 2.2.2), le CPER contribue à la transformation numérique en matière de formation en accompagnant la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

128,1 M€ sont inscrits au CPER dont 8,1 M€ de crédits relance État et 120 M€ de crédits valorisés Région.

La Région a mis en place un dispositif pour répondre aux nouveaux besoins d'enseignement tout en réduisant la fracture numérique. Elle remet ainsi un ordinateur chaque année aux secondes et 1^{re} année de CAP dans les établissements relevant de sa compétence. Ce plan de déploiement est prévu sur la mandature actuelle et a été soutenu pour les 2 premières années par l'Europe via le fonds REACT-UE.

Au 31 décembre 2025, la totalité des crédits relance inscrits au contrat (8,1 M€) ont été engagés par l'État pour accompagner la dématérialisation des supports et des interventions pédagogiques et 112,2 M€ ont été engagés par la Région pour poursuivre le déploiement de ce dispositif.

Au 31 décembre 2025, pour l'ensemble du volet « Transition numérique », 97,9 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés (370,2 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 100 % des crédits inscrits ont été engagés (3 M€ – Région).

VOLET THÉMATIQUE 3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain

Le volet « Mobilité multimodale » du contrat de plan État-Région 2015-2020 des Pays de la Loire a été prorogé de deux ans, en 2021 et 2022, pour finaliser les engagements pris en matière d'infrastructures de transport et de mobilités.

L'avenant au contrat de plan État-Région 2021-2027 relatif aux infrastructures de transport et mobilités pour la période 2023-2027 a été signé le 27 juin 2024 entre le préfet de région et la présidente du Conseil régional, à l'issue des procédures d'évaluation environnementale et de consultation publique prévues par le code de l'environnement. Cet avenant vient concrétiser, à l'issue d'une nouvelle phase de dialogue et de consultations des acteurs et des territoires, le protocole d'accord signé le 16 novembre 2023 à Nantes.

3.1 – Finalisation des opérations du CPER 2015-2022

Afin d'assurer la continuité des travaux en cours, l'État et la Région ont convenu, par avenant n°4 du 28 avril 2021, de proroger leurs engagements jusqu'au 31 décembre 2022, permettant ainsi d'optimiser la réalisation du contrat et finaliser les opérations retardées du fait de la crise sanitaire. En complément, les crédits mobilisés au titre de la relance ont financé en 2021 et 2022 la réalisation de nouveaux projets portuaires du CPER qui contribuent à la transition écologique et énergétique du grand port maritime de Nantes – Saint Nazaire.

Par ailleurs, l'avenant n°5 du 20 juillet 2022 a permis de redéployer les crédits relatifs aux projets portuaires au regard de l'avancement des projets afin de financer des projets permettant de saisir de nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de l'éolien flottant.

Le total du volet « Mobilité multimodale » du CPER 2015-2022 contractualisé entre l'État et la Région a été porté à 484,9 M€ dont 272,2 M€ pour l'État et 212,7 M€ pour la Région. Ces montants s'entendent hors crédits du Plan de relance mobilisés en 2021 et 2022 par l'État et la Région sur les opérations ferroviaires, routières et multimodales.

Au 31 décembre 2022, la programmation s'est élevée pour l'État à 263,7 M€ (96,9 % des crédits inscrits) et pour la Région à 206,1 M€ (96,9 % des crédits inscrits) révélant un taux de réalisation du volet Mobilité du CPER 2015-2022 parmi les meilleurs au niveau national :

Objectifs	Montant total V Avenant 5	ÉTAT V avenant n°5	Région V avenant n° 5	Programmé au 31/12/2022			
				État		Région	
				Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
Transport ferroviaire	552 142 644	178 189 928	181 757 624	173 089 846	97,1%	175 789 211	96,7%
Infrastructures routières	84 744 000	65 804 000	4 512 000	63 004 000	95,7%	4 512 000	100,0%
Développement du Grand Port Maritime	84 450 000	27 101 000	25 847 000	27 100 620	100,0%	25 756 470	99,6%
Études multimodales	2 275 000	1 100 000	550 000	500 000	45,5%	75 000	13,6%
TOTAL MOBILITÉ MULTIMODALE	723 611 644	272 194 928	212 666 624	263 694 466	96,9 %	206 132 681	96,9 %

Enfin, le dispositif de suivi environnemental du volet Mobilité du CPER 2015-2020 a fait l'objet d'une mise en œuvre sur toute la durée du CPER à travers l'actualisation des critères d'éco-conditionnalité et des actions mises en place pour gérer les impacts environnementaux identifiés par l'évaluation environnementale.

3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027

L'avenant au contrat de plan État-Région 2021-2027 relatif aux infrastructures de transport et mobilités, signé le 27 juin 2024, a acté un montant inédit de plus d'un milliard d'euros d'investissements pour les mobilités en Pays de la Loire sur la période 2023-2027. Outre la poursuite des grands projets prévus au Contrat d'avenir et visant à renforcer l'accessibilité de la région, les investissements mobilisés font une large place à l'accélération de la décarbonation des modes de transports et aux déplacements du quotidien des ligériens, en tenant compte des spécificités et de la diversité des territoires.

Par rapport à la période 2015-2022, l'État et la Région augmentent sensiblement leur effort financier pour accélérer la transition des mobilités vers des modes de déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre. Trois quarts des investissements sont ainsi consacrés en faveur du train, des transports collectifs et du vélo. Les projets de création et d'aménagement d'infrastructures retenus feront par ailleurs l'objet d'une attention particulière quant à leurs impacts environnementaux, en particulier via la mise en place de critères d'éco-conditionnalité et en veillant à renforcer leur transparence écologique.

Au total, les crédits inscrits au contrat par l'État et la Région pour les mobilités s'élèvent à 835 M€ dont 541M€ au titre des crédits contractualisés (306 M€ État et 235 M€ Région) et 293 M€ au titre des crédits valorisés (135 M€ État et 158 M€ Région). Ces montants s'entendent hors participations des autres cofinanceurs.

3.2.1 – Opérations routières

117,1 M€ sont inscrits au CPER dont 102,5 M€ contractualisés entre l'État (92,5 M€) et la Région (10 M€). A cela s'ajoutent 5 M€ de crédits valorisés par la Région.

En 2025, s'agissant des **études générales routières** financées à 100 % par l'État, une nouvelle dépense de 60k€ a été engagée pour l'étude de modélisation dynamique du trafic de l'aménagement de la Porte d'Armor sur le périphérique nantais. La finalisation de cette étude interviendra en 2026. L'étude sur l'opportunité des déviations de Blain et de La Grignonnais sur la RN171 s'est achevée en juin 2025 et a conclu à la non-opportunité à court et moyen terme de réaliser ces déviations. Enfin, l'étude sur les aménagements complémentaires en traversée de La Grignonnais se poursuit.

En ce qui concerne l'opération de la **déviations d'Ernée sur la RN12 en Mayenne**, l'intégralité des crédits avait été obtenue en 2024 (43,5 M€ dont 31,545 M€ État et 5,43 M€ Région, 100 % programmé). En 2025, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déclaré complet en juillet, puis instruit avec une consultation du public en décembre. L'autorisation préfectorale est attendue en début d'année 2026 pour permettre le lancement des travaux. Le dossier de conception détaillée, au stade projet, est en reprise finale suite aux avis des contrôles extérieurs et audits. Les appels d'offres travaux sont en cours de rédaction et seront engagés au 2ème semestre 2026. Des premiers travaux de démolition d'habitations commencent en février 2026, puis seront suivis des travaux de dévoiement de réseaux. La fin des travaux est attendue pour 2028.

Les études préalables du **complexe de Bellevue sur le périphérique nantais** sont en cours et devraient s'achever en 2026. La constitution des dossiers réglementaires (mise en compatibilité des documents d'urbanisme, déclaration d'utilité publique, dossier d'autorisation environnementale) débutera également en 2026. À la suite de la signature de la convention de financement en décembre 2024, l'intégralité des 3 M€ d'études, dont 1,875 M€ provenant de l'État, 375 k€ de la Région et 750 k€ de Nantes Métropole a été déléguée en 2025.

Les études de niveau Projet de l'opération de **mise à 2x3 voies de la RN165 entre Sautron et Le Temple de Bretagne** se poursuivent, ainsi que la constitution du dossier d'autorisation environnementale. Leur livraison est attendue en 2026. Une première convention d'études de 800 k€, dont 674 k€ provenant de l'État, 48 k€ de la Région et 53 € du Département a été signée en 2025 par tous les cofinanceurs afin de permettre la continuité des études. Le comité des financeurs doit se réunir à nouveau début 2026 pour arrêter un

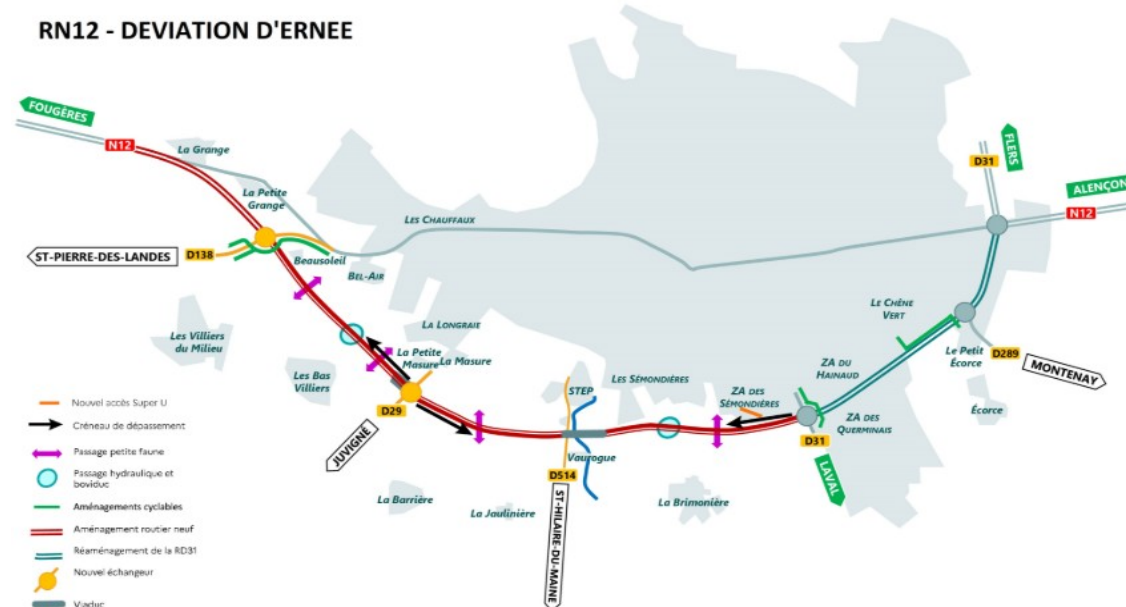
programme de travaux qui donnera lieu à une seconde convention de financement courant 2027. Les premiers travaux sont envisagés d'ici fin 2027.

Les travaux sur la **porte des Sorinières du périphérique nantais**, d'un coût de 800 k€ (100 % État) ont été réalisés en 2025. Ils facilitent l'insertion des deux sens du périphérique sur l'A83. Enfin, les études se poursuivent sur les projets de voies d'entrecroisement au nord et au sud du pont de Cheviré, au titre de la convention CPER 2015-2020 – Contrat d'Avenir.

Au 31 décembre 2025, 13,9 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés au titre des opérations routières (14,3 M€).

RN12 Déviation d'Ernée en Mayenne – Obtention de l'autorisation environnementale

D'une longueur de 5 km, le projet de déviation comprend 3,7 km en aménagement neuf à l'ouest avec trois créneaux de dépassement. A l'est, 1,3 km de la route départementale n°31 actuelle seront réaménagés, puis reclassés en route nationale. La vitesse maximale autorisée sur la déviation sera de 80 km/h sauf sur les créneaux de dépassement (90 km/h).



Le dossier d'autorisation environnementale constitue la dernière étape réglementaire indispensable avant le démarrage des travaux. Il comprend à la fois l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, la dérogation pour les espèces protégées et l'évaluation environnementale. Le dossier initial déposé en décembre 2024, a été complété en juillet 2025, puis a suivi l'ensemble de la procédure réglementaire. Ainsi, il a reçu en octobre les avis favorables de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable après une visite terrain en septembre, et du Conseil National de Protection de la Nature. Ces avis ont relevé la qualité du dossier et le travail abouti sur les mesures compensatoires environnementales.

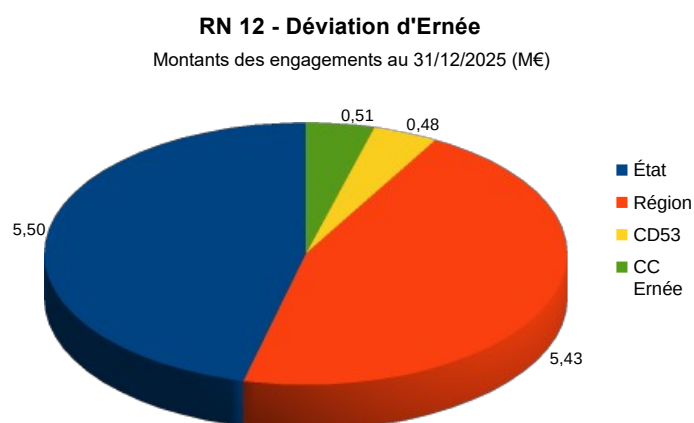
Une consultation du public par voie électronique s'est ensuite tenue du 3 décembre 2025 au 5 janvier 2026. Les habitants pouvaient consulter le dossier et déposer leurs observations sur un registre dématérialisé. Cette étape importante a permis à chacun de s'informer et de s'exprimer sur le projet. Après instruction du dossier par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne, la préfète a signé l'arrêté d'autorisation environnementale le 10 février 2026.

Les travaux préparatoires (démolitions et dévoiements de réseaux) sont en cours, les consultations des

marchés de travaux principaux (terrassement, chaussées, ouvrages d'art) seront lancées au printemps 2026 et les travaux de défrichage et de fouilles archéologiques démarreront en septembre 2026. La durée des travaux est estimée à 2,5 ans pour une mise en service fin 2028.

Le volet mobilités du contrat de plan État-Région 2023-2027, signé le 27 juin 2024, a acté le financement de l'opération pour un montant total de 43,5 M€ dont 31,45 M€ de l'État, 5,43 M€ de la Région, 4,35 M€ du Département de la Mayenne et 2,18 M€ de la Communauté de communes de l'Ernée.

Au 31 décembre 2025, 27,4 % des crédits inscrits ont été engagés par l'ensemble des cofinanceurs (11,9 M€).



EN CHIFFRES

3,6 km en tracé neuf
1,4 km de requalification de la RD31
3 créneaux de dépassement courts
1 viaduc de 145 m (rétablissement de l'Ernée et de la RD514)
2 nouveaux échangeurs avec la RD138 et la RD29
3 ouvrages de rétablissement (boviduc et/ou passage hydraulique)
4 ouvrages de passage petite faune

Pour en savoir plus : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Aller sur : Thématiques → Infrastructures de transport et mobilité

3.2.2 – Opérations ferroviaires (hors SERM)

263,2 M€ sont inscrits au CPER dont 232,2 M€ contractualisés entre l'État (80,2 M€) et la Région (152 M€). À cela s'ajoutent 241,8 M€ de crédits valorisés par l'État (88,9 M€) et la Région (152,9 M€).

3.2.2.1 – Réseau ferroviaire (hors SERM)

Sur la section entre **Nantes-Angers-Sablé de l'axe magistral vers Paris**, la feuille de route arrêtée pour la mise en œuvre du schéma prévoit, pour le long terme, le déploiement d'une nouvelle signalisation, correspondant au standard européen "ERTMS", et l'augmentation de capacité du nœud de Nantes (720 M€ d'ici 2041 aux conditions économiques de février 2022), avec un renouvellement progressif des postes d'aiguillage et le déploiement de la signalisation européenne de Sablé à Angers, puis d'Angers à Nantes. Ce scénario permet d'envisager un aboutissement à l'horizon 2040, articulé avec l'aménagement de la section à grande vitesse depuis Paris (mise en ERTMS de Paris à Sablé en 2030-2032). Les études préliminaires des principaux aménagements (nœud ferroviaire de Nantes, sécurisation du tunnel de Chantenay et première phase de l'axe Nantes-Angers-Sablé dont la mise en ERTMS) se sont achevées en 2025, et les phases d'études suivantes sont d'ores et déjà lancées. La convention de financement des études Avant-Projet de modernisation des postes Loire a été signée le 5 décembre 2024, celle des études Avant-Projet de modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé le 19 décembre 2025 et celle des études Avant-Projet de modernisation des postes et 2 trains sur une même voie à Nantes le 24 décembre 2025.

La mise en œuvre d'un **système de télésurveillance de l'axe Nantes-Angers-Sablé** se poursuit également avec en 2025 le démarrage de travaux de génie civil et électrique. L'objectif du projet est d'améliorer la régularité et la robustesse de l'exploitation de la ligne, en travaillant à la fois sur la maintenance prédictive et sur le délai de remise en état en cas de dysfonctionnement des éléments surveillés (circuits de voies et alimentation des installations de signalisation).

Toujours pour **améliorer la régularité sur l'axe Nantes-Le Mans**, un important chantier pluriannuel est en cours pour **limiter les collisions des trains avec la grande faune par la pose de clôture, tout en travaillant la transparence écologique de l'axe**. Les travaux évalués à 34,5 M€ sont financés à hauteur de 20 M€ par l'État et 8 M€ par la Région.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale des mobilités, le déploiement de la feuille de route pour des aménagements de l'infrastructure ferroviaire à envisager d'ici 2040 a débuté. Ces aménagements contribueront aussi à la mise en œuvre des Services express Régionaux Métropolitains de Nantes-Saint Nazaire (cf. paragraphe dédié). C'est également le cas de la sécurisation du tunnel de Chantenay, dont les études sont en cours.

Le grand projet des **Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)** étudie la possibilité de moderniser le réseau existant à l'horizon 2035 et au-delà, en améliorant la performance (réduction des temps de parcours et augmentation du nombre de trains) sur les axes Nantes-Rennes/Bretagne sud et Rennes-Brest. A la suite de la décision ministérielle du 4 décembre 2024 validant la poursuite des études, deux études majeures sont pilotées par SNCF Réseau. La première étudie la modernisation de la ligne existante, pour un montant de 12,6 M€, dont 6,3 M€ inscrits au CPER ligérien, avec un apport de l'État de 3,654 M€ et un apport de la Région de 1,764 M€. La seconde explore la pertinence d'une ligne nouvelle entre Redon et Rennes, pour un montant de 10,45 M€, dont 5,25 M€ inscrits au CPER ligérien, avec un apport de l'État de 3,045 M€ et un apport de la Région de 1,470 M€. En 2025, la deuxième phase des études préliminaires a été lancée tant pour la modernisation de la ligne entre Nantes et Redon que pour la ligne nouvelle entre Redon et Rennes.

Enfin, de multiples études et travaux de régénération des lignes de dessertes fines du territoire sont engagées et seront déployées sur les années à venir, principalement sur les sections de lignes Clisson-Cholet, La Possonnière-Cholet, Les Sables d'Olonne-La Roche sur Yon, Nantes-Châteaubriant, Nantes-Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Pornic.

3.2.2.2 – Accessibilité des gares et pôles d'échange multi-modaux (PEM)

L'État apporte un appui financier à la mise en accessibilité des gares ferroviaires nationales ou régionales jugées prioritaires selon les critères du Schéma directeur régional d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDAP). Au regard du très bon niveau d'avancement du SDAP, plusieurs gares – en dehors de ce SDAP – sont mises en accessibilité du fait de leur situation géographique et de leur importante fréquentation.

Ce financement est inscrit à l'avenant au CPER 2021-2027 Volet « Infrastructures de transport et mobilités 2023-2027 » :

- Les travaux d'accessibilité de la gare du Mans (SDAP) ont été mis en service en décembre 2025. En raison de surcoûts, le montant total de l'opération s'élève à 4,328 M€ au lieu 3,9 M€ inscrits dans la maquette financière de l'avenant « Mobilités ». Le plan de financement a évolué grâce à la participation de l'Europe non prévue initialement (1,793 M€ de FEDER). Les participations de l'État et de la Région ont été ramenées respectivement à 1,27 M€ (1,96 M€ inscrits dans la maquette) et à 507 k€ (786 k€ inscrits sur la maquette). Cette évolution du plan de financement fera l'objet d'un avenant au 1er semestre 2026.
- Les travaux de mise en accessibilité de la gare de la Ferté-Bernard (hors SDAP) ont été inaugurés le 29 janvier 2026. Le montant total de l'opération s'élève à 4,09 M€ au lieu de 3,5 M€ inscrits dans la maquette financière. Le plan de financement a évolué grâce à la participation de l'Europe non prévue initialement (1,28 M€ de FEDER). Les participations de l'État et de la Région ont été ramenées respectivement à 700 k€ (875 k€ inscrits dans la maquette) et à 1,40 M€ (1,75 M€ inscrits dans la maquette). Cette évolution du plan de financement fera l'objet d'un avenant au 1er trimestre 2026.
- Les études amont pour la mise en accessibilité de la gare – hors SDAP – de Pontchâteau pour un montant total de 361,3 k€, avec une participation État de 90,3 k€. Elles ont été achevées en 2025.

La Région Pays de la Loire est la première région administrative qui termine le volet régional du schéma directeur national d'accessibilité des gares et le schéma directeur régional d'accessibilité.

3.2.2.3 – Fret ferroviaire

L'avenant CPER prévoit une subvention de 18 M€, à parité entre l'État et la Région pour le développement du fret ferroviaire. Ainsi, afin de répondre à l'objectif de doublement de la part du fret ferroviaire à horizon 2030 de la Stratégie Nationale pour le Développement du Fret Ferroviaire (SNDFF), l'État et la Région soutiennent la création et le développement des plateformes de transports combinés et la création et la modernisation des Installations Terminales Embranchées (ITE), ainsi que l'automatisation de l'accès au réseau ferré portuaire, le Priory.

Concernant les ITE, l'État et la Région ont conventionné avec deux entreprises (IDEA à Saint-Nazaire et Pigeon à Saint-Berthevin) en 2025, pour un montant total de 807 k€ (État et Région) au titre du nouveau dispositif d'aides d'État aux ITE validé par la Commission européenne en juillet 2024.

Au 31 décembre 2025, 31,1 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés au titre des opérations ferroviaires hors SERM (réseau ferroviaire, accessibilité des gares et PEM, fret ferroviaire) soit 72,2 M€.

3.2.3 – SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans

106,4 M€ sont inscrits au CPER dont 74,6 M€ contractualisés entre l'État (56,8 M€) et la Région (17,8 M€).

Les services express régionaux métropolitains (SERM ou RER métropolitains) doivent donner une alternative à la voiture dans une dizaine de métropoles françaises. Ils consistent notamment en une offre TER cadencée, fréquente, continue sur une journée élargie et coordonnée avec les autres modes de transport, avec une tarification intégrée entre les différents transports urbains/périurbains.

Après la labellisation de la démarche par le ministre des Transports en 2024, la Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole et Saint-Nazaire Agglomération sont pleinement engagées dans le processus d'élaboration du projet de SERM, avec un accompagnement de l'État durant cette période de préfiguration. Une première phase d'élaboration du dossier de préfiguration a ainsi été engagée avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de la région nantaise (AURAN).

Outre le mode ferroviaire, ce projet à caractère multimodal a des liens avec différents aspects de ce bilan, comme ci-après le soutien aux transports collectifs et la desserte du secteur de l'aéroport de Nantes Atlantique.

Le nœud ferroviaire de Nantes fait l'objet des premières attentions, avec **des études de modernisation des postes de signalisation amorcées et une étude des flux de voyageurs en gare restituée en 2025**. Est également concernée la **ligne Nantes-Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-Vie**, dont les **études préliminaires de modernisation**, lancée fin 2024, vont s'achever mi-2026, en parallèle de la poursuite de l'**étude d'une nouvelle halte ferroviaire au droit de l'aéroport Nantes Atlantique**. Ce dernier projet a fait l'objet d'une concertation du public en 2025, ce qui permet d'ajuster les objectifs visés.

Enfin, le SERM sera articulé sur le moyen terme avec la mise en place par SNCF Réseau d'une commande centralisée des installations ferroviaires au niveau régional en cours de réalisation et indispensable pour la mise en place de l'ERTMS (European Rail Traffic Management System - système européen de gestion de trafic des trains).

Au 31 décembre 2025, 36,4 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés au titre des SERM (27,2 M€).

3.2.4 – Opérations portuaires

112 M€ sont inscrits au CPER dont 65,7 M€ contractualisés entre l'État (32,9 M€) et la Région des Pays de la Loire (32,8 M€). A cela s'ajoutent 2,15 M€ de crédits valorisés par l'État.

L'avenant au CPER 2021-2027 volet « Infrastructures de transport et mobilités » prévoit un soutien financier pour six opérations d'investissement portuaire dont deux majeures à savoir :

- le quai en eau profonde dédié à l'éolien en mer (EOLE) estimé à 35 M€ dont 15 M€ État et 15 M€ Région,
- la modernisation de la forme-écluse Joubert, utilisée pour la logistique portuaire XXL, la construction et la réparation navale, estimée à 32 M€ dont 6 M€ État et 6 M€ Région.

Les quatre autres opérations concernent la régénération des ouvrages mobiles, formes et écluses de Saint-Nazaire, la poursuite des plateformes logistiques « Plug & Play » ou « clés en mains » et des capacités logistiques de Montoir, la régénération des postes rouliers de Montoir et les études et la préparation des parcelles pour le développement de nouvelles énergies comme le courant de quai, l'hydrogène, l'e-carburant, le captage de CO2.

Au 31 décembre 2025, 32,8 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés au titre des opérations portuaires (21,5 M€).

Projet EOLE et adaptations dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME

Le développement des énergies renouvelables est un composant important de la lutte contre le changement climatique, et en particulier via le développement de l'éolien en mer. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit ainsi un déploiement important de l'éolien en mer, réaffirmé dans sa 3^e édition publiée en février 2026. 15 GW de puissance doit être installée d'ici 2035, en misant particulièrement sur l'éolien flottant, pour lequel la France souhaite se positionner comme leader.

Pour répondre à cet objectif de développement, le GPMNSN souhaite mettre à disposition de la filière offshore une base industrielle d'intégration dédiée à l'éolien flottant, par la création du site EOLE. Il s'agit d'une plateforme d'assemblage des éoliennes, composée d'un quai et de dispositifs de stockage à terre et sur le plan d'eau.



Photomontage 3D du projet EOLE - Source: GPMNSN

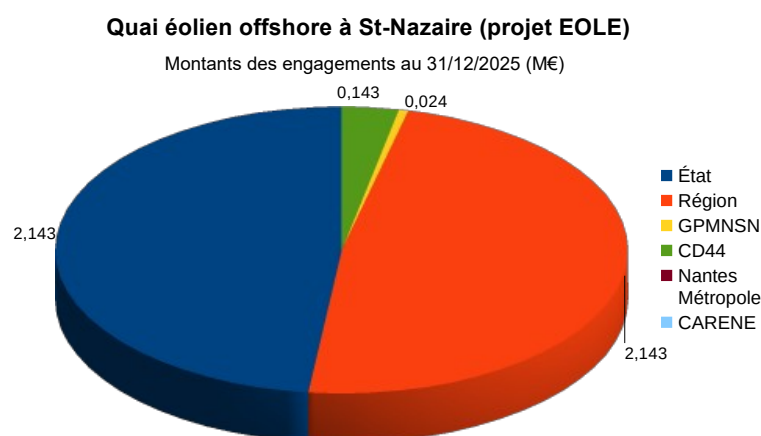
En 2025, le port a candidaté à l'appel à projet "Ports" de l'ADEME et a optimisé son projet, ce qui a permis de faire évoluer le coût du projet de 235 à 203 M€. Il comprend maintenant :

- Une réduction du linéaire de quai à 530 mètres (780 mètres initialement) ;
- Une surface ramenée à 15 hectares (20 ha précédemment) ;

- Un seul poste de commissioning pour intégrer entre 20 et 25 éoliennes par an ;
- Le nombre d'ouvrages de flotteurs est passé de 8 à 5.

S'agissant du financement, 35 M€ sont inscrits au CPER dont 30 M€ à parité de l'État et de la Région et 5 M€ apportés par les autres partenaires (2 M€ par le Département de Loire Atlantique, 2 M€ par Saint Nazaire Agglomération et 1 M€ par Nantes Métropole). Un prêt a été accordé par la Banque des Territoires, à hauteur de 90 M€. Le montant qui pourrait être obtenu de l'AAP de l'ADEME n'est pas encore connu.

Au 31 décembre 2025, 12,7 % des crédits inscrits ont été engagés par l'ensemble des partenaires financiers (4,45 M€).



3.2.5 – Opérations fluviales

1,5 M€ sont inscrits au CPER dont 1,5 M€ contractualisés par l'État.

Le transport fluvial émet 4 à 5 fois moins de gaz à effets de serre (GES) à la tonne transportée que le transport routier et consomme également jusqu'à 4 à 5 fois moins d'énergie. Ce mode de transport contribue par ailleurs à la diminution de l'accidentologie routière et à la décongestion des axes routiers. À ce titre, il peut aider à contribuer à la mise en place des zones à faibles émissions.

Sur la durée du CPER, l'objectif est d'identifier le potentiel de développement de nouvelles infrastructures fluviales notamment sur la Loire, en amont de Nantes. Parmi celles-ci, Voies navigables de France (VNF) étudiera la rénovation et la remise en service de l'ancienne cale de San Francisco à Nantes, estimée à 1,4 M€. En 2024, VNF, en co-pilotage avec Nantes Métropole, a engagé 67,9 k€ sur l'étude de faisabilité d'un nouvel équipement de chargement – déchargement au droit de la cale San Francisco. 58 k€ ont été mandatés en 2025.

Au 31 décembre 2025, 4,5 % des crédits contractualisés par l'État ont été engagés au titre des opérations fluviales (67,9 k€).

3.2.6 – Modes actifs

Le CPER comporte un nouveau volet de mobilité consistant en l'aménagement d'itinéraires cyclables ayant une vocation vélotouristique, notamment les projets inscrits au schéma national ou régional des véloroutes.

121,4 M€ sont inscrits au CPER dont 46,9 M€ contractualisés entre l'État (29,2 M€) et la Région (17,7 M€). À cela s'ajoutent 6,5 M€ de crédits valorisés État pour financer 18 projets d'aménagements cyclables au titre de

l'appel à projets n°6 du Fonds Mobilités Actives.

52 créations ou sécurisations d'itinéraires cyclables ont été identifiées pour un montant de 113,9 M€ inscrits au CPER, dont 29,2 M€ contractualisés par l'État et 10,2 M€ contractualisés par la Région. Dans ce cadre, 14 projets ont fait l'objet de conventions de financement à date fin 2025 pour un total de 9,91 M€ de subventions (dont 6,92 M€ de l'État et 2,99 M€ de la Région).

Enfin, 18 projets d'aménagements cyclables supplémentaires sont valorisés par l'État à hauteur de 6,5 M€ au titre de l'appel à projets n°6 du Fonds Mobilités Actives.

Au 31 décembre 2025, 21,1 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés au titre des itinéraires cyclables (9,9 M€).

Passerelles cyclables de Noyen-sur-Sarthe (72)

Le projet de construction de deux passerelles cyclables portée par la Commune de Noyen-sur-Sarthe répond à une double ambition sécuritaire et touristique. Avec un important trafic routier sur cet axe (6 à 7 000 véhicules motorisés par jour dont 1 000 poids lourds) sans aucun aménagement cyclable dédié, le franchissement de la Sarthe était un point noir de sécurité. Par ailleurs, ce manque d'aménagement ne permettait pas de valoriser pleinement les attraits touristiques de la ville (restauration, hôtellerie, port et aire naturelle) et ses itinéraires cyclables touristiques (La Sarthe à Vélo et la Vélobuissonnière), inscrits au Schéma régional des véloroutes des Pays de la Loire.

L'aménagement consiste en la construction de deux ouvrages d'art de 3 mètres de large : une première passerelle de 91 mètres linéaires et une seconde de 36 mètres linéaires. Ces infrastructures sont installées depuis le début de l'année et permettent désormais de sécuriser efficacement la traversée des cyclistes et piétons sur cet axe routier.

Ce projet, inscrit au CPER à hauteur de 950 k€, a mobilisé plusieurs partenaires publics : l'État participe à hauteur de 322,5 k€ (237 5 k€ au titre du volet Infrastructures de transport et mobilités du CPER 2021-2027 et 85 k€ au titre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire), la Région Pays de la Loire contribue pour 190 k€. Le solde (522,5 k€) est financé par la Commune de Noyen-sur-Sarthe.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des cofinanceurs ont engagé la totalité de leur participation.



Installation des deux passerelles qui franchissent la Sarthe et son canal adjacent à Noyen-sur-Sarthe. | OUEST-FRANCE

3.2.7 – Desserte de l’aéroport de Nantes – Atlantique

22,3 M€ sont inscrits au CPER dont 17,95 M€ contractualisés entre l’État (13,6 M€) et la Région (4,35 M€).

Deux conventions financières ont été signées en 2025 pour 2,92 M€ de crédits État et 1,42 M€ de crédits Région, concernant la création d'une infrastructure « Bus à haut niveau de service » (BHNS) sur la route de Pornic destinée au renforcement de la navette aéroport, ainsi que pour des études pour l’amélioration des itinéraires modes actifs et l’insertion d’une voie dédiée aux transports collectifs autour de la Porte de Retz. Les études préliminaires relatives à l’infrastructure BHNS prévue sur la voie métropolitaine 85, en lien avec la halte ferroviaire à créer sur la ligne Nantes-Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-Vie, se sont achevées fin 2025.

Sur le volet routier, les études se poursuivent pour réaliser les voies d’entrecroisement entre les portes de Bouguenais et Retz (scénario mixte VE/VRTC). Les travaux, contractualisés à hauteur de 8,1 M€, sont prévus pour 2027-2028.

Au 31 décembre 2025, 24,2 % des crédits contractualisés par l’État et la Région ont été engagés pour la desserte de l’aéroport de Nantes-Atlantique (4,3 M€).

Avancement du Schéma Directeur d’Accessibilité de l’aéroport Nantes Atlantique (SDNA)

Le maintien de l’aéroport Nantes Atlantique, consécutif à la décision gouvernementale, en janvier 2018, d’abandonner l’opération aéroportuaire du Grand Ouest sur le site de Notre-Dame-des-Landes, a abouti à la conclusion d’un Contrat d’avenir signé en février 2019 dont une priorité est d’améliorer la desserte de l’aéroport existant.

Les études réalisées par la Région Pays de la Loire, Nantes Métropole et l’État ont permis d’élaborer un Schéma Directeur d’Accessibilité de l’aéroport Nantes Atlantique (SDNA) intégrant d’une part les besoins de déplacements liés à l’aéroport, et, d’autre part, ceux non aéroportuaires générés notamment par les activités riveraines de l’aéroport. Le SDNA, incluant les différents pôles d’activités du secteur aéroportuaire, a été approuvé en avril 2021.

Le SDNA repose sur plusieurs projets inscrits au CPER 2021-2027 pour améliorer la desserte du secteur :

- La création d’une **halte ferroviaire Nantes Atlantique** au droit de la VM (Voie Métropolitaine) 85 permettant d’améliorer l’accessibilité régionale et surtout celle du quadrant sud-ouest (Pornic, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Sainte-Pazanne) à l’aéroport et combinée à un pôle d’échanges multimodal. Pour cette opération, une enveloppe de 15 M€ est contractualisée au titre du volet SERM ferroviaire dont 10 M€ de l’État, 2,5 M€ de la Région et 2,5 M€ de Nantes Métropole. Les études préliminaires contractualisées dans le précédent CPER se sont achevées fin 2025. En 2025, SNCF Gares&Connexions a conduit la concertation auprès du public sur le projet et publié le bilan en fin d’année. La contractualisation de la phase d’études d’avant-projet est prévue en 2027 ;
- **L’aménagement d’intermodalités** (liaison modes actifs, cheminements piétons, stationnement vélos, parking relais, pôle d’échange multimodal de la halte ferroviaire et études VRTC), pour un montant total de 7,4 M€ dont 4,1 M€ de l’État, 1,65 M€ de la Région et 1,65 M€ Nantes Métropole. En 2025, les études sur des itinéraires modes actifs et l’insertion d’une voie dédiée aux transports collectifs autour de la porte de Retz ont été engagées ;
- Sur le volet routier, **l’aménagement de voies d’entrecroisement entre les portes de Bouguenais et de Retz pour le parcours du BHNS**. Le coût du projet est de 8,1 M€ dont 6,1 M€ de l’État, 1 M€ de la Région et 1 M€ de Nantes Métropole. Les travaux sont prévus pour 2027-2028 ;

- La **création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** en site propre entre la gare de Nantes et le secteur aéroportuaire, via l'île de Nantes et la route de Pornic entre Rezé et Bouguenais, passant par le périphérique, la VM85 (correspondance avec la halte ferroviaire) jusqu'à l'aéroport puis au Domaine d'activités aéroportuaires (D2A).

Le coût de cette opération de 6,8 M€ est répartis entre l'État (3,4 M€), la Région (1,7 M€) et Nantes Métropole (1,7M€). Au 31 décembre 2025, 4,97 M€ ont été engagés dont 2,65 M€ de l'État, 1,42 M€ de la Région et 909,9 k€ de Nantes Métropole, soit 73,2 % des crédits inscrits.

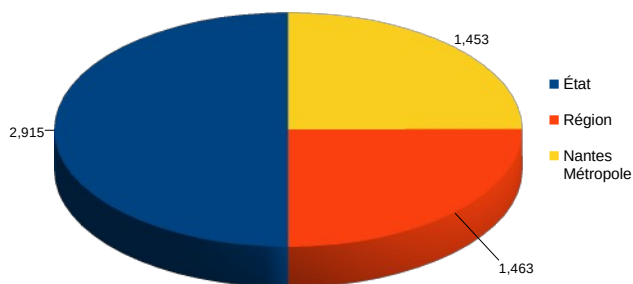
Cette création de ligne de transport en commun en site propre (TCSP) a fait l'objet d'une première série d'études (préliminaires et d'avant-projet pour la route de Pornic et préliminaires pour la VM85) financées via le précédent CPER, et se poursuivent désormais dans le cadre de l'avenant au CPER 2021 – 2027 (volet « Infrastructures de transport et mobilités ») signé en juin 2024. En effet, cette nouvelle phase lancée mi-2025 comporte notamment des études de réalisation de cette infrastructure de TCSP sur la route de Pornic intra-périphérique et des travaux. Les études de projet et travaux d'infrastructure BHNS sont prévus sur la route de Pornic jusqu'à fin 2027.

La poursuite de cette opération s'intègre dans un ensemble plus large à l'échelle de la zone aéroportuaire prenant en compte divers projets – leur coordination et leurs interfaces (ex : intégration des lignes de transport en commun sur le domaine de la concession aéroportuaire, etc...).

Au total, la contribution du volet « Infrastructures de transport et mobilités » du CPER 2021-2027 aux projets de renforcement de la desserte du secteur Nantes-Atlantique s'élève ainsi à 37,3 M€ dont 23,6 M€ de l'État, 6,85 M€ de la Région et 6,85 M€ de Nantes Métropole. Au 31/12/2025, 5,8 M€ ont été engagés, soit 15,6 % des crédits inscrits au Contrat.

Amélioration de la desserte de l'aéroport Nantes-Atlantique

Montants des engagements au 31/12/2025 (M€)



Travaux de réaménagement de la route de Pornic, suppression de l'autopont. Photo Nantes Métropole.

3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports

37,67 M€ de crédits valorisés par l'État sont inscrits au CPER pour le subventionnement des 9 projets lauréats de l'appel à projets du ministère des Transports dédié aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (TCSP n°4).

À cela s'ajoutent 400 k€ de financements dont 250 k€ État et 150 k€ Région pour la réfection de la piste de l'aérodrome de Laval. L'État a versé la totalité de sa participation en 2025.

Les 3 **derniers projets lauréats TCSP n°4** ont été conventionnés en 2025 pour **2,48 M€ de subventions** :

- 2,43 M€ de subvention ont été accordés au département de Loire-Atlantique pour la réalisation de deux projets de voies réservées aux transports collectifs et au covoiturage sur les routes départementales 178 et 723 ;
- 49,3 k€ de subvention ont été attribués à Cholet Agglomération pour la création d'un pôle d'échanges multimodal autour de l'hôtel de ville de Cholet.

Angers Loire Métropole a informé l'État en janvier 2023 de l'abandon du projet de pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angers St-Laud.

Depuis le lancement de cet appel à projets, 8 projets ont été accompagnés et 35,95 M€ de subventions ont été accordés par l'État (hors piste aérodrome de Laval), soit 95 % des crédits valorisés inscrits dans le volet mobilité du CPER 2021-2027, sur plus de 660 millions d'euros d'investissement réalisés par les collectivités lauréates.

Au 31 décembre 2025, 95,5 % des crédits inscrits ont été engagés pour le soutien aux transports collectifs et autres modes de transports (36,2 M€).

Au 31 décembre 2025, pour l'ensemble du volet « Infrastructures de transport et mobilités 2023-2027 », 40,1 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés et valorisés) ont été engagés (335 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 27,6 % des crédits inscrits ont été engagés (149,5 M€).

VOLET THÉMATIQUE 4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires

Au cœur des objectifs du CPER 2021-2027 figure la nécessité de préserver le modèle de développement ligérien qui a fait sa force au cours des dernières décennies : un aménagement du territoire équilibré, la préservation d'un cadre de vie de qualité, l'attention aux plus fragiles et la force de l'engagement civique au plus près des territoires.

Sur ce volet, 1,65 Mds€ sont inscrits au CPER dont 493,5 M€ contractualisés entre l'État (218,8 M€) et la Région (274,7 M€).

4.1 – Cohésion territoriale

L'armature territoriale en Pays de la Loire présente la particularité d'être équilibrée avec un maillage fin de villes et de bourgs qui organisent l'espace régional. Elle est cependant caractérisée par des évolutions profondes qui tendent à faire évoluer les équilibres traditionnels (développement résidentiel, commercial et économique en périphérie, perte d'attractivité dans les franges régionales...).

Le constat de ces évolutions qui génèrent des disparités sur le territoire régional en matière d'accès aux services et aux équipements, de mobilités, de revenus ou encore en matière de logements motive une intervention renouvelée, renforcée et coordonnée de l'État et de la Région au travers notamment de la mobilisation de leurs dispositifs contractuels territoriaux.

Par ailleurs le volet territorial du CPER 2021-2027 intègre deux objectifs spécifiques développés ci-dessous : la résorption des friches et l'accompagnement du territoire de Cordemais.

455,1 M€ sont inscrits au CPER dont 386,6 M€ contractualisés entre l'État (176,6 M€) et la Région (210 M€).

4.1.1 – Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées

4.1.1.1 – Soutien aux territoires ruraux et péri-urbains

L'État et la Région interviennent en complémentarité dans la mise en œuvre des différents dispositifs d'accompagnement des dynamiques territoriales.

Les crédits mobilisés par l'État soutiennent pour l'essentiel la revitalisation des territoires à travers les programmes Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV), France Services et les projets inscrits dans le cadre d'un Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE). Les principaux domaines d'intervention concernent la santé et l'offre de soins via l'aménagement de maisons de santé, l'accessibilité aux services publics, la transition écologique ou encore les services aux publics via l'aménagement d'équipements sportifs, d'accès à la culture et d'infrastructures favorisant les mobilités douces. Ce soutien se traduit à la fois en subventions d'investissement, au fonctionnement (France services) et par de l'ingénierie avec le financement de 44 chefs de projets PVD.

En 2025, l'État a engagé 17,8 M€ au titre du CPER pour soutenir ces politiques dont 5,32 M€ de Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), 10,99 M€ de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 1,47 M€ au titre des programmes PVD.

En 2025, la Région Pays de la Loire a mobilisé 1,94 M€ en soutien aux projets des communes jouant un rôle de centralité (dispositif Fonds régional de revitalisation des centres-villes) ainsi que 2 M€ au bénéfice des

communes rurales de moins de 3 500 habitants (Dispositif Pays de la Loire investissement communal). La Région a par ailleurs soutenu 152 projets dans les territoires à hauteur de 32,7 M€ en 2025, au titre des Contrats Pays de la Loire 2026. Enfin, elle soutient également des réseaux des partenaires (URCAUE, Agences d'urbanisme, ...) afin que ces derniers puissent mettre leur expertise aux services des territoires.

Construction du nouveau conservatoire de musique de Cap Atlantique et de son auditorium à Guérande (44)

Porté par une volonté forte de faire rayonner l'accès à la culture sur l'ensemble de son territoire, le projet de nouveau conservatoire intercommunal entre dans sa phase concrète depuis le début des travaux en septembre 2025. Plus qu'un simple équipement, ce futur conservatoire à vocation à devenir un véritable pôle culturel de proximité, un lieu vivant et inspirant, au service de tous les habitants. Il se composera à terme de deux parties :

- la restauration de la chapelle existante (avec la démolition des annexes et le curage des ouvrages contenant de l'amiante ou du plomb), qui deviendra un auditorium de 150 places. Ce lieu, à la fois patrimonial et culturel, accueillera un orgue baroque flamand d'exception, tout en conservant son ouverture au public.
- la construction d'un bâtiment principal moderne pour accueillir les élèves, les enseignants et l'équipe administrative du conservatoire, intégré harmonieusement dans le parc environnant, avec une attention particulière portée à la biodiversité, à la qualité paysagère et à la performance environnementale. Le projet prévoit des espaces variés, adaptés à toutes les formes de pratiques musicales. L'aménagement des ouvrages de rétention d'eau sont achevés afin de protéger l'environnement naturel et de permettre à la faune de retrouver la prairie dès le printemps prochain.

La restauration et la consolidation du mur d'enceinte, qui garantissent la préservation du patrimoine existant, sont également intégrées à ce programme de travaux. La livraison de l'auditorium est prévue pour le 1^{er} trimestre 2027, suivie du nouveau conservatoire début 2028.

Le plan de financement de l'opération d'un montant global de 12,5 M€ HT a acté une participation de l'État à hauteur de 840,5 k€ (640,5 k€ DSIL, 150 k€ DETR et 50 k€ au titre du plan de relance), une participation de la Région à hauteur de 1,9 M€ (274,7 k€ au titre du Fonds Pays de la Loire Relance investissement intercommunal pour la réhabilitation de la chapelle et 1,7 M€ au titre du dispositif Contrat Pays de la Loire 2026 pour la construction du conservatoire – phase 3) et enfin une participation du Département de la Loire-Atlantique de 600 k€. Par ailleurs, une subvention État de 1 M€ (DSIL) a été sollicitée pour 2026.

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation, soit 2,741 M€ dont 0,841 M€ de l'État et 1,9 M€ de la Région.



Images du projet du futur conservatoire. – Un hall d'accueil en forme de « tiers lieu » - Un ensemble de bâtiments en forme de peigne @CAP ATLANTIQUE – D.R

4.1.1.2 – Soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

En complément des crédits gérés directement par l'ANRU au titre des opérations d'intérêts national en Pays de la Loire (289 M€), 61,6 M€ de crédits ANRU sont inscrits au CPER pour financer les 9 projets d'intérêt régional pilotés par le préfet de région. Les projets retenus visent à améliorer le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants. 7,72 M€ ont été engagés par l'État en 2025 dont 7,47 M€ de subventions ANRU et 250,4 k€ de prêts bonifiés d'Action Logement. Au 31 décembre 2025, la totalité de l'enveloppe contractualisée a été engagée.

La Région est partenaire des collectivités et de l'État dans les programmes de rénovation urbaine situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle a également adopté le fonds de soutien Action Cœur de Ville et Contrat de Ville en décembre 2022, afin de soutenir les projets dans ces quartiers. À ce titre, 10 projets ont été soutenus en 2025 à hauteur de 1,8 M€ sur les communes de Rezé, Trignac, Châteaubriant, Saumur, Laval, Sablé sur Sarthe, La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte. La Région des Pays de la Loire est également signataire des nouveaux Contrats de Villes en tant que partenaire.

1,512 M€ sont inscrits par l'État au CPER dont 756 k€ pour la région Pays de la Loire (et 756 k€ pour la Bretagne) pour accompagner le **Centre de ressources politique de la ville inter-régional Bretagne/Pays de la Loire « RésO Villes »**. Chaque année, l'État mobilise 108 k€ en Pays de la Loire pour accompagner le dispositif.

Le centre de ressources politique de la ville inter-régional Bretagne/Pays de la Loire assure, conformément au cadre de référence national de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, trois missions socles :

- contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteurs ;
- accompagner la montée en compétences des acteurs locaux ;
- capitaliser et diffuser les connaissances et retours d'expériences.

En 2025, RésO Villes a continué de travailler à la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs ligériens de la politique de la ville par des formats mixtes, adaptés et modulables : distanciel, présentiel et nombreux outils numériques.

Ces axes généraux se traduisent en 2025 par la mise en œuvre d'actions dans les champs suivants :

- Pôle cohésion sociale : accompagnement des acteurs de l'éducation notamment dans le cadre des cités éducatives, la santé comme déterminant de lutte contre les inégalités, la lutte contre les discriminations, la participation citoyenne.. ;
- Pôle urbain : appropriation et aménagement des espaces publics, tranquillité publique et bien vivre ensemble... ;
- Pôle transitions et développement économique : quartiers en transition, mobilisation des partenaires locaux autour de l'insertion et de l'entrepreneuriat... ;
- Pôle data et quartiers : inscription de clauses data dans les contrats de ville, création d'un pôle Data inter régional à rayonnement national...

À ces missions socles se sont ajoutés en 2025 :

- le lancement d'une étude sur le non-recours aux soins en QPV qui sera rendue publique en fin d'année 2026 (14,4 k€) ;
- l'organisation à Angers d'une journée intitulée « Tranquillité publique et quartiers populaires : comprendre, agir, coopérer » et consacrée à l'impact des trafics de drogue dans ces quartiers (4,2 k€) ;
- l'évaluation de l'axe éducation du contrat de ville de Le Mans Métropole, englobant l'analyse des actions engagées dans le cadre du programme de réussite éducative et de la cité éducative mancelle (30 k€).

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont engagé 230,2 M€ (dont 151,4 M€ État et 78,8 M€ Région), pour

accompagner la revitalisation des territoires et la politique de la ville, soit 60 % des crédits contractualisés. Par ailleurs, l'État a mobilisé 45,3 M€ au titre de la relance.

4.1.2 – Résorption de friches

L'État mobilise sur la durée du CPER 2021-2027, 2,5 M€ pour accompagner les projets de résorption de friches s'inscrivant dans le cadre de projets de renouvellement urbain intégrés dans un contrat de projet partenarial d'aménagement. Par ailleurs dans le cadre de l'accord de relance État et Région mobilisent respectivement 10,2 M€ et 2M€ sur 2020-2022, en complément des crédits contractualisés.

En 2021 et 2022, trois appels à projets « fonds Friches - recyclage urbain » lancés par l'État, dotés d'une enveloppe totale de 26,3 M€ sur le BOP 362, au lieu des 12,7 M€ initialement prévus, avaient permis de retenir 81 lauréats en Pays de la Loire, portant ainsi à 100ha la surface de friches recyclées en région.

Un quatrième appel à projets, non intégré au CPER, a été lancé par l'État début 2023 dans le cadre du Fonds vert. Doté d'une enveloppe de 10,78 M€ sur le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », cette mesure du Fonds vert a bénéficié à 33 projets (dont 5 sur des sites ex-ICPE), représentant 57 ha.

En 2024, la mesure recyclage foncier a été confirmée au sein du Fonds vert et a pu bénéficier d'une enveloppe de 13,2 M€ permettant de soutenir 37 lauréats (dont deux déjà lauréats en 2023 et dont 5 sur sites ICPE) et représentant 48ha.

En 2025, toujours dans le cadre du Fonds vert, 32 projets ont reçu près de 8 M€ de subvention (dont 3 sur des sites ex-ICPE). 21 ha de friches supplémentaires pourront ainsi être revalorisés.

Concernant l'accompagnement des projets de résorption de friches intégrés dans un projet partenarial d'aménagement (2,5 M€ État inscrits au contrat), le PPA « initial » du Mans, dont la signature est antérieure au CPER, n'était pas éligible à cette enveloppe mais d'éventuels avenants à ce même PPA pourraient y prétendre. D'autres territoires sur lesquels des PPA ont pu être évoqués sans être concrétisés à ce stade pourraient bénéficier de cette enveloppe pluriannuelle. L'enveloppe État contractualisée de 2,5 M€ n'est donc pas encore mobilisée.

4.1.3 – Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire

Pour accompagner les différents projets visés dans le « Pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire », signé le 17 janvier 2020, l'État mobilise une enveloppe de 10 M€ valorisée dans le CPER 2021-2027. Une enveloppe de 3 M€ (État) est par ailleurs inscrite au CPER pour financer l'aménagement du Port de la Turballe.

L'année 2025 a marqué une avancée majeure dans la mise en œuvre du Pacte de Cordemais, avec la poursuite de la trajectoire de fermeture de la centrale à charbon et l'accompagnement renforcé du projet industriel FIT porté par Framatome. Ce projet, destiné à la fabrication de tuyauteries nucléaires pour les EPR2, constitue l'axe central de la reconversion du site. Le lancement opérationnel est intervenu dès 2025, avec un objectif de mise en production en 2029.

L'instruction du soutien financier via le fonds charbon a été menée à bien, et une subvention de 4 millions d'euros a été attribuée en 2025. Par ailleurs, la commune de Cordemais a bénéficié d'un accompagnement financier de 450 k€ pour les travaux sur le port.

En parallèle, les dispositifs sociaux liés à la fermeture ont été préparés : quarante entreprises sous-traitantes, représentant environ 180 salariés, ont été identifiées et analysées, et une cellule d'accompagnement sera opérationnelle à l'été 2026. Les 52 salariés portuaires du terminal charbonnier font également l'objet d'un suivi spécifique.

Au 31 décembre 2025, l'État a engagé 11,6 M€, dont 9,6 M€ au titre du Pacte de Cordemais et 2 M€ pour le Port de la Turballe, soit 90 % des crédits inscrits. La Région accompagne également les différents projets au travers de ses différentes politiques publiques.

Au 31 décembre 2025, 65,3 % des crédits inscrits au contrat sur le volet Cohésion territoriale (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés par l'État et la Région (297,3 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 60 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été engagés (230,2 M€).

4.2 – Santé

Les axes identifiés portent sur l'accès à l'offre de santé, l'accompagnement des territoires où la démographie des professionnels de santé est difficile, le soutien aux projets structurants et innovants permettant de renforcer la qualité de l'offre, et la montée en puissance des formations sanitaires et sociales.

463 M€ sont inscrits au CPER dont 442 M€ État (140,5 M€ relance et 301,5 M€ valorisés) et 21 M€ Région (crédits contractualisés).

4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires

4.2.1.1 – Soutenir le déploiement de la télémédecine

En cohérence avec la stratégie régionale de l'ARS Pays de la Loire, la Région accompagne des projets de déploiement territorial de la télémédecine dans le cadre d'un Fonds régional « télémédecine et équipements numériques en santé ». Les projets médicaux de télémédecine ont vocation à s'intégrer aux projets de santé des territoires.

Dans cette logique, l'idée est de favoriser l'émergence de projets territoriaux, à partir de l'analyse des besoins de la population et de tous les acteurs en santé, en co-portage et co-financement avec les collectivités et les autres partenaires du territoire.

Au 31 décembre 2025, l'État (ARS) a engagé la totalité de son enveloppe inscrite au CPER, soit 3 M€, pour financer l'ingénierie et l'équipement des établissements et professionnels de santé. Cette enveloppe a été engagée en totalité dès 2022 et tous les crédits inscrits par l'État ont été mandatés. En 2025, l'ARS a mobilisé 722,5 k€ hors CPER.

De son côté, la Région a totalement engagé son enveloppe dès 2023 et poursuit l'exécution de ses derniers engagements.

Elle mobilise par ailleurs les fonds européens dans le cadre de la programmation 2021-2027 du FEDER pour accompagner des actions en santé sur le numérique dont la télémédecine avec à ce jour 2M€ engagés.

4.2.1.2 – Soutenir la création de maisons de santé pluriprofessionnelles

Un des enjeux principaux de l'accès aux soins est d'encourager le maintien et l'installation durable des professionnels de santé. Leur regroupement au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), d'équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient, de centres de santé pluriprofessionnels ou d'organisations innovantes, dans le cadre d'un projet commun de santé sur le territoire, en concertation étroite avec l'ARS, est un levier d'action fortement plébiscité.

Au 31 décembre 2025, 3,704 M€ ont été engagés par l'État, dont 3,62 M€ au titre du CPER, pour soutenir l'investissement immobilier des MSP, en complément des crédits du volet « Cohésion territoriale » mobilisés sur cet enjeu. Au 31 décembre 2025, 5,4 M€ ont été engagés par la Région dont 3,7 M€ au titre du CPER. Les enveloppes inscrites par l'État et la Région sont d'ores et déjà entièrement engagées.

4.2.1.3 – Renforcer l'offre de formation en infirmiers et aides-soignants

La nécessité d'organiser la continuité des soins et de s'adapter au vieillissement de la population impliquent de conforter l'offre de formation, en particulier pour les soins et l'accompagnement de proximité réalisés par les infirmiers, les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux.

Dans le cadre du Plan de relance, l'État a apporté son soutien à hauteur de 8,35 M€ pour accompagner la

création de places supplémentaires dans les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) et d'aide-soignant (IFAS). Depuis 2025, les places supplémentaires d'aides-soignants (IFAS), dans le cadre du protocole SEGUR de la santé ne sont plus financés par la Région en raison de la fin de la compensation financière de l'État.

Au 31 décembre 2025, la Région a engagé 49,2 M€ dont 15,8 M€ au titre du CPER, soit la totalité de l'enveloppe inscrite. Les enveloppes inscrites par l'État et de la Région sont totalement engagées.

4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé

242 M€ de crédits État sont inscrits au titre du CPER pour soutenir l'investissement dans les établissements de santé, dont 132,1 M€ de financements du Ségur de la santé et 110 M€ du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés. A titre exceptionnel, les crédits « Ségur » inscrits sur 2021-2022 couvrent la période 2021-2025, ils feront donc l'objet d'engagements les prochaines années.

Au 31 décembre 2025, 117,2 M€ de crédits du « Ségur de la santé » ont été engagés, dont 6,6 M€ en 2025, soit 89 % des crédits inscrits, pour soutenir l'investissement du quotidien des établissements de santé (public et privé) ainsi que les opérations structurantes des établissements. Les opérations du quotidien financées ont visé l'achat ou le remplacement de matériel et d'équipements et la réalisation de petits travaux pour améliorer les conditions de travail et l'accueil des patients dans les établissements de santé.

Par ailleurs, 79,8 M€ ont été engagés par l'État au 31 décembre 2025 dont 72,1 M€ dans le cadre du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés, soit 80 % des crédits inscrits et 7,7 M€ pour la création du centre de cancérologie de la Sarthe au Mans, soit 38 % des crédits inscrits. De son côté, la Région a totalement engagé son enveloppe dès 2023 et poursuit l'exécution de ces derniers engagements.

Projet d'investissement Coeur de Sarthe : regroupement et modernisation des plateaux techniques du Centre Hospitalier du Mans (CHM)

S'appuyant sur la dynamique des financements du Ségur Investissement, le CHM a relancé, à l'issue de la crise sanitaire du COVID, les réflexions sur le projet de regroupement de ses activités « chaudes », dénommé « PROJET COEUR », acronyme de Centre Opératoire et d'Endoscopie, d'Urgence et de Réanimation.

Le projet CŒUR de Sarthe regroupe l'ensemble des activités d'urgence, opératoires et de réanimation, actuellement dans des locaux d'activité qui datent pour la plupart de 1983, locaux qui ne sont plus adaptés aux flux de patients et aux nouvelles prises en charge. Il vise à moderniser les organisations des activités chaudes du CHM et à rationaliser les flux patients en séparant les parcours programmés et non programmés.

Il intègre par ailleurs les enjeux mis en exergue par la crise sanitaire et vient conforter la responsabilité territoriale de l'établissement vis-à-vis de l'ensemble des 600 000 sarthois. Il s'agit notamment de consolider l'offre de soins de référence territoriale en Sarthe.

Le projet comprend deux volets principaux :

- La construction, sur une surface totale de 21 000 m², d'un nouveau bâtiment permettant d'accueillir les activités adultes de chirurgie et d'anesthésie, d'endoscopie, de stérilisation, d'urgence, de réanimation et de soins intensifs polyvalents adultes, ainsi que le SAMU 72 et le SMUR.
- La restructuration partielle du bâtiment Monet, adossé au bâtiment précité, permettant un regroupement, sur 1 870 m², des 3 unités actuelles de chirurgie ambulatoire, dans une double logique de lisibilité du parcours patient et d'efficacité d'usage des ressources.

Ce projet de 146 M€ qui fait l'objet d'un soutien de l'État dans le cadre du Ségur à hauteur de 85 M€, a

été validé en 2025 après une contre-expertise diligentée par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Les crédits ont été notifiés à l'établissement en 2025. Le concours d'architecte a été engagé par le CHM en 2025.



Emplacement « Coeur de Sarthe »

Libération des locaux

Sources : Centre Hospitalier Le Mans – Projet d'établissement 2025-2030

4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes

Au titre du CPER 2021-2027, l'État apporte un financement de 185 M€ à la construction du futur CHU (sur un financement total État de 430 M€). Au 31 décembre 2025, l'État a engagé la totalité de sa participation prévue au CPER. Depuis le début du CPER, 233,5 M€ ont été engagés par l'État sur ce projet, soit 48,5 M€ au-delà des crédits inscrits dans le CPER.

En parallèle, l'État participe aux volets « formation » et « recherche » du projet via la création de la nouvelle Faculté de Santé et d'un nouvel institut de recherche en santé IRS 2020 (cf. plus haut, partie 2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore).

Au 31 décembre 2025, 90,3 % des crédits inscrits au contrat sur le volet « Santé » (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés par l'État et la Région (417,9 M€).

Au titre des crédits contractualisés, la totalité des crédits inscrits ont été engagés (21 M€ – Région).

4.3 – Formation, emploi et apprentissage

Les enjeux identifiés par l'État et la Région dans le cadre de la stratégie régionale s'articulent autour de 5 axes auxquels le CPER 2021-2027 s'attachera à répondre :

- Encourager l'expérimentation de solutions innovantes pour le recrutement et la gestion des ressources humaines par les entreprises ;
- Enrichir l'offre des formations proposées aux actifs ligériens, et en particulier aux demandeurs d'emploi et aux publics les plus éloignés de l'emploi ; en particulier développer des parcours « sans couture » avant, pendant et après la formation ;
- Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés ;
- Lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels.

635,2 M€ sont inscrits au CPER dont 24,8 M€ contractualisés entre l'État (11,6 M€) et la Région (13,2 M€) pour accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers.

Par ailleurs, la Région valorise 189 M€ pour soutenir le développement de l'apprentissage. Enfin, l'État et la Région valorisent 377,5 M€ dont 171,5 M€ État et 206 M€ Région, pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences, auxquels s'ajoutent 32,7 M€ de crédits relance État pour financer les formations supplémentaires du plan « 1 jeune 1 solution ».

4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers

4.3.1.1 – CARIF-OREF / ORCI

12,7 M€ sont contractualisés entre l'État (4,8 M€) et la Région (7,9 M€) pour soutenir les Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif), les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref) ainsi que l'Observatoire Régional des Compétences Industrielles (ORCI) portés par l'État et la Région.

En 2025, l'ORCI a poursuivi ses travaux pour contribuer à une meilleure connaissance des métiers industriels et des besoins en compétences des entreprises par le renouvellement de l'enquête annuelle sur les besoins en recrutement des entreprises de l'Inter-industrie, l'actualisation du panorama emploi-formation de l'Inter-Industrie des Pays de la Loire et la co-animation des groupes de travail dédiés aux dialogue et contrat d'objectifs sectoriel « Inter-Industrie ».

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont engagé 8,5 M€ (dont 3,6 M€ État et 4,9 M€ Région), soit 67 % des crédits inscrits.

4.3.1.2 – ARACT

2,97 M€ sont contractualisés entre l'État (1,92 M€) et la Région (1,05 M€) pour financer l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

Les travaux menés en 2025 s'inscrivent dans la continuité de ceux de 2024. L'essentiel de l'expertise de l'ARACT a été mobilisé pour travailler sur les problématiques de recrutement des entreprises ligériennes. Ses actions se sont déployées autour de 5 axes principaux :

- L'attractivité des conditions de travail et d'emploi dans les entreprises et les territoires ; l'inclusion, la professionnalisation et le maintien en emploi ;
- Les transitions numérique, écologique et les nouvelles formes de travail et d'emploi ;

- Les relations sociales et le management ;
- La promotion des conditions de travail (QVCT) et le renforcement du partenariat.

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont engagé 1,88 M€ (1,37 M€ État et 519 k€ Région), soit 63,7 % des crédits inscrits pour soutenir l'ARACT dans le déploiement de ses travaux.

4.3.1.3 – GPEC / EDEC

9,16 M€ sont contractualisés entre l'État (4,92 M€) et la Région (4,24 M€) pour accompagner les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et d'Engagement de Développement des emplois et des Compétences (EDEC).

En 2025, en lien avec les priorités nationales et régionales et dans le cadre d'un AAP permanent dédié, les démarches GPEC/EDEC ont été portées par différents acteurs vers trois typologies d'actions :

- Le renforcement de l'observation sur les métiers (ADN Ouest, ORCI) ;
- L'accompagnement des entreprises face aux grandes transitions auxquelles elles sont confrontées :
 - écologique, accompagnement du parcours Convention des entreprises pour le climat ou avec une entrée plus sectorielle (OPCO Constructys) ;
 - numérique (Constructys également, et OPCO AKTO pour la branche de l'intérim) ;
- La professionnalisation des ressources humaines des entreprises en soutien à leurs transformations via le programme régional DINAMIC (CCIR Pays de la Loire).

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont engagé 6,58 M€ au titre du CPER (dont 2,33 M€ État et 4,24 M€ Région), soit 71,8 % des crédits inscrits pour accompagner les démarches de GPEC et EDEC.

4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage

L'État et la Région, avec les partenaires réunis au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), sont mobilisés afin de soutenir le développement d'une offre de formation en apprentissage de qualité en lien avec les territoires et leurs besoins.

La Région avait prévu de mobiliser, sur la durée du CPER, une enveloppe de 189 M€ de crédits valorisés à l'appui du développement de l'apprentissage dans le cadre des crédits délégués par l'État à la Région – via France Compétences – à la suite de la dernière réforme de l'apprentissage et de l'alternance.

Dans le cadre du décret du 21 février 2024, portant sur le gel des crédits nationaux à hauteur de 10 milliards d'euros dans le budget 2024 de l'État, le Ministère du Travail a réduit de 50 M€ la ressource allouée aux Régions pour le fonctionnement des CFA, soit une baisse de 36 % pour chaque Région. Le budget annuel des Pays de la Loire est ainsi passé de 10,99 M€ en 2023 à 7,01 M€ en 2024.

La mobilisation des fonds apprentissage par la Région ne pourra donc pas se faire à la hauteur prévue initialement (189 M€ sur la durée du CPER).

En 2025, la Région a contribué au financement des Centres de formation des apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle a identifiés le justifiaient avec 244 formations soutenues au sein de 53 CFA.

La Région a par ailleurs attribué des aides aux travaux et équipements des CFA pour améliorer les conditions de formation des jeunes et l'attractivité des formations répondant aux besoins des entreprises. Elle a ainsi soutenu de nombreux projets en 2025 : académie de la transition énergétique du BTP CFA Vendée, poursuite de la restructuration des locaux du CFA CCI Le Mans Sarthe, extension et rénovation du CFA ICAM Vendéen, équipements des nouveaux locaux de CMA Formation Angers, restructuration du CFA MFR IFACOM La

Ferrière...

L'ensemble des acteurs parties prenantes se réunissent régulièrement dans le cadre d'un groupe de travail EFOP, animé par la DREETS chaque trimestre, pour partager leurs expériences en vue d'une amélioration continue des pratiques.

Au 31 décembre 2025, la Région a engagé 120,6 M€, soit 63,8 % des crédits inscrits au CPER.

ANEFA Pays de la Loire - « Prospective 2030 sur la filière de la production agricole en Pays de la Loire »



Créée en 1993, l'Association Nationale Emploi Formation en Agriculture (ANEFA) Pays de la Loire est une association paritaire, gérée par les partenaires sociaux du secteur agricole (collèges employeurs et salariés). Elle s'inscrit dans le réseau national des ANEFA.

Sa mission principale consiste à mettre en œuvre les orientations définies par la Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi (CPRE) en matière de politique de l'emploi et de formation professionnelle dans le secteur agricole.

Ses actions s'articulent autour de cinq axes majeurs :

- Analyser l'emploi agricole (notamment via l'observatoire de l'emploi et de la formation) ;
- Promouvoir les métiers et les formations du secteur ;
- Développer l'emploi agricole ;
- Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi qualifié ;
- Encourager l'émergence de nouvelles formes d'emploi.

Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur son réseau des 5 ANEFA départementales.

L'étude prospective 2030, intitulée « Besoins en emplois et en compétences pour les salariés de la production agricole à horizon 2030 », vise à analyser les besoins futurs en emplois et en compétences au sein des différentes filières agricoles. Son objectif est d'anticiper et d'orienter les actions à déployer en matière d'emploi et de formation pour le secteur de la production agricole, avec une déclinaison sur les 18 territoires couverts par les comités locaux pour l'emploi.

Cette analyse couvre huit filières principales qui sont l'agroéquipement, l'élevage bovin (lait et viande), l'élevage porcin, l'aviiculture, le maraîchage, l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture/pépinières. Elle inclut également des focus sur l'emploi intérimaire, les groupements d'employeurs, et une analyse territoriale fine, jusqu'à l'échelle infra-départementale.

Les sources de données mobilisées proviennent de la MSA, de la DRAAF, des filières agricoles, du réseau des Cariforef, du réseau pour l'emploi, ainsi que de l'État et de la Région.

Deux comités de pilotage ont été organisés en 2025 pour présenter l'avancement des travaux. En 2026, il est prévu de compiler les résultats dans un document unique et de déployer un plan de communication.

En 2025, l'État a contribué à hauteur de 30 k€, la Région a apporté un financement de 15,6 k€ et l'ANEFA Pays de la Loire a complété ce budget par des fonds propres.

4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences

410,3 M€ sont inscrits au CPER pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, sur les années 2021 et 2022, dont 204,2 M€ de crédits État (32,7 M€ relance et 171,5 M€ valorisés) et

206 M€ de crédits valorisés Région.

Dans le cadre de la 2^e génération des Pactes d'investissement dans les compétences, un protocole d'accord pluriannuel du Pacte régional d'investissement dans les compétences pour la période 2024-2027 « PRIC 2024-2027 » a été signé le 28 mars 2024 entre l'État et la Région.

Au titre de l'année 2025, la convention financière a acté un engagement de la Région à hauteur de 80 M€, complété par un financement additionnel de l'État de 50 M€. Cette enveloppe globale de 130 M€ a permis la programmation de 16 900 parcours de formation à destination des personnes en recherche d'emploi.

Il est précisé que les financements de l'État sont exclusivement destinés à l'entrée en formation des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ces publics prioritaires sont :

- les personnes en recherche d'emploi quel que soit leur niveau de diplôme : les bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), travailleurs en situation de handicap ou seniors de 55 ans et plus ;
- les jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi jusqu'à bac +2 non obtenu ;
- les personnes en recherche d'emploi de tranche d'âge entre 26 et 54 ans sans le baccalauréat.

En termes de réalisation, 15 027 entrées ont été enregistrées en 2025, soit 89 % de la programmation initiale.

Au 31 décembre 2025, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation prévue au contrat (410,3 M€).

Développement de l'offre de formation FLE dans le cadre du PRIC

Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), déclinaison régionale du Plan d'investissement dans les compétences visant à renforcer l'accès à la formation des publics éloignés de l'emploi, l'offre de formation en français langue étrangère (FLE) a connu en 2025 un développement significatif en Pays de la Loire.

664 places de formation spécifiques FLE ont ainsi été ouvertes, pour 513 demandeurs d'emploi inscrits, représentant plus de 201 000 heures de formation. Ces résultats sont en progression par rapport à 2024 (+9 % de places ouvertes, +18 % d'entrées en formation, +12 % d'heures réalisées).

Cette dynamique s'accompagne d'une évolution qualitative de l'offre, marquée par un renforcement des parcours à visée professionnelle. Ainsi, 11 sessions supplémentaires de dispositifs PREPA Clés Avenir sectorisés ont été déployées, intégrant un apprentissage du français directement adossé aux compétences métiers (logistique, propreté, services à la personne, hôtellerie-restauration, petite enfance).

Au total, ces parcours représentent 134 entrées et 54 267 heures de formation, traduisant une orientation accrue du PRIC vers des formations combinant acquisition linguistique et insertion professionnelle rapide, en réponse aux besoins de recrutement des secteurs en tension.

Au 31 décembre 2025, 88 % des crédits inscrits au contrat sur le volet « Formation, emploi et apprentissage » (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés par l'État et la Région (558,9 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 68,4 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été engagés (16,97 M€).

4.4 – Culture

Le CPER 2021-2027 rappelle l'importance attachée par l'État et la Région au développement des politiques culturelles pour préserver et valoriser le patrimoine historique, soutenir la création et la diffusion artistiques, proposer des formations supérieures de haut niveau aux métiers de la création et renforcer l'aménagement culturel du territoire et la diversification des publics.

80,3 M€ sont inscrits au CPER dont 45 M€ contractualisés entre l'État (22,5 M€) et la Région (22,5 M€) avec les priorités suivantes :

- Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire
- Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs
- Soutenir la création artistique et l'accès à la culture

Dans le cadre de l'avenant au CPER dédié à la culture et à la valorisation du patrimoine, signé le 31 août 2022, l'État et la Région soutiennent vingt opérations emblématiques en Pays de la Loire.

Par ailleurs, l'État mobilise 17,8 M€ au titre de la relance et 2,5 M€ de crédits valorisés, auxquels s'ajoutent 15 M€ de crédits valorisés de la Région.

4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire

S'agissant de l'**Abbaye de Blanche Couronne**, à la Chapelle Launay (44), les travaux de restauration générale des extérieurs se poursuivent sur la base de l'autorisation de travaux délivrée en 2018. Aucune nouvelle tranche n'a fait l'objet de subvention de l'État en 2025. Une subvention de 520 k€ de la Région a été votée en 2023 et une avance de 104 k€ a été versée en 2025. Le Département de la Loire Atlantique poursuit ses acquisitions foncières (bâties ou non bâties) et travaille à la définition d'un projet culturel pour faire de ce site un des points fort dans le département, en lien avec ses politiques publiques (non-imperméabilisation des sols, circulations douces).

Les opérations de restauration de la Collégiale Saint-Aubin, des remparts et de la porte Saint Michel à Guérande (44) ont fait l'objet d'une subvention régionale de 750 k€ en 2024. Une avance de 225 k€ a été versée. En 2025, l'État a attribué une subvention totale de 759,4 k€ dont 51,7 k€ à la suite de l'éboulement de la zone des remparts et 707,7 k€ pour la Collégiale St-Aubin. Par ailleurs, à la suite d'un diagnostic sanitaire et architectural subventionné par l'État, la Ville de Guérande a lancé en fin d'année 2025 les travaux de restauration des extérieurs de la collégiale Saint-Aubin.

Concernant la **restauration de l'Abbaye de Cunault**, à Gennes Val de Loire (49), comme en 2024, l'État n'a pas engagé de crédit en 2025. Du côté de la Région, une subvention de 1,5 M€ avait été votée en 2024 pour cette opération. Le projet se présente en 2 phases : Phase 1 : toitures du chœur et du transept ; Phase 2 : clocher et toitures de la nef, façades du chevet. L'avant-projet définitif (APD) a été validé par la DRAC en mai 2024, les travaux de la première phase (parties hautes du chœur) étant prévus en 2025 pour environ 1,5 M€.

Le programme de travaux de l'**Abbaye Royale de Fontevraud** (49) se poursuit conformément aux travaux inscrits au CPER 21-27. Ce programme comporte 3 volets :

- la fin des travaux relatifs à l'Adap (Agenda d'Accessibilité Programmée) des bâtiments de l'abbaye ;
- la poursuite de la restauration et de l'aménagement d'un pôle d'interprétation dans le bâtiment noviciat ;
- la poursuite de la restauration des bâtiments de la cour d'honneur (logis des hôtes et le logis de l'abbesse) pour ses façades et toitures.

En 2025, le recrutement d'une AMO (cabinet CAIOPS - Paris) a permis de mettre en place une coordination dans la conduite des travaux en cours et des projets envisagés tels que la mise en accessibilité du réfectoire, les compléments d'études de définition des liaisons verticales (noviciat, sacristie des nones et pavillon

Normand sud) ou l'aménagement provisoire du dépôt lapidaire dans une aile de la Madeleine. Conformément aux engagements du CPER, la restauration des menuiseries du réfectoire a été réalisée pour y installer les vitraux contemporains créés par l'artiste François Rouan. Inaugurée en octobre 2025, cette création monumentale marque l'aboutissement de la rénovation architecturale du lieu et elle représente une alliance particulièrement réussie entre patrimoine et création contemporaine. En 2025, la part État a été affectée pour un montant de 1,16 M€ et 482 k€ de marchés ont été engagés.

Projet de restauration des façades et toitures des logis de l'abbesse et des hôtes à l'abbaye royale de Fontevraud

Fondée en 1099 par Robert d'Arbrissel, l'abbaye de Fontevraud a connu plusieurs périodes de fort développement, notamment aux XIII^e, XVI^e et XVIII^e siècles. Sous le Consulat, elle est transformée en prison comme d'autres abbayes, à la même époque, dont la propriété est passée à l'État. De nombreuses modifications sont apportées pour recevoir les prisonniers et les ateliers. Des constructions sont alors édifiées pour l'adapter au fonctionnement de la prison qui ne fermera ses portes qu'en 1963.

Les édifices les plus anciens de l'abbaye sont classés Monument Historique dès 1840, les autres bâtiments en 1962 et 1989. L'abbaye royale de Fontevraud est également inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco en l'an 2000 avec l'ensemble du site culturel du Val de Loire. Propriétaire du site de l'abbaye, l'État en a confié la gestion opérationnelle à la Région des Pays de la Loire par convention depuis 2009.

Le projet de restauration inscrit au CPER concerne la restauration des toitures, façades et menuiseries des logis de l'abbesse et des hôtes, qui bordent le côté sud de la cour d'honneur. Ils seront dirigés par Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques.

Les travaux commencés en février 2026 se dérouleront jusqu'à fin 2029. Ils seront réalisés en plusieurs phases afin de limiter l'impact sur la vie de l'abbaye dont les bureaux et les espaces de résidence artistique occupent les logis.

Le programme global des travaux de restauration et de mise en accessibilité de l'abbaye de Fontevraud est inscrit au CPER 2021-2027 à hauteur de 14 M€, financé à parts égales entre l'État et la Région. Le coût de la restauration des façades et toitures des logis de l'abbesse et des hôtes initialement estimé à 4,1 M€ dans la convention du 24 décembre 2024, s'élève désormais à 5,3 M€ (actualisation du 11 septembre 2025), également financée à parité État – Région.

En 2025, la DRAC a relancé, pour un montant de 417 k€, les travaux sur les toitures du logis de l'abbesse, interrompus depuis 2023 suite à la défaillance de l'entreprise d'échafaudages.



Façade principale depuis la cour d'Honneur et façade sud du logis de l'abbesse – Crédits photos 2BDM architectes

Les **travaux de modernisation, de renouvellement de la muséographie et de valorisation du Château du Plessis-Macé**, à Longuenée-en-Anjou, pour lesquels une subvention régionale de 350 k€ avait été attribuée par la Région au Département du Maine-et-Loire le 19 avril 2024, ont pris fin en avril 2024. La subvention régionale a été soldée en 2025.

Lors du Conseil régional du 19 décembre 2025, la Région a attribué au Département de la Sarthe une subvention de 720 k€ **pour les travaux de restauration du bâtiment du Cellier de l'abbaye royale de l'Epau**. Les travaux n'ont pas encore démarré. Ils en sont actuellement à la phase APD du projet. La Région envisage une proratisation de l'aide en fixant sa participation à ce projet à 360 k€ correspondant à 30%, maintien du taux initial, du nouveau montant des travaux.

Les **travaux de restauration de l'église Notre-Dame-des-Marais (tranche conditionnelle n°3)** de la Ferté Bernard, pour lesquels une subvention régionale de 470 k€ avait été attribuée à la commune de la Ferté Bernard le 19 avril 2024, ont pris fin en début d'année 2025. La subvention régionale a été soldée en 2025 à hauteur de 470 k€.

La Région a également attribué une subvention de 500 k€ à la commune de Fontenay-le-Comte pour **les travaux de requalification muséographique et bâtimementaire du musée d'Art et d'Histoire** de Fontenay-le-Comte le 22 novembre 2024. Pour le moment, aucun paiement n'a été effectué. Les travaux devraient commencer à l'été 2026. Hors CPER, la DRAC soutient aussi la requalification à hauteur de 650 k€.

La **restructuration du Muséum d'histoire naturelle de Nantes** est en cours. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Moatti & Rivière. Le musée a fermé ses portes au public en novembre 2025 pour le début des travaux. Un permis de construire a été déposé en décembre. Les travaux, d'une durée prévisionnelle de 3 ans, devraient commencer à la fin de l'année 2026. Une subvention de 800 k€ a été votée par la Région le 19 juin 2025 pour cette opération tandis que l'État a engagé la totalité de sa participation (3 M€) fin 2024.

Concernant le **Musée d'art moderne et contemporain à l'Abbaye de Sainte Croix**, aux Sables d'Olonne (85), le jury du concours pour la maîtrise d'œuvre, réuni en juin 2023, a retenu l'équipe Wilmotte et Associés. L'avant-projet définitif a été remis en février 2025. Le musée a fermé ses portes au public en septembre 2025. Les collections sont en cours de transfert dans des réserves externalisées. Les travaux devraient commencer dans le courant de l'année 2026. Une subvention de 1,5 M€ a été votée par la Région le 19 juin 2025 pour cette opération. L'État a engagé la totalité de sa participation (2 M€) fin 2024.

Pour ces deux dernières opérations, après les phases études en 2023, les phases Travaux ont été engagées à hauteur de 1,938 M€ pour le Muséum de Nantes et 1,475 M€ pour le musée de l'Abbaye Sainte-Croix des Sables d'Olonne.

4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs

Le projet de construction destiné à installer l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) au sein d'un campus commun avec d'autres composantes d'un pôle de recherche et d'expertise sur le son est inscrit au CPER à hauteur de 11 M€ dont 2,5 M€ de l'État et 1 M€ de la Région.

Le Mans Métropole a lancé en 2024 une étude de faisabilité pour le projet. À la suite de cette étude préalable et compte-tenu du contexte budgétaire contraint, il a été décidé en 2025 de redéfinir le projet en une rénovation des bâtiments existants et la création d'une extension intégrant l'installation d'un dôme sonore pour un coût total de 5,2 M€. La Région envisage donc une proratisation de son aide en fixant sa participation à ce projet à 520 k€ correspondant à 10 %, maintien du taux initial, du nouveau montant des travaux.

4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture

Le concours d'architecte pour la **construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur le site Saint-Serge à Angers (Le Chabada)** s'est tenu en 2022. Le projet du cabinet Hérault-Arnod a été retenu. Pour des nécessités de lissage de la planification des investissements de la ville, le projet validé dès 2021 a été retardé. L'avant-projet définitif (APD) est en cours de validation par le Conseil municipal d'Angers. Les travaux devraient démarrer en septembre 2026 pour une ouverture en fin d'année 2028. Le coût de projet est estimé à 11,5 M€ avec une participation de 1 M€ de l'État et 500 k€ de la Région.

Concernant la **réhabilitation du Théâtre Universitaire à Nantes**, une étude de programmation a été menée début 2023 par Nantes Université. Deux Commissions Immobilières d'Établissement ont eu lieu en juin et en novembre 2023 validant la phase diagnostic. Trois équipes d'architectes ont été présélectionnées pour la rénovation énergétique du Théâtre Universitaire. Le comité de sélection qui s'est réuni en début d'année 2025 a retenu le cabinet LOOM ARCHITECTURE à Sucé-sur-Erdre. Le coût total du projet est estimé à 1,6 M€ avec un cofinancement État à hauteur de 600 k€.

La **réhabilitation de la chapelle du Geneteil à Château-Gontier (53)**, où se trouve le Centre d'art contemporain d'intérêt national du Carré a fait l'objet d'un avant-projet sommaire en 2023, sur la base du projet artistique et culturel que la maîtrise d'ouvrage a élaboré à cette fin en 2022. Les travaux d'aménagements intérieurs, qui sont l'objet du CPER, interviendront en 2028, leur réalisation ayant été différée en raison des fouilles archéologiques entreprises sur le site avant sa réhabilitation. La Région avait attribué en 2024 une subvention de 500 k€ à la communauté de communes de Château-Gontier pour la réalisation de ce projet. En 2025, l'État a engagé sa participation pour la restauration et les aménagements intérieurs de la salle d'exposition du centre d'art à hauteur de 250 k€.

Au 31 décembre 2025, 51,6 % des crédits inscrits au contrat sur le volet « Culture » (contractualisés, relance et valorisés) ont été engagés par l'État et la Région (41,4 M€).

En ce qui concerne les crédits contractualisés, 46,9 % des crédits inscrits par l'État et la Région dans la maquette financière du CPER (22,5 M€ État, 22,5 M€ Région) ont été engagés (21,1 M€). En tenant compte des crédits inscrits dans l'avenant « Culture » du 31 août 2022 (18,81 M€ État et 17,86 M€ Région), le taux d'engagement est de 58 %

4.5 – Égalité entre les femmes et les hommes

6 M€ sont inscrits à parité entre l'État (3 M€) et la Région (3 M€) pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en Pays de la Loire. Ils s'accordent pour mettre conjointement en place des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité professionnelle.

4.5.1 – Lutte contre les violences faites aux femmes

En 2025, 837 k€ ont été engagés par l'État au titre du CPER pour soutenir de nombreuses actions dans le cadre de la lutte contre l'isolement et les violences faites aux femmes.

Un accent particulier a été mis sur les dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et plus particulièrement les « Accueils de jour » et les « Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation » en région Pays de la Loire qui ont été renforcés et ont permis d'engager une évolution structurelle et organisationnelle afin de mieux répondre aux besoins des femmes, que cela soit en termes de maillage territorial ou d'extension des horaires.

On peut citer par exemple l'ouverture à Saint-Nazaire le 24 septembre 2025 d'un nouveau lieu d'accueil des femmes victimes de violences et leurs enfants, le 24. Porté en délégation de service public par l'association Solidarité femmes Loire-Atlantique, ce lieu a bénéficié de nombreux financements institutionnels pour les travaux et l'installation de la structure (État, CD, CAF et Ville de Saint-Nazaire).

De son côté, la Région a poursuivi l'exécution des dernières actions engagées en 2024.

4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En 2025, l'État a cofinancé une cinquantaine d'actions en faveur de l'égalité professionnelle, l'autonomie économique des femmes et de l'entrepreneuriat des femmes sur l'ensemble du territoire ligérien pour un montant de 323 k€ au titre du CPER.

L'État a également renforcé son soutien aux services emploi des 5 Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de la région Pays de la Loire. Les services emploi des CIDFF accompagnent les femmes dans leurs démarches d'insertion professionnelle, de retour à l'emploi, de formation, de création d'entreprise. Ils proposent aux femmes un accompagnement individualisé vers l'emploi à travers notamment une approche globale et personnalisée de leur situation et des freins à l'emploi, une information, une orientation et un accompagnement pour l'élaboration d'un projet professionnel, d'une recherche d'emploi ou de formation.

Au total, sur les deux axes, l'État a mobilisé 2,6 M€ en 2025, dont 1,160 M€ au titre du CPER (actions les plus structurantes), pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en Pays de la Loire.

De son côté, la Région a poursuivi l'exécution des dernières actions engagées en 2024.

Lancement de l'expérimentation du Pack nouveau Départ en Vendée



L'expérimentation du dispositif « Pack nouveau départ » (PND) a été lancée en Vendée, sous l'égide de Monsieur le préfet de département, le 8 octobre 2025 lors d'une réunion mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs œuvrant en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le PND vise à lever les obstacles au départ des victimes et sécuriser leur parcours de sortie de ces violences, par l'organisation d'une prise en charge rapide et coordonnée, avec un accompagnement personnalisé à même de répondre à l'ensemble de leurs besoins (ouverture accélérée de droits sociaux, hébergement, logement, soutien psychologique, réinsertion sociale et professionnelle, etc.). L'aide universelle d'urgence, prévue par la loi du 28 février 2023 a vocation à s'intégrer dans ce nouveau dispositif. Le Pack nouveau départ a d'abord été expérimenté sur cinq territoires avant d'être étendu à partir de septembre 2025 à 7 autres départements dont la Vendée.

Le PND est ouvert à toute personne déclarant des violences et exprimant le souhait de quitter son conjoint, repérée par des professionnels en contact avec elle (médecin, travailleur social, association, etc.), sans aucun critère conditionnant son entrée. Il s'appuie sur l'organisation dans les départements d'un « parcours » mobilisant tous les acteurs en relation avec les victimes, coordonné en Vendée par la CAF et animée par la délégation départementale aux droits des femmes.

Le protocole d'engagement du PND pour le département de la Vendée a été signé le 29 janvier 2026 en présence de Mme Aurore Bergé, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Au 31 décembre 2025, 91,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (5,53 M€).

4.6 – Sport

10 M€ sont inscrits au CPER, à parité de l'État et de la Région pour financer des projets structurants de rénovation ou de création d'équipements sportifs en cohérence avec le Projet sportif territorial (PST).

Une attention particulière est portée aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville ainsi qu'aux écoles et établissements scolaires en privilégiant la construction des nouveaux équipements sportifs à proximité de ces lieux.

En 2025, 2,34 M€ ont été mobilisés au titre du CPER dont 1,42 M€ État et 929 k€ Région

Conformément aux orientations du CPER, 8 équipements structurants, répartis sur quatre départements, ont été retenus au CPER :

- Destruction et reconstruction de la piscine Aqua 9 à MONTBERT (44) ;
- Construction d'une Halle d'athlétisme couverte à MAYENNE, construction de 6 vestiaires de football et un club-house à AHUILLÉ et construction d'une salle de sport à CHATEAU-GONTIER (53) ;
- Construction d'un complexe sportif intercommunal à MARESCHÉ (72) ;
- Aménagement de 2 terrains de football synthétique à AIZENAY, Extension des vestiaires de la salle des sports à AUBIGNY et réhabilitation et extension de la salle des sports de la petite Maine à MONTAIGU (85) ;

Ce choix fait suite à la volonté d'optimiser la répartition territoriale des équipements financés au titre du CPER et maximiser les montants financiers mobilisés dans un contexte budgétaire incertain.

Au 31 décembre 2025, 88,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été engagés (8,85 M€).

Construction d'une salle de sports sur le territoire de la commune déléguée de Saint-Fort à Château-Gontier sur Mayenne

La Commune de Château-Gontier-sur-Mayenne a manifesté sa volonté de promouvoir sur son territoire un projet de proximité utilisant le sport comme vecteur d'éducation mais également de lien social et d'échanges et a décidé, dans cette perspective, la construction d'une salle de sports sur la commune déléguée de Saint-Fort. Elle constitue un enjeu de développement de la pratique sportive sur le territoire et un atout d'attractivité pour la commune.

Cet équipement de haute performance énergétique, inauguré le 8 novembre 2025, répond aux sollicitations des associations sportives de la commune déléguée, notamment les clubs de tennis de table et de gymnastique, ainsi qu'aux besoins du groupe scolaire Jean de la Fontaine-Yves Duteil et de l'institut médico-éducatif (IME). D'autres associations communales peuvent également intégrer le planning de cet équipement et la présence d'une résidence « seniors » à proximité permet d'ouvrir des possibilités d'intervention auprès des personnes âgées.

D'une surface de 1 577 m², il est constitué d'une salle multi sports avec un terrain de jeu de 1 066 m², d'une zone gradins de 181 places et d'une zone de rangement, d'une zone vestiaires, des locaux communs avec un hall (espace convivialité avec bar et stockage), d'un bureau dédié aux associations et d'une infirmerie/anti-dopage, des locaux techniques et enfin des zones de circulation. Des surfaces couvertes extérieures de 105 m² complètent l'ensemble.

Les travaux, d'un montant prévisionnel de 2,7 M€, ont été subventionnés par l'Agence nationale du sport (310 k€) et par la Région (150 k€) au titre du Fonds de revitalisation des centres-villes en Pays de la Loire.



Salle de sport de Saint-Fort à Château-Gontier sur Mayenne – Sources : Ouest France – Ville de Château Gontier sur Mayenne

* * *

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau financier CPER des crédits contractualisés État – Région

Annexe 2 – Tableau financier CPER des crédits valorisés État – Région

Annexe 3 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » (conventions d'applications ESRI)

Annexe 4 – Tableau détaillé des engagements financiers de l'ensemble des partenaires financiers du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Annexe 5 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Annexe 6 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Infrastructures de transport et mobilités 2023-2027 »

Annexe 7 – Tableau financier détaillé des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Infrastructures de transport et mobilités 2023-2027 »

Annexe 8 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Infrastructures de transport et mobilités 2023-2027 »

Annexe 9 – Tableau financier détaillé des crédits valorisés État et Région du volet « Infrastructures de transport et mobilités 2023-2027 »

Annexe 10 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Culture »

Annexe 1 – Tableau financier de la programmation, des engagements et des mandatements des crédits contractualisés au 31 décembre 2025

	Crédits contractualisés 2021-2027																
	ÉTAT									RÉGION							
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté			%/ inscrit s	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté		
		CUMUL au 31/12/2025	%	CUMUL au 31/12/2025	%	CUMUL au 31/12/2025	%eng				CUMUL au 31/12/2025	%	CUMUL au 31/12/2025	%	CUMUL au 31/12/2025	%eng	%/ inscrit s
TOTAL GÉNÉRAL (en €)	788 358 570	500 873 151	64%	470 475 824	60%	242 410 179	52%	31%		784 098 145	433 742 078	55%	372 186 925	47%	183 435 693	49%	23%
1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale																	
cf Accord de relance Etat-Région																	
2.Accompagner la transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	143 891 425	68%	143 001 718	68%	95 138 521	67%	45%		265 330 000	203 263 129	77%	184 535 279	70%	97 243 269	53%	37%
2.1-Transition écologique	115 045 000	85 983 348	75%	85 359 801	74%	52 582 868	62%	46%		140 000 000	101 020 359	72%	86 142 509	62%	55 104 974	64%	39%
2.1.1 - Gestion des ressources en eau	70 000 000	51 177 506	73%	50 553 959	72%	33 737 458	67%	48%		60 000 000	36 219 240	60%	21 490 728	36%	9 026 847	42%	15%
2.1.2 – Prévention des risques naturels	3 700 000	3 700 000	100%	3 700 000	100%	0	0%	0%		7 000 000	5 833 794	83%	5 833 794	83%	2 133 705	37%	30%
2.1.3 – Protection de la biodiversité	7 370 000	6 861 600	93%	6 861 600	93%	6 746 757	98%	92%		21 000 000	21 000 000	100%	21 000 000	100%	20 483 001	98%	98%
2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics										24 000 000	23 683 339	99%	23 562 303	98%	13 993 157	59%	58%
2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables	22 000 000	15 749 384	72%	15 749 384	72%	7 571 950	48%	34%		20 000 000	8 003 675	40%	7 975 373	40%	4 929 425	62%	25%
2.1.6 – Economie circulaire	11 975 000	8 494 858	71%	8 494 858	71%	4 526 703	53%	38%		8 000 000	6 280 311	79%	6 280 311	79%	4 538 838	72%	57%
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	54 377 451	60%	54 111 291	59%	39 026 782	72%	43%		118 830 000	96 659 000	81%	92 809 000	78%	38 589 708	42%	32%
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore	75 325 000	42 956 822	57%	42 691 929	57%	28 052 979	66%	37%		102 052 000	80 854 500	79%	77 004 500	75%	33 314 536	43%	33%
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attractifs pour les écosystèmes régionaux d'innovation	15 950 000	11 420 629	72%	11 419 362	72%	10 973 803	96%	69%		16 778 000	15 804 500	94%	15 804 500	94%	5 275 172	33%	31%
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 530 626	89%	3 530 626	89%	3 528 871	100%	89%		3 500 000	2 583 770	74%	2 583 770	74%	2 403 041	93%	69%
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissement d'avenir – France 2030																	
2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire	3 960 000	3 530 626	89%	3 530 626	89%	3 528 871	100%	89%		3 500 000	2 583 770	74%	2 583 770	74%	2 403 041	93%	69%
2.4 – Transition numérique										3 000 000	3 000 000	100%	3 000 000	100%	1 145 546	38%	38%
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire										3 000 000	3 000 000	100%	3 000 000	100%	1 145 546	38%	38%
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance																	
3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 301 155	181 097 906	50%	152 875 481	43%	65 198 996	43%	18%		244 066 145	62 722 638	26%	58 628 076	24%	12 865 166	22%	5%
3.1 – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	52 716 557	52 716 557	100%	52 716 557	100%	42 934 924	81%	81%		9 273 191	9 273 191	100%	9 273 191	100%	1 779 561	19%	19%
3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 584 598	128 381 349	42%	100 158 924	33%	22 264 072	22%	7%		234 792 954	53 449 447	23%	49 354 885	21%	11 085 605	22%	5%
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	35 821 382	39%	7 722 146	8%	4 123 869	53%	4%		10 085 000	6 533 000	65%	6 533 000	65%	1 704 375	26%	17%
3.2.2 - Opérations ferroviaires	80 176 000	49 601 314	62%	49 479 904	62%	10 525 960	21%	13%		151 990 250	22 911 488	15%	22 738 972	15%	5 710 618	25%	4%
3.2.3 SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	21 786 103	38%	21 786 103	38%	3 791 959	17%	7%		17 825 000	5 446 257	31%	5 385 463	30%	1 660 746	31%	9%
3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000	11 267 857	34%	11 267 857	34%	2 572 731	23%	8%		32 807 069	14 142 857	43%	10 281 605	31%	1 585 276		5%
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	67 914	5%	67 914	5%	58 044	85%	4%									
3.2.6 – Modes actifs	29 217 598	6 921 731	24%	6 919 953	24%	608 500	9%	2%		17 735 634	2 992 893	17%	2 992 893	17%	140 000	5%	1%
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	2 915 048	21%	2 915 048	21%	583 009		4%		4 350 000	1 422 952	33%	1 422 952	33%	284 590		7%
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports																	
4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	175 883 820	80%	174 598 625	80%	82 072 662	47%	38%		274 702 000	167 756 311	61%	129 023 570	47%	73 327 258	57%	27%
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	151 931 691	86%	151 384 071	86%	69 225 904	46%	39%		210 000 000	117 469 581	56%	78 795 988	38%	35 003 963	44%	17%
4.1.1 - Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'Etat et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées	174 123 415	151 931 691	87%	151 384 071	87%	69 225 904	46%	40%									
4.1.2 – Résorption des friches	2 500 000	0	0%	0	0%	0		0%									
4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire																	
4.2 – Santé										21 000 000	21 000 000	100%	21 000 000	100%	20 733 462	99%	99%
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires																	
4.2.2 – Soutenir les investissements dans les établissements de santé																	
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes																	
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	7 308 612	63%	7 308 612	63%	6 728 461	92%	58%		13 202 000	9 661 400	73%	9 661 400	73%	9 188 376	95%	70%
4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers	11 623 000	7 308 612	63%	7 308 612	63%	6 728 461	92%	58%		13 202 000	9 661 400	73%	9 661 400	73%	9 188 376	95%	70%
4.3.1.1 CARIF OREF / ORCI	4 788 000	3 603 883	75%	3 603 883	75%	3 596 228	100%	75%		7 910 000	4 900 000	62%	4 900 000	62%	4 900 000	100%	62%
4.3.1.2 ARACT	1 918 000	1 370 000	71%	1 370 000	71%	1 370 000	100%	71%		1 050 000	519 400	49%	519 400	49%	509 400	98%	49%
4.3.1.3 GPEC / EDEC	4 917 000	2 334 729	47%	2 334 729	47%	1 762 234	75%	36%		4 242 000	4 242 000	100%	4 242 000	100%	3 778 976	89%	89%
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage																	
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences																	
4.4 – Culture	22 500 000	9 222 142	41%	8 484 567	38%	1 497 450	18%	7%		22 500 000	12 610 000	56%	12 610 000	56%	3 151 824	25%	14%
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	14 500 000	8 372 142	58%	7 634 567	53%	1 317 450	17%	9%		15 060 000	11 810 000	78%	11 810 000	78%	2 655 954	22%	18%
4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs	4 000 000	0	0%	0	0%	0		0%		1 000 000	0	0%	0	0%	0		0%
4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture	4 000 000	850 000	21%	850 000	21%	180 000	21%	5%		1 800 000	800 000	44%	800 000	44%	495 870	62%	28%
4.5 – Égalité femme/homme	3 031 000	3 031 000	100%	3 031 000	100%	3 031 000	100%	100%		3 000 000	2 556 902	85%	2 497 754	83%	2 160 850	87%	72%
4.6 – Sport	5 000 000	4 390 375	88%	4 390 375	88%	1 589 846	36%	32%		5 000 000	4 458 428	89%	4 458 428	89%	3 088 783	69%	62%

Annexe 2 – Tableau financier de la programmation, des engagements et des mandatements des crédits valorisés au 31 décembre 2025

	Crédits valorisés 2021-2027															
	ÉTAT								RÉGION							
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté			Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté		
		CUMUL au 31/12/2025	%	CUMUL au 31/12/2025	%	CUMUL au 31/12/2025	%eng	%/ inscrits		CUMUL au 31/12/2025	%	CUMUL au 31/12/2025	%	CUMUL au 31/12/2025	%eng	%/ inscrits
TOTAL GÉNÉRAL (en €)	796 200 053	733 356 521	92%	733 356 521	92%	634 941 458	87%	80%	809 990 000	646 276 420	80%	635 064 532	78%	540 695 778	85%	67%
1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale																
cf Accord de relance Etat-Région																
Ligne 3.1.3 – GPM																
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	170 999 509	163 775 625	96%	163 775 625	96%	150 413 838	92%	88%	241 940 000	241 940 000	100%	234 176 955	97%	223 162 762	95%	92%
2.1-Transition écologique																
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	26 847 727	26 264 013	98%	26 264 013	98%	17 599 726	67%	66%		0		0		0		
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore	25 830 000	25 830 000	100%	25 830 000	100%	17 403 580	67%	67%		0		0		0		
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attractants pour les écosystèmes régionaux d'innovation	1 017 727	434 013	43%	434 013	43%	196 146	45%	19%		0		0		0		
2.3 – Transition productive	11 337 670	4 697 500	41%	4 697 500	41%	0	0%	0%	11 340 000	11 340 000	100%	11 340 000	100%	11 340 000	100%	100%
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir (*)	11 337 670	4 697 500	41%	4 697 500	41%	0	0%	0%	11 340 000	11 340 000	100%	11 340 000	100%	11 340 000	100%	100%
2.4 – Transition numérique	132 814 112	132 814 112	100%	132 814 112	100%	132 814 112	100%	100%	230 600 000	230 600 000	100%	222 836 955	97%	211 822 762	95%	92%
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire	132 814 112	132 814 112	100%	132 814 112	100%	132 814 112	100%	100%	110 600 000	110 600 000	100%	110 600 000	100%	100 271 324	91%	91%
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance									120 000 000	120 000 000	100%	112 236 955	94%	111 551 438	99%	93%
3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	136 652 054	114 971 311	84%	114 971 311	84%	53 635 465	47%	39%	158 050 000	75 236 420	48%	71 787 577	45%	26 458 295	37%	17%
3.1 – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (mandatements arrêtés au 31/12/2022)	1 312 249	1 312 249	100%	1 312 249	100%											
3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027	135 339 805	113 659 062	84%	113 659 062	84%	53 635 465	47%	40%	158 050 000	75 236 420	48%	71 787 577	45%	26 458 295	37%	17%
3.2.1 – Opérations routières									5 000 000	5 000 000	100%	5 000 000	100%	0	0%	0%
3.2.2 – Opérations ferroviaires	88 850 000	68 850 000	77%	68 850 000	77%	40 915 007	59%	46%	152 900 000	70 086 420	46%	66 637 577	44%	26 308 295	39%	17%
3.2.3 SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans																
3.2.4 – Opérations portuaires	2 150 000	2 150 000	100%	2 150 000	100%	700 000		33%								
3.2.5 – Opérations fluviales																
3.2.6 – Modes actifs	6 459 805	6 459 805	100%	6 459 805	100%	2 448 557	38%	38%								
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique																
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	37 880 000	36 199 257	96%	36 199 257	96%	9 571 900	26%	25%	150 000	150 000	100%	150 000	100%	150 000	100%	100%
4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	488 548 490	454 609 585	93%	454 609 585	93%	430 892 155	95%	88%	410 000 000	329 100 000	80%	329 100 000	80%	291 074 720	88%	71%
4.1 – Cohésion territoriale	13 000 000	11 636 519	90%	11 636 519	90%	6 552 239	56%	50%		0		0		0		
4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire	13 000 000	11 636 519	90%	11 636 519	90%	6 552 239	56%	50%		0		0		0		
4.2 – Santé	301 508 490	271 433 066	90%	271 433 066	90%	256 147 266	94%	85%		0		0		0		
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires	6 620 000	6 620 000	100%	6 620 000	100%	6 620 000	100%	100%		0		0		0		
4.2.2 – Soutenir les investissements dans les établissements de santé	109 888 490	79 813 066	73%	79 813 066	73%	64 527 266	81%	59%		0		0		0		
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes	185 000 000	185 000 000	100%	185 000 000	100%	185 000 000	100%	100%		0		0		0		
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	171 540 000	171 540 000	100%	171 540 000	100%	168 192 650	98%	98%	395 000 000	326 600 000	83%	326 600 000	83%	291 074 720	89%	74%
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage									189 000 000	120 600 000	63,8%	120 600 000	63,8%	85 074 720	71%	45%
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences	171 540 000	171 540 000	100%	171 540 000	100%	168 192 650	98%	98%	206 000 000	206 000 000	100%	206 000 000	100%	206 000 000	100%	100%
4.4 – Culture	2 500 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	15 000 000	2 500 000	17%	2 500 000	17%	0	0%	0%
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	2 500 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%		0		0		0		
4.5 – Égalité femme/homme																
4.6 – Sport																

(*) Pour l'État, les crédits prévisionnels relatifs au Programme d'investissement d'avenir (France 2030) sont inscrits à hauteur de 28,3 M€ dont 17 M€ de crédits relance et 11,3 M€ de crédits valorisés. Au 31/12/2025, 21,7 M€ ont été engagés soit 77 % des crédits. L'enveloppe « relance » étant engagée à 100 % (17 M€), les crédits restants sont fléchés en crédits valorisés (4,7M€). Les versements (15,8 M€) sont fléchés en crédits « relance » jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Pour la Région, le montant inscrit à la signature de contrat était de 11,340 M€. Or, tout comme l'État, l'enveloppe réellement engagée est de 21,7 M€

Annexe 3 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

(crédits inscrits dans les conventions d'application, c'est à dire hors crédits contractualisés pour soutenir la création du campus IRS 2020 et Nouvelle Faculté de Santé)

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2025							RÉGION au 31/12/2025													
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté									
						Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	% / eng.	%/crédits inscrits							
VOLER IMMOBILIER		ACO – Amélioration performances énergétiques et adaptation surfaces pédagogiques	2 800 000	0	1 400 000	0		0		0																
		ECN – Campus ECN - rénovation du bâtiment B (report CPER 2015-2020)	2 500 000	875 000	1 255 000	875 000	100,0%	875 000	100,0%	456 553	52%	52,2%														
		ENSAM Angers -Campus ENSAM - rénovation (des bâtiments) du campus	14 000 000	4 000 000	3 560 000	2 000 000	50,0%	2 000 000	50,0%	402 380	20%	10,1%														
		IMT – Campus du futur	1 979 000	1 239 000	235 000	683 735	55,2%	683 735	55,2%	564 669	83%	45,6%														
		IMT – Rénovation des bâtiments d'hébergement étudiant	2 030 000	2 030 000	0	2 030 000	100,0%	2 030 000	100,0%	2 030 000	100%	100,0%														
		IMT – Rénovation des bâtiments (isolation thermique, migration vers des énergies renouvelables, réduction de la consommation énergétique, mobilité)	2 100 000	1 800 000	300 000	1 265 479	70,3%	1 265 480	70,3%	702 157	55%	39,0%														
		LM -Ensim - rénovation énergétique	8 240 000	2 750 000	2 640 000	2 750 000	100,0%	2 750 000	100,0%	393 348	14%	14,3%														
		LM -Etudes pour campus durable	100 000	100 000	0	100 000	100,0%	100 000	100,0%	41 143	41%	41,1%														
		LM -UFR Sciences - construction bâtiment Licences	15 450 000	1 100 000	9 100 000	1 100 000	100,0%	1 100 000	100,0%	1 100 000	100%	100,0%														
		ONIRIS – Aménagement du Pôle agro-alimentaire (Géraudière)	750 000	300 000	150 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%														
		ONIRIS – FARMWEST - Lit ouestere (Farm Animal Ressource Center for Welfare Education, Science & Technology)	8 000 000	1 625 000	2 500 000	1 625 000	100,0%	1 625 000	100,0%	1 436 074	88%	88,4%														
		UA -BU Belle-Belle - rénovation fonctionnelle	9 800 000	5 400 000	3 975 000	5 400 000	100,0%	5 400 000	100,0%	1 218 161	23%	22,6%														
		UA -Polytech Angers - restructuration avec extension	8 900 000	1 500 000	5 000 000	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	1 500 000	100%	100,0%														
		UA -UFR LLSH - restructuration 1ère tranche (fin CPER 2015-2020)	2 000 000	750 000	625 000	750 000	100,0%	750 000	100,0%	750 000	100%	100,0%														
		UA -UFR LLSH - restructuration 2ème tranche	6 000 000	2 000 000	2 000 000	800 000	40,0%	800 000	40,0%	800 000	100%	40,0%														
		UA -UFR Santé - restructuration et rénovation énergétique (G04)	2 000 000	750 000	625 000	750 000	100,0%	750 000	100,0%	750 000	100%	100,0%														
		UA -UFR Sciences - rénovation énergétique	8 000 000	3 000 000	2 100 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	1 021 776	34%	34,1%														
		UM -Campus de Laval - construction d'une maison de l'étudiant et extension droit	9 400 000	1 000 000	2 800 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	600 000	60%	60,0%														
		UGE- Campus de Bouguenais - étude et première tranche de rénovation	4 000 000	1 000 000	300 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100%	100,0%														
		UN -BU Lettres - rénovation énergétique	4 500 000	1 000 000	2 180 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100%	100,0%														
		UN -Campus La Roche sur Yon - construction d'une salle Omnisports	3 000 000	500 000	1 000 000	500 000	100,0%	500 000	100,0%	500 000	100%	100,0%														
		UN -IUT Joffre (report CPER 2015-2020)	8 000 000	3 000 000	2 000 000	823 727	27,5%	823 727	27,5%	600 000	73%	20,0%														
		UN -UFR STAPS - rénovation et extension	8 000 000	3 000 000	2 000 000	500 000	16,7%	500 000	16,7%	500 000	100%	16,7%														
		UN – Campus Heinlex - étude de regroupement des surfaces de recherche	250 000	50 000	100 000	50 000	100,0%	50 000	100,0%	50 000	100%	100,0%														
		UN – Centre Universitaire Départemental - étude et première tranche de rénovation	5 000 000	1 000 000	480 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	335 633	34%	33,6%														
		UN – INSPE Nantes - extension et rénovation du bâtiment Launay-Violette	2 000 000	2 000 000	0	150 000	7,5%	150 000	7,5%	35 652	24%	1,8%														
	UN –ISITEM Polytech - rénovation des toitures	4 000 000	950 000	2 000 000	950 000	100,0%	950 000	100,0%	950 000	100%	100,0%															
	CROUS - Campus Heinlex - construction d'un restaurant universitaire	9 875 000	2 525 000	2 675 000	2 525 000	100,0%	2 525 000	100,0%	2 525 000	100%	100,0%															
	CROUS -Nouvelle faculté de Santé - construction d'un restaurant universitaire	13 500 000	4 500 000	4 500 000	821 154	18,2%	821 154	18,2%	821 154	100%	18,2%															
	CROUS -Reconstruction du restaurant universitaire de Vaurouzé	12 300 000	2 400 000	2 200 000	2 400 000	100,0%	2 400 000	100,0%	169 279	7%	7,1%															
Sous-total Volet IMMOBILIER			178 474 000	52 144 000	57 700 000	37 349 096	71,6%	37 349 096	71,6%	22 252 979	59,6%	42,7%														
IMMOBILIER RECHERCHE		ECN -NEMO 2 - extension bassin d'essai	6 000 000	1 100 000	1 850 000	500 000	45,5%	500 000	45,5%	500 000	100%	45,5%														
		ECN -GENIUS - construction d'une plateforme d'essais de Gestion Intelligente des EnR pour véhicules électriques	1 000 000		350 000	0		0		0																
		INRAé Nantes – Réhabilitation du Campus de l'Alimentation (Horizon 2030)	2 650 000	0	512 500	0		0		0																
		OniRIS – Extension/aménagement du LABERCA (Laboratoire d'Etude des Résidus et Contaminants dans les Aliments)	3 000 000	425 000	413 000	425 000	100,0%	425 000	100,0%	425 000	100%	100,0%														
		IFREMER – Projet immobilier SEEMER (Santé Environnementale des Eco-systèmes marins)	14 000 000	0	3 250 000	0		0		0																
		INRAé Angers – Réhabilitation/restructuration du Campus du Végétal	1 460 000	0	365 000	0		0		0																
Sous-total IMMOBILIER RECHERCHE			28 110 000	1 525 000	6 740 500	925 000	60,7%	925 000	60,7%	925 000	100%	60,7%														

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2025							RÉGION au 31/12/2025								
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté				
						Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	% / eng.	%/crédits inscrits		
NUMÉRIQUE		Réseaux numériques régionaux #Le Mans	987 500		99 000	0		0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Angers	2 461 000		257 000	0		0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Laval	100 950		10 000	0		0		0											
		Réseaux numériques régionaux #La Roche sur Yon	140 950		14 000	0		0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Saint-Nazaire	200 000		20 000	0		0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Cholet	75 000		0	0		0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Saumur	35 000		0	0		0		0											
		Total Réseaux numériques régionaux	4 000 400	0	400 000	0		0		0											
		Construction d'un Data Center régional #Angers	3 000 000	900 000	1 050 000	900 000	100,0%	900 000	100,0%	900 000	100%	100,0%			1 050 000	100,0%	1 050 000	100,0%	400 000	38,1%	38,1%
		Construction d'un Data Center régional #Le Mans	1 500 000	450 000	525 000	450 000	100,0%	450 000	100,0%	450 000	100%	100,0%			525 000	100,0%	525 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
	Construction d'un Data Center régional #Nantes	5 500 000	1 650 000	965 000	1 650 000	100,0%	1 650 000	100,0%	1 650 000	100%	100,0%			965 000	100,0%	965 000	100,0%	0	0,0%	0,0%	
	Total Construction d'un Data center régional	10 000 000	3 000 000	2 540 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	3 000 000	100%	100,0%			2 540 000	100,0%	2 540 000	100,0%	400 000	15,7%	15,7%	
Sous-total Volet NUMERIQUE			14 000 400	3 000 000	2 940 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	3 000 000	100%	100,0%			2 940 000	100,0%	2 940 000	100,0%	400 000	13,6%	13,6%
Sous-Total Attractivité des campus et rénover le patrimoine énergivore			220 584 400	56 669 000	67 380 500	41 274 096	72,8%	41 274 096	72,8%	26 177 979	63%	46,2%			44 854 500	66,6%	43 654 500	64,8%	15 633 570	35,8%	23,2%
ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE	Alimentation et bio-ressources	Soutien doctoral Agrocampus – IARA	672 000	336 000	336 000	200 551	59,7%	199 284	59,3%	199 270	100%	59,3%			210 000	62,5%	210 000	62,5%	118 800	56,6%	35,4%
		UA – IMAX VEG (Imagerie d'excellence pour le végétal)	2 510 000	600 000	453 000	600 000	100,0%	600 000	100,0%	600 000	100%	100,0%			453 000	100,0%	453 000	100,0%	90 600	20,0%	20,0%
		INRAé Nantes – MATEXPLOr (Exploration de matrices complexes)	4 000 000	200 000	700 000	200 000	100,0%	200 000	100,0%	180 000	90%	90,0%			700 000	100,0%	700 000	100,0%	490 000	70,0%	70,0%
		ONIRIS – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « NEWFOODs »	1 200 000	-	240 000	0		0		0					240 000	100,0%	240 000	100,0%	48 000	20,0%	20,0%
		UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) - projet Continuum	2 000 000	700 000	25 000	700 000	100,0%	700 000	100,0%	630 000	90%	90,0%			25 000	100,0%	25 000	100,0%	5 000	20,0%	20,0%
		Alimentation et bio-ressources	10 382 000	1 836 000	1 754 000	1 700 551	92,6%	1 699 284	92,6%	1 609 270	95%	87,7%			1 628 000	92,8%	1 628 000	92,8%	752 400	46,2%	42,9%
	Santé et thérapies de demain	Soutien doctoral ONIRIS	768 000	384 000	384 000	384 000	100,0%	384 000	100,0%	384 000	100%	100,0%			144 000	37,5%	144 000	37,5%	144 000	100,0%	37,5%
		UA – CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	650 000	-	170 000	0		0		0					170 000	100,0%	170 000	100,0%	170 000	100,0%	100,0%
		UA – IMAX HEALTH (Imagerie d'excellence pour la Santé)	1 700 000	360 000	330 000	360 000	100,0%	360 000	100,0%	360 000	100%	100,0%			330 000	100,0%	330 000	100,0%	231 000	70,0%	70,0%
		UA – PHIMO (Plant & Human Integrative Multiscale Omics)	2 000 000	150 000	600 000	150 000	100,0%	150 000	100,0%	150 000	100%	100,0%			600 000	100,0%	600 000	100,0%	420 000	70,0%	70,0%
		UN – PHENOMICS (des -omiques à la caractérisation phénotypique)	5 050 000	1 000 000	565 000	489 998	49,0%	489 998	49,0%	440 998	90%	44,1%			565 000	100,0%	565 000	100,0%	113 000	20,0%	20,0%
		UN – ULTRAOMICS (Développement d'instruments pour les sciences omiques)	4 000 000	1 000 000	1 400 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	950 000	95%	95,0%			1 400 000	100,0%	1 400 000	100,0%	280 000	20,0%	20,0%
	Santé et thérapies de demain		14 168 000	2 894 000	3 449 000	2 383 998	82,4%	2 383 998	82,4%	2 284 998	96%	79,0%			3 209 000	93,0%	3 209 000	93,0%	1 358 000	42,3%	39,4%
	Industries du design, de la création et SHS	Angers – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	200 500	43 000	57 500	43 000	100,0%	43 000	100,0%	43 000	100%	100,0%			57 500	100,0%	57 500	100,0%	17 400	30,3%	30,3%
		Le Mans – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	138 000	43 000	95 000	43 000	100,0%	43 000	100,0%	43 000	100%	100,0%			95 000	100,0%	95 000	100,0%	28 500	30,0%	30,0%
		Nantes – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	201 500	44 000	57 500	44 000	100,0%	44 000	100,0%	41 259	94%	93,8%			57 500	100,0%	57 500	100,0%	17 400	30,3%	30,3%
	Industries du design, de la création et SHS		540 000	130 000	210 000	130 000	100,0%	130 000	100,0%	127 259	98%	97,9%			210 000	100,0%	210 000	100,0%	63 300	30,1%	30,1%
	Industries maritimes	ECN – NEMO 2 - équipements	5 900 000	1 270 000	1 135 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%			1 135 000	100,0%	1 135 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		IFREMER – Lots d'équipements - projet immobilier bâtiment S – SEEMER	1 000 000	0	188 000	0		0		0					188 000	100,0%	188 000	100,0%	37 600	20,0%	20,0%
		UGE -MENFAT (Marine Environnemental & Fatigue Testing)	3 750 000	800 000	725 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%			725 000	100,0%	725 000	100,0%	145 000	20,0%	20,0%
	Industries maritimes		10 650 000	2 070 000	2 048 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%			2 048 000	100,0%	2 048 000	100,0%	182 600	8,9%	8,9%
	Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique	UGE – URBAT-LAB (LABoratoire URBAin d'observation et d'expérimentation sur les Transitions socio-environnementales)	1 400 000	300 000	270 000	225 000	75,0%	225 000	75,0%	225 000	100%	75,0%			270 000	100,0%	270 000	100,0%	54 000	20,0%	20,0%
		UN – ECL-CONTA-CONTI (Environnement Continent & Littoral)	1 120 000	500 000	310 000	500 000	100,0%	500 000	100,0%	479 986	96%	96,0%			310 000	100,0%	310 000	100,0%	62 000	20,0%	20,0%
		UN – ICMEA + RESIF-EPOS EVIMOB (Instrumentation Co-localisée Multi-paramètres, Expérimentation et Analyse)	1 050 000	350 000	700 000	350 000	100,0%	350 000	100,0%	350 000	100%	100,0%			700 000	100,0%	700 000	100,0%	490 000	70,0%	70,0%
		ECN – GENIUS - équipements	1 800 000	300 000	390 000	107 000	35,7%	107 000	35,7%	107 000	100%	35,7%			390 000	100,0%	390 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		IMT – SMILES (Séparation en Masse couplée à l'ionisation Laser pour des applications Environnementales et Santé)	1 950 000	350 000	310 000	350 000	100,0%	350 000	100,0%	253 269	72%	72,4%			310 000	100,0%	310 000	100,0%	62 000	20,0%	20,0%
		IMT - TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Quali'Air	1 200 000	240 000	240 000	160 000	66,7%	160 000	66,7%	100 501	63%	41,9%			240 000	100,0%	240 000	100,0%	48 000	20,0%	20,0%
		UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « Cyc'l'Eautron »	850 000	0	205 000	0		0		0					205 000	100,0%	205 000	100,0%	41 000	20,0%	20,0%
		IMT – SAMURAI (Sustainable And autonMoUs gReen data center for AI)	716 000	140 000	145 000	49 652	35,5%	49 652	35,5%	47 934	97%	34,2%			145 000	100,0%	145 000	100,0%	101 500	70,0%	70,0%
	Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique		10 086 000	2 180 000	2 570 000	1 741 652	79,9%	1 741 652	79,9%	1 563 689	90%	71,7%			2 570 000	100,0%	2 570 000	100,0%	858 500	33,4%	33,4%

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2025							RÉGION au 31/12/2025						
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté		
						Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	%	Cumul au 31/12/2025	% / eng.	%/crédits inscrits
ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE	Technologies avancées de production et sciences des matériaux	UN – PLASSMAT (Plateforme Ligérienne d'Analyse de la Structure et de la Surface des Matériaux)	2 800 000	600 000	540 000	600 000	100,0%	600 000	100,0%	592 500	99%	98,8%	540 000	100,0%	540 000	100,0%	378 000	70,0%	70,0%
		UN – MAPE (Plateau technique distribué Matériaux-Procédés-Energie pour l'industrie du futur)	4 500 000	500 000	1 374 000	500 000	100,0%	500 000	100,0%	463 000	93%	92,6%	1 374 000	100,0%	1 374 000	100,0%	274 800	20,0%	20,0%
		UA – ALMAT 1 (Angers-Le Mans MATériaux 1)	1 700 000	340 000	340 000	340 000	100,0%	340 000	100,0%	340 000	100%	100,0%	340 000	100,0%	340 000	100,0%	68 000	20,0%	20,0%
		LM – ALMAT 2 (Angers-Le Mans MATériaux 2)	4 300 000	860 000	860 000	760 000	88,4%	760 000	88,4%	740 908	97%	86,2%	860 000	100,0%	860 000	100,0%	602 000	70,0%	70,0%
		LM – ACOUPHUN 3C (Acoustique et physique des ondes)	2 000 000	-	600 000	0		0		0			600 000	100,0%	600 000	100,0%	120 000	20,0%	20,0%
	Technologies avancées de production et sciences des matériaux		15 300 000	2 300 000	3 714 000	2 200 000	95,7%	2 200 000	95,7%	2 136 408	97%	92,9%	3 714 000	100,0%	3 714 000	100,0%	1 442 800	38,8%	38,8%
Sous-total Équipements de recherche			61 126 000	11 410 000	13 745 000	8 156 201	71,5%	8 154 934	71,5%	7 721 624	95%	67,7%	13 379 000	97,3%	13 379 000	97,3%	4 657 600	34,8%	33,9%
INNOVATION et TRANSFERT		We TWIN (Digitalisation d'une chaîne d'assemblage de cartes électroniques)	1 240 000	-	353 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		CTTM (Centre de Transfert de Technologies du Mans) (LE MANS)	805 000	805 000	0	445 000	55,3%	445 000	55,3%	445 000	100%	55,3%	0		0		0		
		Centre technique électronique et IOT	525 000	525 000	0	375 000	71,4%	375 000	71,4%	375 000	100%	71,4%	0		0		0		
		CAP'LAB (Capture, analyse et transfert des connaissances)	1 540 000	-	415 000	0		0		0			415 000	100,0%	415 000	100,0%	83 000	20,0%	20,0%
		Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Le Mans	1 212 436	70 000	70 000	52 000	74,3%	52 000	74,3%	52 000	100%	74,3%	51 750	73,9%	51 750	73,9%	37 950	73,3%	54,2%
		Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Angers	1 908 208	210 000	210 000	141 000	67,1%	141 000	67,1%	141 000	100%	67,1%	157 500	75,0%	157 500	75,0%	96 685	61,4%	46,0%
		Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Nantes et Saint Nazaire	4 300 470	420 000	735 000	319 500	76,1%	319 500	76,1%	319 500	100%	76,1%	551 250	75,0%	551 250	75,0%	399 936	72,6%	54,4%
		Clarté (Centre conseil innovation en réalité virtuelle et augmentée) (LAVAL)	525 000	525 000	0	392 500	74,8%	392 500	74,8%	380 250	97%	72,4%	0		0		0		
		PFT85 (Automatisme et production industrielle) (LA ROCHE SUR YON)	364 000	364 000	0	260 000	71,4%	260 000	71,4%	260 000	100%	71,4%	0		0		0		
		E-mode ((Plateforme d'innovation en technologies créatives)	371 000	371 000	0	268 000	72,2%	268 000	72,2%	268 000	100%	72,2%	0		0		0		
Sous-total Innovation et Transfert			12 791 114	3 290 000	1 783 000	2 253 000	68,5%	2 253 000	68,5%	2 240 750	99%	68,1%	1 175 500	65,9%	1 175 500	65,9%	617 572	52,5%	34,6%
NUMERIQUE		LM – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	615 000		140 000	1 011 428	80,9%	1 011 428	80,9%	910 285	90%	72,8%	140 000	100,0%	140 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		UA – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	1 800 000		505 000								505 000	100,0%	505 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		UN – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	3 585 000		605 000								605 000	100,0%	605 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
Sous-total Numérique recherche			6 000 000	1 250 000	1 250 000	1 011 428	80,9%	1 011 428	80,9%	1 011 428	100%	80,9%	1 250 000	100,0%	1 250 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
Sous-Total Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale			79 917 114	15 950 000	16 778 000	11 420 629	71,6%	11 419 362	71,6%	10 973 802	96%	68,8%	15 804 500	94,2%	15 804 500	94,2%	5 275 172	33,4%	31,4%
TOTAL ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION – Pays de la Loire			300 501 514	72 619 000	84 158 500	52 694 724	72,6%	52 693 458	72,6%	37 151 781	71%	51,2%	60 659 000	72,1%	59 459 000	70,7%	20 908 742	35,2%	24,8%

Annexe 4 – Tableau financier détaillé des engagements financiers l’ensemble des partenaires du volet « ESRI »

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire – Volet ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION
Montant des engagements financiers par type de partenaires et par opération au 31 décembre 2025

VOLET / DOMAINE	Libellé opération	Coût total (crédits inscrits CPER)	ÉTAT		RÉGION		DÉPARTEMENTS		AGGLOMÉRATIONS		ÉTABLISSEMENTS ESR		FONDS EUROPÉENS		TOTAL GÉNÉRAL	
			Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%
VOLET IMMOBILIER	ACO – Amélioration performances énergétiques et adaptation surfaces pédagogiques	2 800 000	0		1 400 000	100 %	0		0	0 %	0		0		1 400 000	50,0%
	ECN – Campus ECN - rénovation du bâtiment B (report CPER 2015-2020)	2 500 000	875 000	100 %	1 255 000	100 %	0		0		0		0	0 %	2 130 000	85,2%
	ENSAM Angers -Campus ENSAM - rénovation (des bâtiments) du campus	14 000 000	2 000 000	50 %	3 560 000	100 %	0		1 250 000	25 %	0		0	0 %	6 810 000	48,6%
	IMT – Campus du futur	1 979 000	683 735	55 %	235 000	100 %	0		354 000	70 %	0		0		1 272 735	64,3%
	IMT – Rénovation des bâtiments d’hébergement étudiant	2 030 000	2 030 000	100 %	0		0		0		0		0		2 030 000	100,0%
	IMT – Rénovation des bâtiments	2 100 000	1 265 480	70 %	300 000	100 %	0		0		0		0		1 565 480	74,5%
	LM -Ensim - rénovation énergétique	8 240 000	2 750 000	100 %	0	0 %	0		500 000	34 %	0		0	0 %	3 250 000	39,4%
	LM -Etudes pour campus durable	100 000	100 000	100 %	0		0		0		0		0		100 000	100,0%
	LM -UFR Sciences - construction bâtiment Licences	15 450 000	1 100 000	100 %	0	0 %	0		370 334	7 %	0		0		1 470 334	9,5%
	ONIRIS – Aménagement du Pôle agro-alimentaire (Géraudière)	750 000	0	0 %	0	0 %	0		0	0 %	0		0		0	0,0%
	ONIRIS – FARMWEST - Lit Ouestereï (Farm Animal Ressource Center for Welfare Education, Science & Technology)	8 000 000	1 625 000	100 %	2 500 000	100 %	0		750 000	30 %	0	0 %	0		4 875 000	60,9%
	UA -BU Belle-Belle - rénovation fonctionnelle	9 800 000	5 400 000	100 %	3 975 000	100 %	0		281 200	66 %	0		0		9 656 200	98,5%
	UA -Polytech Angers - restructuration avec extension	8 900 000	1 500 000	100 %	5 000 000	100 %	0		720 000	30 %	0		0		7 220 000	81,1%
	UA -UFR LLSH - restructuration 1ère tranche (fin CPER 2015-2020)	2 000 000	750 000	100 %	625 000	100 %	0		279 000	45 %	0		0		1 654 000	82,7%
	UA -UFR LLSH - restructuration 2ème tranche	6 000 000	800 000	40 %	2 000 000	100 %	0		872 000	44 %	0		0		3 672 000	61,2%
	UA -UFR Santé - restructuration et rénovation énergétique (G04)	2 000 000	750 000	100 %	625 000	100 %	0		500 000	80 %	0		0		1 875 000	93,8%
	UA -UFR Sciences - rénovation énergétique	8 000 000	3 000 000	100 %	900 000	43 %	0		300 000	33 %	0		0	0 %	4 200 000	52,5%
	UM -Campus de Laval - construction d’une maison de l’étudiant et extension droit	9 400 000	1 000 000	100 %	2 800 000	100 %	50 752	2 %	0	0 %	0		0		3 850 752	41,0%
	UGE- Campus de Bouguenais - étude et première tranche de rénovation	4 000 000	1 000 000	100 %	300 000	100 %	0		2 000 000	100 %	0		0	0 %	3 300 000	82,5%
	UN -BU Lettres - rénovation énergétique	4 500 000	1 000 000	100 %	2 180 000	100 %	0		0		0		0	0 %	3 180 000	70,7%
	UN -Campus La Roche sur Yon - construction d’une salle Omnisport	3 000 000	500 000	100 %	1 000 000	100 %	0	0 %	47 000	6 %	0		0		1 547 000	51,6%
	UN -IUT Joffre (report CPER 2015-2020)	8 000 000	823 727	27 %	2 000 000	100 %	0		0	0 %	0	0 %	0		2 823 727	35,3%
	UN -UFR STAPS - rénovation et extension	8 000 000	500 000	17 %	0	0 %	0		65 000	2 %	0		0		565 000	7,1%
	UN – Campus Heinlex - étude de regroupement des surfaces de recherche	250 000	50 000	100 %	100 000	100 %	0		40 000	40 %	0		0		190 000	76,0%
	UN – Centre Universitaire Départemental - étude et première tranche de rénovation	5 000 000	1 000 000	100 %	480 000	100 %	1 875 000	100 %	156 000	25 %	0		0	0 %	3 511 000	70,2%
	UN – INSPE Nantes - extension et rénovation du bâtiment Launay-Violette	2 000 000	150 000	8 %	0		0		0		0		0		150 000	7,5%
	UN –ISITEM Polytech - rénovation des toitures	4 000 000	950 000	100 %	2 000 000	100 %	0		0		0		0	0 %	2 950 000	73,8%
	CROUS - Campus Heinlex - construction d'un restaurant universitaire	9 875 000	2 525 000	100 %	2 675 000	100 %	0		0	0 %	1 296 460	43 %	0		6 496 460	65,8%
	CROUS -Nouvelle faculté de Santé - construction d'un restaurant universitaire	13 500 000	821 154	18 %	0	0 %	0		495 363	11 %	0		0		1 316 517	9,8%
	CROUS -Reconstruction du restaurant universitaire de Vaurouzé	12 300 000	2 400 000	100 %	0	0 %	0		0	0 %	0	0 %	0		2 400 000	19,5%
IMMOBILIER		178 474 000	37 349 096	72 %	35 910 000	62 %	1 925 752	35 %	8 979 897	20 %	1 296 460	13 %	0	0 %	85 461 205	47,9%
IMMOBILIER RECHERCHE	ECN -NEMO 2 - extension bassin d’essai	6 000 000	500 000	45 %	0	0 %	0		0	0 %	0		0	0 %	500 000	8,3%
	ECN -GENIUS - construction d’une plateforme d’essais de Gestion Intelligente des EnR pour véhicules électriques	1 000 000	0		350 000	100 %	0		0	0 %	0		0	0 %	350 000	35,0%
	INRAé Nantes – Réhabilitation du Campus de l’Alimentation (Horizon 2030)	2 650 000	0		512500	100 %	0		0	0 %	43478	8 %	0	0 %	555978	21,0%
	OnIRIS – Extension/aménagement du LABERCA (Laboratoire d’Etude des Résidus et Contaminants dans les Aliments)	3 000 000	425 000	100 %	413 000	100 %	0		412 000	100 %	850 000	100 %	900 000	100 %	3 000 000	100,0%
	IFREMER – Projet immobilier SEEMER (Santé Environnementale des Eco-systèmes marins)	14 000 000	0		3250000	100 %	0		325000	10 %	566276,142857143	12 %	0	0 %	4141276,14285714	29,6%
	INRAé Angers – Réhabilitation/restructuration du Campus du Végétal	1 460 000	0		279 000	76 %	0		0	0 %	81857	28 %	0	0 %	360 857	24,7%
IMMOBILIER RECHERCHE		28 110 000	925 000	61 %	4 804 500	71 %	0		737 000	10 %	1 541 611	24 %	900 000	14 %	8 908 111	31,7%

VOLET / DOMAINE		Libellé opération	Coût total (crédits inscrits CPER)	ÉTAT		RÉGION		DÉPARTEMENTS		AGGLOMÉRATIONS		ÉTABLISSEMENTS ESR		FONDS EUROPÉENS		TOTAL GÉNÉRAL	
				Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%
NUMERIQUE	Réseaux numériques régionaux #Le Mans	987 500	0		99 000	100 %		0		371 000	100 %	0		466 038	90 %	936 038	94,8%
	Réseaux numériques régionaux #Angers	2 461 000	0		257 000	100 %	300 000	100 %		997 200	180 %	0		1 147 587	85 %	2 701 787	109,8%
	Réseaux numériques régionaux #Laval	100 950	0		10 000	100 %	0			38 000	100 %	0	0 %	0	0 %	48 000	47,5%
	Réseaux numériques régionaux #La Roche sur Yon	140 950	0		14 000	100 %	0			53 000	100 %	0	0 %	0	0 %	67 000	47,5%
	Réseaux numériques régionaux #Saint-Nazaire	200 000	0		20 000	100 %	0			75 000	100 %	0	0 %	0	0 %	95 000	47,5%
	Réseaux numériques régionaux #Cholet	75 000	0		0		0			75 000	100 %	0		0		75 000	100,0%
	Réseaux numériques régionaux #Saumur	35 000	0		0		0			35 000	100 %	0		0		35 000	100,0%
	Total Réseaux numériques régionaux	4 000 400	0		400 000	100 %	300 000	100 %		1 644 200	137 %	0		1 613 625	77 %	3 957 825	98,9%
	Construction d'un Data Center régional #Angers	3 000 000	900 000	100 %	1 050 000	100 %	0			420 000	40 %	0		0		2 370 000	79,0%
	Construction d'un Data Center régional #Le Mans	1 500 000	450 000	100 %	525 000	100 %	0			417 000	79 %	0		0		1 392 000	92,8%
Construction d'un Data Center régional #Nantes	5 500 000	1 650 000	100 %	965 000	100 %	0			577 000	20 %	0		0		3 192 000	58,0%	
Total Construction d'un Data center régional	10 000 000	3 000 000	100 %	2 540 000	100 %	0			1 414 000	32 %	0		0		6 954 000	69,5%	
NUMÉRIQUE		14 000 400	3 000 000	100 %	2 940 000	100 %	300 000	100 %		3 058 200	54 %	0		1 613 625	77 %	10 911 825	77,9%
Sous-Total Attractivité des campus et rénover le patrimoine énérgivore		220 584 400	41 274 096	73 %	43 654 500	65 %	2 225 752	39 %		12 775 097	23 %	2 838 071	17 %	2 513 625	14 %	105 281 141	47,7%
Alimentation et bio-ressources	Soutien doctoral Agrocampus	672 000	199 284	59 %	210 000	63 %	0			0		0		0		409 284	60,9%
	UA – IMAX VEG (Imagerie d'excellence pour le végétal)	2 510 000	600 000	100 %	453 000	100 %	0			267 000	59 %	0		0	0 %	1 320 000	52,6%
	INRAé Nantes – MATEXPLOr (Exploration de matrices complexes)	4 000 000	200 000	100 %	700 000	100 %	0			1 050 000	70 %	800 000	100 %	800 000	100 %	3 550 000	88,8%
	ONIRIS – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « NEWFOODs »	1 200 000	0		240000	100 %	0			168000	70 %	0	0 %	480000	100 %	888000	74,0%
	UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) - projet Continuum	2 000 000	700 000	100 %	25 000	100 %	0			45 000	20 %	250 000	100 %	800 000	100 %	1 820 000	91,0%
	Alimentation et bio-ressources	10 382 000	1 699 284	93 %	1 628 000	93 %	0			1 530 000	63 %	1 050 000	81 %	2 080 000	67 %	7 987 284	76,9%
Santé et thérapies de demain	Soutien doctoral ONIRIS	768 000	384 000	100 %	144 000	38 %	0			0		0		0		528 000	68,7%
	UA – CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	650 000	0		170 000	100 %	0			170000	100 %	50000	100 %	260000	100 %	650000	100,0%
	UA – IMAX HEALTH (Imagerie d'excellence pour la Santé)	1 700 000	360 000	100 %	330 000	100 %	0			330 000	100 %	0		680 000	100 %	1 700 000	100,0%
	UA – PHIMO (Plant & Human Integrative Multiscale Omics)	2 000 000	150 000	100 %	600 000	100 %	0			1 000 000	167 %	0	0 %	0	0 %	1 750 000	87,5%
	UN – PHENOMICS (des -omiques à la caractérisation phénotypique)	5 050 000	489 998	49 %	565 000	100 %	0			1 040 000	70 %	0	0 %	1 950 000	100 %	4 044 998	80,1%
	UN – ULTRAOMICS (Développement d'instruments pour les sciences omiques)	4 000 000	1 000 000	100 %	1 400 000	100 %	0			980 000	70 %	200 000	100 %	0		3 580 000	89,5%
	Santé et thérapies de demain	14 168 000	2 383 998	82 %	3 209 000	93 %	0			3 520 000	88 %	250 000	83 %	2 890 000	82 %	12 252 998	86,5%
Industries du désin, de la création et SHS	Angers – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	200 500	43 000	100 %	57 500	100 %	0			50 000	50 %	0		0		150 500	75,1%
	Le Mans – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	138 000	43 000	100 %	95 000	100 %	0			0		0		0		138 000	100,0%
	Nantes – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	201 500	44 000	100 %	57 500	100 %	0			100 000	100 %	0		0		201 500	100,0%
	Industries du désin, de la création et SHS	540 000	130 000	100 %	210 000	100 %	0			150 000	75 %	0		0		490 000	90,7%
Industries maritimes	ECN – NEMO 2 - équipements	5 900 000	0	0 %	1 135 000	100 %	0			463 000	20 %	0		0	0 %	1 598 000	27,1%
	IFREMER – Lots d'équipements - projet immobilier bâtiment S – SEEMER	1 000 000	0		188000	100 %	0			38000	20 %	218054	97 %	0	0 %	444054	44,4%
	UGE -MENFAT (Marine Environnemental & Fatigue Testing)	3 750 000	0	0 %	725 000	100 %	0			145 000	20 %	0		0	0 %	870 000	23,2%
	Industries maritimes	10 650 000	0	0 %	2 048 000	100 %	0			646 000	20 %	218 054	97 %	0	0 %	2 912 054	27,3%
Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique	UGE – URBAT-LAB (Laboratoire URBain d'observation et d'expérimentation sur les Transitions socio-environnementales)	1 400 000	225 000	75 %	270 000	100 %	0			189 000	70 %	0		0	0 %	684 000	48,9%
	UN – ECL-CONTA-CONTI (Environnement Continent & Littoral)	1 120 000	500 000	100 %	310 000	100 %	0			216 000	70 %	0		0		1 026 000	91,6%
	UN – ICMEA + RESIF-EPOS EVIMOB (Instrumentation Co-localisée Multi-paramètres, Expérimentation et Analyse)	1 050 000	350 000	100 %	700 000	100 %	0			0		0		0		1 050 000	100,0%
	ECN – GENIUS - équipements	1 800 000	107 000	36 %	390 000	100 %	0			78 000	20 %	0		0	0 %	575 000	31,9%
	IMT – SMILES (Séparation en Masse couplée à l'Ionisation Laser pour des applications Environnementales et Santé)	1 950 000	350 000	100 %	310 000	100 %	0			217 000	70 %	100 000	50 %	0	0 %	977 000	50,1%
	IMT - TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Quali'Air	1 200 000	160 000	67 %	240 000	100 %	0			168 000	70 %	0		0	0 %	568 000	47,3%
	UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « Cyc'l'Eautron »	850 000	0		205000	100 %	0			50000	24 %	100000	100 %	307000	90 %	662000	77,9%
	IMT – SAMURAI (Sustainable And autonMoUs gReen data center for AI)	716 000	49 652	35 %	145 000	100 %	0			102 000	70 %	0		286 000	100 %	582 652	81,4%
	Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique	10 086 000	1 741 652	80 %	2 570 000	100 %	0			1 020 000	55 %	200 000	67 %	593 000	19 %	6 124 652	60,7%

VOLET / DOMAINE		Libellé opération	Coût total (crédits inscrits CPER)	ÉTAT		RÉGION		DÉPARTEMENTS		AGGLOMÉRATIONS		ÉTABLISSEMENTS ESR		FONDS EUROPÉENS		TOTAL GÉNÉRAL	
				Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%	Engagé CUMUL	%
Technologies avancées de production et sciences des matériaux	UN – PLASSMAT (Plateforme Ligérienne d'Analyse de la Structure et de la Surface des Matériaux)	2 800 000	600 000	100 %	540 000	100 %	0		378 000	70 %	0		1 120 000	100 %		2 638 000	94,2%
	UN – MAPE (Plateau technique distribué Matériaux-Procédés-Energie pour l'industrie du futur)	4 500 000	500 000	100 %	1 374 000	100 %	0		460 200	56 %	0		1 800 000	100 %		4 134 200	91,9%
	UA – ALMAT 1 (Angers-Le Mans MATériaux 1)	1 700 000	340 000	100 %	340 000	100 %	0		238 000	70 %	0		0	0 %		918 000	54,0%
	LM – ALMAT 2 (Angers-Le Mans MATériaux 2)	4 300 000	760 000	88 %	860 000	100 %	0		602 000	70 %	0		0	0 %		2 222 000	51,7%
	LM – ACCOUPHUN 3C (Acoustique et physique des ondes)	2 000 000	0		600000	100 %	0		60000	20 %	183151	61 %	0	0 %		843151	42,2%
	Technologies avancées de production et sciences des matériaux	15 300 000	2 200 000	96 %	3 714 000	100 %	0		1 738 200	61 %	183 151	61 %	2 920 000	48 %		10 755 351	70,3%
Équipements de recherche		61 126 000	8 154 934	71 %	13 379 000	97 %	0		8 604 200	59 %	1 901 205	79 %	8 483 000	45 %		40 522 339	66,3%
INNOVATION et TRANSFERT	We TWIN (Digitalisation d'une chaine d'assemblage de cartes électroniques)	1 240 000	0		0	0 %	0		0	0 %	0		0	0 %		0	0,0%
	CTTM (Centre de Transfert de Technologies du Mans) (LE MANS)	805 000	445 000	55 %	0		805 000		0		0		0			445 000	55,3%
	Centre technique électronique et IOT	525 000	375 000	71 %	0		0		0		0		0			375 000	71,4%
	CAPLAB (Capture, analyse et transfert des connaissances)	1 540 000	0		415000	100 %	0		200000	48 %	100 000	100 %	0	0 %		715 000	46,4%
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Le Mans	1 212 436	52 000	74 %	51 750	74 %	0		28 000	40 %	274 932	41 %	333 000	100 %		739 682	61,0%
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Angers	1 908 208	141 000	67 %	157 500	75 %	0		59 300	56 %	457 577	56 %	524 463	92 %		1 339 840	70,2%
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Nantes et Saint Nazaire	4 300 470	319 500	76 %	551 250	75 %	0		577 000	66 %	1 229 790	81 %	435 014	58 %		3 112 554	72,4%
	Clarté (Centre conseil innovation en réalité virtuelle et augmentée) (LAVAL)	525 000	392 500	75 %	0		0		0		0		0			392 500	74,8%
	PFT85 (Automatisme et production industrielle) (LA ROCHE SUR YON)	364 000	260 000	71 %	0		0		0		0		0			260 000	71,4%
E-mode ((Plateforme d'innovation en technologies créatives)	371 000	268 000	72 %	0		0		0		0		0			268 000	72,2%	
INNOVATION et TRANSFERT		12 791 114	2 253 000	68 %	1 175 500	66 %	0		864 300	48 %	2 062 299	67 %	1 292 477	56 %		7 647 576	59,8%
NUMÉRIQUE	LM – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	615 000	0	81 %	140 000	100 %	0		88 000	80 %	0		0	0 %		228 000	37,1%
	UA – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	1 800 000	0		505 000	100 %	0		60 000	30 %	0		0	0 %		565 000	31,4%
	UN – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	3 585 000	1 011 428		605 000	100 %	0		413 000	70 %	200 000	100 %	0	0 %		2 229 428	62,2%
Numérique recherche		6 000 000	1 011 428	81 %	1 250 000	100 %	0		561 000	62 %	200 000	100 %	0	0 %		3 022 428	50,4%
Sous-Total Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale		79 917 114	11 419 362	72 %	15 804 500	94 %	0		10 029 500	58 %	4 163 504	73 %	9 775 477	41 %		51 192 343	64,1%
TOTAL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION – TOUS PARTENAIRES CONFONDUS - PDL		300 501 514	52 693 458	73 %	59 459 000	71 %	2 225 752	39 %	22 804 597	31 %	7 001 575	32 %	12 289 102	30 %		156 473 484	52,1%

Annexe 5 – Synthèse des engagements financiers de l’ensemble des partenaires du volet « ESRI »

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire – VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

SYNTHÈSE des crédits engagés par l'ensemble des partenaires financiers
dans le cadre des conventions d'application du volet ESRI

Sous-volets ESRI	Domaine	Maquette conventions d'application (en €)	Crédits engagés au 31 décembre 2025						TOTAL GÉNÉRAL	
			État	Région	Départements	Agglomérations	Établissements ESR	Fonds européens (FEDER)	Engagé cumulé	% / maquette
Attractivité des campus et rénover le patrimoine énergivore	Volet immobilier	178 474 000	37 349 096	35 910 000	1 925 752	8 979 897	1 296 460	0	85 461 205	47,9%
	Immobilier Recherche	28 110 000	925 000	4 804 500	-	737 000	1 541 611	900 000	8 908 111	31,7%
	Réseaux numériques et Data center	14 000 400	3 000 000	2 940 000	300 000	3 058 200	-	1 613 625	10 911 825	77,9%
Attractivité des campus et rénover le patrimoine énergivore		220 584 400	41 274 096	43 654 500	2 225 752	12 775 097	2 838 071	2 513 625	105 281 141	47,7%
Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale	Équipements de recherche	61 126 000	8 154 934	13 379 000	-	8 604 200	1 901 205	8 483 000	40 522 339	66,3%
	Innovation et transfert	12 791 114	2 253 000	1 175 500	-	864 300	2 062 299	1 292 477	7 647 576	59,8%
	Numérique recherche	6 000 000	1 011 428	1 250 000	-	561 000	200 000	0	3 022 428	50,4%
Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale		79 917 114	11 419 362	15 804 500	-	10 029 500	4 163 504	9 775 477	51 192 343	64,1%
TOTAL Engagé au 31/12/2024 – Tous cofinanceurs – Pays de la Loire		300 501 514	52 693 458	59 459 000	2 225 752	22 804 597	7 001 575	12 289 102	156 473 484	52,1%

Annexe 6 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Mobilités 2023-2027 »

Crédits contractualisés « Infrastructures de transport et mobilités » 2023-2027 (1/3)							ÉTAT						RÉGION								
Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Coût total (en €)	État	Région	PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			
							Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%/eng	%/crédits inscrits	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%/eng	%/crédits inscrits	
Routier	Aménagement routes		Etudes générales routières, notamment RN844 Périphérique de Nantes – Porte d'Armor, RN171 – Déviations de Blain et de la Grignonais, RN12 – Déviation de Mayenne	1 500 000	1 500 000		426 662	28,4 %	425 941	28,4 %	356 213	83,6 %	23,7 %								
			RN171 – Sécurisation et réduction de la congestion, notamment entre échangeurs de Trignac et Certé	2 800 000	2 800 000		100 000	3,6 %	75 367	2,7 %	0	0,0 %	0,0 %								
			RN844 – Périphérique de Nantes – Porte des Sorinières	800 000	800 000		800 000	100,0 %	724 997	90,6 %	689 431	95,1 %	86,2 %								
			RN844 – SDAGT – Voies d'entrecroisement au nord de Cheviré	5 470 000	2 735 000	680 000	400 000	14,6 %	388 281	14,2 %	101 229	26,1 %	3,7 %	680 000	100,0 %	680 000	100,0 %	93 750	13,8 %	13,8 %	
			Aménagement des routes	10 570 000	7 835 000	680 000	1 726 662	22,0 %	1 614 586	20,6 %	1 146 873	71,0 %	14,6 %	680 000	100,0 %	680 000	100,0 %	93 750	13,8 %	13,8 %	
	Désenclavement routes	RN12 – Déviation d'Ernée	43 500 000	31 545 000	5 430 000	31 545 000	100,0 %	5 496 676	17,4 %	2 573 309	46,8 %	8,2 %	5 430 000	100,0 %	5 430 000	100,0 %	1 530 000	28,2 %	28,2 %		
	Désenclavement des routes		43 500 000	31 545 000	5 430 000	31 545 000	100,0 %	5 496 676	17,4 %	2 573 309	46,8 %	8,2 %	5 430 000	100,0 %	5 430 000	100,0 %	1 530 000	28,2 %	28,2 %		
	Développement routes	RN165 – Mise à 2x3 voies entre Sautron et le Temple de Bretagne	60 000 000	51 200 000	3 600 000	674 720	1,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	48 000	1,3 %	48 000	1,3 %	0	0,0 %	0,0 %		
Développement des routes	RN844 – Périphérique de Nantes – Complexe de Bellevue	3 000 000	1 875 000	375 000	1 875 000	100,0 %	610 884	32,6 %	403 687	66,1 %	21,5 %	375 000	100,0 %	375 000	100,0 %	80 625	21,5 %	21,5 %			
				63 000 000	53 075 000	3 975 000	2 549 720	4,8 %	610 884	1,2 %	403 687	66,1 %	0,8 %	423 000	10,6 %	423 000	10,6 %	80 625	19,1 %	2,0 %	
Opérations routières				117 070 000	92 455 000	10 085 000	35 821 382	38,7 %	7 722 146	8,4 %	4 123 869	53,4 %	4,5 %	6 533 000	64,8 %	6 533 000	64,8 %	1 704 375	26,1 %	16,9 %	
Ferroviaire	Modernisation réseau structurant		LNObPL : études ligne classique Nantes/Savenay/Redon/Rennes (ERTMS) et aménagement capacitaire (Nantes-Rennes), relèvement de vitesse (Savenay-Redon), mise au gabarit RTE-T (Nantes-Rennes), optimisation raccordement de Redon, et hypothèse virgule Savenay	6 300 000	3 654 000	1 764 000	3 654 000	100,0 %	3 654 000	100,0 %	730 800	20,0 %	20,0 %	1 764 000	100,0 %	1 764 000	100,0 %	352 800	20,0 %	20,0 %	
			LNObPL : études ligne nouvelle Rennes/Redon	5 250 000	3 045 000	1 470 000	3 045 000	100,0 %	3 045 000	100,0 %	609 000	20,0 %	20,0 %	1 470 000	100,0 %	1 470 000	100,0 %	294 000	20,0 %	20,0 %	
			LNObPL – axe sud Nantes / Rennes / Quimper	11 550 000	6 699 000	3 234 000	6 699 000	100,0 %	6 699 000	100,0 %	1 339 800	20,0 %	20,0 %	3 234 000	100,0 %	3 234 000	100,0 %	646 800	20,0 %	20,0 %	
			Etude et travaux des clôtures et de la transparence écologique sur l'axe Nantes-Angers-Sablé-Le Mans	34 500 000	20 000 000	8 000 000	20 000 000	100,0 %	20 000 000	100,0 %	3 913 044	19,6 %	19,6 %	8 000 000	100,0 %	8 000 000	100,0 %	1 565 217	19,6 %	19,6 %	
			Travaux Télésurveillance de l'axe Nantes-Angers-Sablé	8 000 000	5 800 000		5 800 000	100,0 %	5 778 590	99,6 %	1 594 094	27,6 %	27,5 %								
			Etudes sur les aménagements d'infrastructures pour SRM 2030-2050 dont plans de voies de Laval/le Mans/Château du Loir	3 000 000	1 350 000	1 650 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Gare TGV Orly Pont de Rungis : création d'une gare mezzanine entre la LGV et la ligne 14 pour l'intermodalité air/fer	4 000 000	4 000 000		0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %								
			Modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé : Etudes ERTMS Sablé/Angers, Nœuds de Sablé et Angers, sous-station Ecoflant	12 300 000	9 495 000	450 000	9 495 000	100,0 %	9 495 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0 %	450 000	100,0 %	450 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Modernisation réseau structurant		73 350 000	47 344 000	13 334 000	41 994 000	88,7 %	41 972 590	88,7 %	6 846 938	16,3 %	14,5 %	11 684 000	87,6 %	11 684 000	87,6 %	2 212 017	18,9 %	16,6 %
			Réseau ferroviaire		Modernisation de la ligne La Possonnière-Cholet	6 000 000	1 200 000	4 800 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
	Modernisation de la ligne La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne	5 000 000			1 000 000	4 000 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Modernisation de la ligne Nantes Bordeaux (renouvellement de la 2 ^e voie la Roche-la Rochelle)	1 300 000			260 000	910 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Modernisation de la ligne Retiers Châteaubriant suite augmentation de la capacité et amélioration temps de parcours	660 000			132 000	528 000	119 134	90,3 %	19 134	14,5 %	0	0,0 %	0,0 %	76 536	14,5 %	76 536	14,5 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Modernisation lignes du quotidien	12 960 000			2 592 000	10 238 000	119 134	4,6 %	19 134	0,7 %	0	0,0 %	0,0 %	76 536	0,7 %	76 536	0,7 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Régénération de la ligne Clisson Cholet	9 000 000			1 900 000	6 335 000	262 255	13,8 %	262 255	13,8 %	0	0,0 %	0,0 %	875 013	13,8 %	875 013	13,8 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Régénération de la ligne La Possonnière Cholet	5 000 000			2 000 000	2 575 000	748 990	37,4 %	748 990	37,4 %	0	0,0 %	0,0 %	964 324	37,4 %	964 324	37,4 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Régénération de la ligne La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne	4 000 000			900 000	2 460 000	425 418	47,3 %	425 418	47,3 %	0	0,0 %	0,0 %	1 162 811	47,3 %	1 162 811	47,3 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Régénération de la ligne Retiers Châteaubriant	150 000				137 250					0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Régénération de la ligne Tram Train Nantes Châteaubriant	2 000 000			400 000	1 430 000	319 708	79,9 %	319 708	79,9 %	0	0,0 %	0,0 %	1 278 392	89,4 %	1 278 392	89,4 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Lignes du quotidien		Régénération des lignes Nantes / Saint - Gilles / Pornic	9 000 000	1 900 000	6 335 000	638 423	33,6 %	638 423	33,6 %	0	0,0 %	0,0 %	2 130 095	33,6 %	2 130 095	33,6 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Régénération lignes du quotidien	29 150 000	7 100 000	19 272 250	2 394 794	33,7 %	2 394 794	33,7 %	0	0,0 %	0,0 %	6 410 635	33,3 %	6 410 635	33,3 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Régénération de la ligne Thouars-La Roche sur Yon	93 000 000		93 000 000					0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Lignes du quotidien		135 110 000	9 692 000	122 510 250	2 513 928	25,9 %	2 413 928		0	0,0 %		6 487 171	5,3 %	6 487 171	5,3 %	0	0,0 %	0,0 %
	Sécurisation du réseau ferroviaire		Sécurisation avant découpage de block du tunnel de Chantenay	9 000 000	8 100 000		648 000	8,0 %	648 000	8,0 %	0	0,0 %	0,0 %								
	Sécurisation des infrastructures pour le développement du transport ferroviaire			9 000 000	8 100 000	0	648 000	8,0 %	648 000	8,0 %	0	0,0 %	0,0 %								
	Études		Besoins d'études ou travaux au fil de l'eau dont étude sur les conséquences du classement au RTET du réseau ligérien dont Angers-Saumur et Savenay-St Nazaire	5 000 000	2 500 000	2 500 000	68 360	2,7 %	68 360	2,7 %	20 508	30,0 %	0,8 %	64 110	2,6 %	64 110	2,6 %	20 508	32,0 %	0,8 %	
	Réseau ferroviaire				222 460 000	67 636 000	138 344 250	45 224 288	66,9 %	45 102 878	66,7 %	6 867 446	15,2 %	10,2 %	18 235 281	13,2 %	18 235 281	13,2 %	2 232 525	12,2 %	1,6 %
	Accessibilité des gares et PEM hors SERM de Nantes		Mise en accessibilité de la gare de La Ferté Bernard	3 500 000	875 000	1 750 000	875 000	100,0 %	875 000	100,0 %	715 787	81,8 %	81,8 %	1 750 000	100,0 %	1 750 000	100,0 %	1 431 574	81,8 %	81,8 %	
			Mise en accessibilité de la gare de Pontchâteau	2 800 000	700 000	1 400 000	90 300	12,9 %	90 300	12,9 %	4 515	5,0 %	0,6 %	180 600	12,9 %	180 600	12,9 %	9 030	5,0 %	0,6 %	
			Mise en accessibilité de la gare du Mans quai A	3 930 000	1 965 000	786 000	1 965 000	100,0 %	1 965 000	100,0 %	1 731 204	88,1 %	88,1 %	785 607	100,0 %	785 607	100,0 %	692 481	88,1 %	88,1 %	
			PEM de Laval	460 000		460 000								460 000	100,0 %	460 000	100,0 %	138 000	30,0 %	30,0 %	
			PEM Les Sables / Olonne sur mer	250 000		250 000								0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Accessibilité des gares et PEM				10 940 000	3 540 000	4 646 000	2 930 300	82,8 %	2 930 300	82,8 %	2 451 505	83,7 %	69,3 %	3 176 207	68,4 %	3 176 207	68,4 %	2 271 085	71,5 %	48,9 %

Crédits contractualisés « Infrastructures de transport et mobilités » 2023-2027 (2/3)							ÉTAT							RÉGION							
Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Coût total (en €)	État	Région	PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			
							Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%eng	%/crédits inscrits	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%eng	%/crédits inscrits	
Ferroviaire	Fret ferroviaire		Étude d'une implantation de transport combiné sur le nœud nantais	1 000 000			0		0		0			0		0					
			Création d'une plateforme de transport combiné à Trélazé	4 800 000			0		0		0			0		0					
			Création d'une plateforme rail-route Saint-Berthevin	13 500 000	9 000 000	9 000 000	0	16,1 %	0	16,1 %	0	83,4 %	13,4 %	0	16,7 %	0	14,7 %	0	90,9 %	13,4 %	
			Rénovation de l'ITE de Longuefuye (Séché)	450 000			0		0		0			0		0					
			Réalisation de la télécommande du poste du Priory (44)	5 000 000			0		0		0			0		0					
			Rénovation des ITE au fil de l'eau	5 000 000			1 446 726		1 446 726		1 207 008			1 500 000		1 327 484		1 207 008			
	Fret ferroviaire			29 750 000	9 000 000	9 000 000	1 446 726	16,1 %	1 446 726	16,1 %	1 207 008	83,4 %	13,4 %	1 500 000	16,7 %	1 327 484	14,7 %	1 207 008	90,9 %	13,4 %	
Opérations ferroviaires				263 150 000	80 176 000	151 990 250	49 601 314	61,9 %	49 479 904	61,7 %	10 525 960	21,3 %	13,1 %	22 911 488	15,1 %	22 738 972	15,0 %	5 710 619	25,1 %	3,8 %	
	SERM ferroviaire		Bâtiment CCR (Commande Centralisée du Réseau)	15 900 000	11 135 000		5 567 500	50,0 %	5 567 500	50,0 %	0	0,0 %	0,0 %			0	0,0 %	0			
			Amélioration de la capacité dans la gare de Nantes	1 000 000	500 000	400 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0			
			Modernisation du nœud ferroviaire de Nantes Phase 1	22 160 000	13 311 000	3 339 000	9 543 444	71,7 %	9 543 444	71,7 %	1 910 067	20,0 %	14,3 %	1 861 500	55,8 %	1 861 500	55,8 %	477 517	25,7 %	14,3 %	
			Suppression du cisaillement de Chantenay et aménagement du garage	6 500 000	5 850 000	0	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %								
			Modernisation du nœud de Nantes	45 560 000	30 796 000	3 739 000	15 110 944	49,1 %	15 110 944	49,1 %	1 910 067	12,6 %	6,2 %	1 861 500	49,8 %	1 861 500	49,8 %	477 517	25,7 %	12,8 %	
			Modernisation de la ligne Nantes-St Gilles/Pornic	11 000 000	6 100 000	3 800 000	984 000	16,1 %	984 000	16,1 %	492 000	50,0 %	8,1 %	787 200	20,7 %	787 200	20,7 %	393 600	50,0 %	10,4 %	
			Création d'une halte ferroviaire pour la desserte de l'aéroport Nantes Atlantique avec évitement et télécommande des postes	15 000 000	10 000 000	2 500 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %	40 000	1,6 %	40 000	1,6 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Modernisation ligne Nantes St-Gilles/Pornic, dont création halte aéroport	26 000 000	16 100 000	6 300 000	984 000	6,1 %	984 000	6,1 %	492 000	50,0 %	3,1 %	827 200	13,1 %	827 200	13,1 %	393 600	47,6 %	6,2 %	
			Études multimodales de préfiguration amont des SERM d'Angers et du Mans	5 000 000	3 125 000	625 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0			
			Étude de flux voyageurs de la gare de Nantes en situation cible à horizons 2030 et 2050	100 000	50 000	40 000	35 000	70,0 %	35 000	70,0 %	17 500	50,0 %	35,0 %	28 000	70,0 %	28 000	70,0 %	28 000	100,0 %	70,0 %	
		Études PEM : SERM, équipements gares, intermodalités	300 000	150 000	120 000	39 837	26,6 %	39 837	26,6 %	0	0,0 %	0,0 %	64 110	53,4 %	64 110	53,4 %	20 508	32,0 %	17,1 %		
		Études SERM	5 400 000	3 325 000	785 000	74 837	2,3 %	74 837	2,3 %	17 500	23,4 %	0,5 %	92 110	11,7 %	92 110	11,7 %	48 508	52,7 %	6,2 %		
	SERM Ferroviaire			76 960 000	50 221 000	10 824 000	16 169 781	32,2 %	16 169 781	32,2 %	2 419 567	15,0 %	4,8 %	2 780 810	25,7 %	2 780 810	25,7 %	919 625	33,1 %	8,5 %	
	SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans	Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint Nazaire		Amélioration du rabattement vélos vers les gares du SERM : liaisons douces Becquerel-Babinière (1 M€), Sorinière-Rezé gare de pont Rousseau (10,63 M€), et Doulon-Carquefou (0,8 M€)	12 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,0 %	1 000 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0		
				Mise en accessibilité de la gare de Mauves sur Loire	340 000	170 000	85 000	72 000	42,4 %	72 000	42,4 %	0	0,0 %	0,0 %	36 000	42,4 %	36 000	42,4 %	0	0,0 %	0,0 %
			Mise en accessibilité gare de Couéron	700 000	350 000	175 000	341 702	97,6 %	341 702	97,6 %	102 511	30,0 %	29,3 %	170 851	97,6 %	170 851	97,6 %	51 255	30,0 %	29,3 %	
			Suppression de la traversée voie piétonne (TVP) de Cordemais	1 000 000	500 000	500 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0			
			Équipement de la gare routière de Nantes	1 300 000		1 300 000								1 247 096	95,9 %	1 186 302	91,3 %	689 866	58,2 %	53,1 %	
			Renforcement des pôles d'échange multimodaux des gares connectées aux SERM : Saint-Pazanne (300 k€), Pornic (300 k€), Saint-Gilles-Croix-de-Vie (550 k€), Ancenis (300 k€), Montaigu (500 k€), Cholet (350 k€)	2 300 000		2 300 000								0	0,0 %	0	0,0 %	0			
			Déploiement de parkings relais P+R : Ville au Denis (0,75 M€), Babinière (8,7 M€), les Sablières (0,8 M€), Estuaire (0,5 M€)	10 750 000	4 000 000	1 423 000	4 000 000	100,0 %	4 000 000	100,0 %	1 269 881	31,7 %	31,7 %	1 211 500	85,1 %	1 211 500	85,1 %	0	0,0 %	0,0 %	
	Augmentation des capacités de stationnement (voitures et vélos) dans les gares du SERM : gares de Mauves, Couéron, Bouaye		1 090 000	545 000	218 000	202 620	37,2 %	202 620	37,2 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0				
Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint Nazaire			29 480 000	6 565 000	7 001 000	5 616 322	85,5 %	5 616 322	85,5 %	1 372 392	24,4 %	20,9 %	2 665 447	38,1 %	2 604 653	37,2 %	741 121	28,5 %	10,6 %		
Services express régionaux métropolitains – Nantes/Saint Nazaire, Angers, Le Mans				106 440 000	56 786 000	17 825 000	21 786 103	38,4 %	21 786 103	38,4 %	3 791 959	17,4 %	6,7 %	5 446 257	30,6 %	5 385 463	30,2 %	1 660 746	30,8 %	9,3 %	
Portuaire	Développement des plates-formes logistiques		Développement de nouvelles énergies (reconversion TC, courant de quai, hydrogène, e-carburant, captage de CO2 ...) : Etudes et Préparation de parcelles	5 000 000	1 500 000	1 500 000	225 000	15,0 %	225 000	15,0 %	161 524	71,8 %	10,8 %	12 000 000	67,4 %	0	0,0 %	0			
			Modernisation de la forme-écluse Joubert (dont remplacement de la porte amont)	32 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	100,0 %	6 000 000	100,0 %	1 758 207	29,3 %	29,3 %			6 000 000	100,0 %	1 041 473	17,4 %	17,4 %	
			Plateformes logistiques Plug & Play et capacités logistiques Montoir de Bretagne	15 000 000	4 500 000	4 500 000	600 000	13,3 %	600 000	13,3 %	0	0,0 %	0,0 %			0	0,0 %	0			
			Régénération des ouvrages mobiles, formes et écluses de Saint-Nazaire	15 000 000	3 750 000	3 750 000	200 000	5,3 %	200 000	5,3 %	181 000	90,5 %	4,8 %			81 679	2,2 %	81 679	100,0 %	2,2 %	
			Roulir : Régénération et up-grade des postes roulriers de Montoir de Bretagne	10 000 000	2 100 000	2 057 069	2 100 000	100,0 %	2 100 000	100,0 %	472 000	22,5 %	22,5 %			2 057 069	100,0 %	462 124	22,5 %	22,5 %	
	Développement des plateformes logistiques			77 000 000	17 850 000	17 807 069	9 125 000	51,1 %	9 125 000	51,1 %	2 572 731	28,2 %	14,4 %	12 000 000	67,4 %	8 138 748	45,7 %	1 585 276	19,5 %	8,9 %	
		Quai éolien off shore à Saint-Nazaire	Quai éolien offshore à St-Nazaire (projet EOLE)	35 000 000	15 000 000	15 000 000	2 142 857	14,3 %	2 142 857	14,3 %	0	0,0 %	0,0 %	2 142 857	14,3 %	2 142 857	14,3 %	0	0,0 %	0,0 %	
Opérations portuaires				112 000 000	32 850 000	32 807 069	11 267 857	34,3 %	11 267 857	34,3 %	2 572 731	22,8 %	7,8 %	14 142 857	43,1 %	10 281 605	31,3 %	1 585 276	15,4 %	4,8 %	

Crédits contractualisés « Infrastructures de transport et mobilités » 2023-2027 (3/3)							ÉTAT						RÉGION							
Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Coût total (en €)	État	Région	PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		
							Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%/eng	%/crédits inscrits	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%/eng	%/crédits inscrits
Fluvial			Augmenter l'offre d'infrastructures fluviales adaptées aux usages a venir	1 400 000	1 400 000		67 914	4,9 %	67 914	4,9 %	58 044	85,5 %	4,1 %							
			Création et animation d'un réseau d'acteurs autour du report modal vers le fleuve	50 000	50 000		0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %							
			Étude permettant l'identification des flux captables pour du fret fluvial en complémentarité avec l'étude fret ferroviaire menée par la région	50 000	50 000		0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %							
Opérations fluviales				1 500 000	1 500 000	0	67 914	4,5 %	67 914	4,5 %	58 044	85,5 %	3,9 %							
Modes actifs				121 433 671	29 217 598	17 735 634	6 921 731	23,7 %	6 919 953	23,7 %	608 500	8,8 %	2,1 %	2 992 893	16,9 %	2 992 893	16,9 %	140 000	4,7 %	0,8 %
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique			Infrastructure BHNS Navette aéroport sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole dont route de Pornic et VM85, en dehors des infrastructures communes avec la ligne 8	6 800 000	3 400 000	1 700 000	2 650 000	77,9 %	2 650 000	77,9 %	530 000	20,0 %	15,6 %	1 422 952	83,7 %	1 422 952	83,7 %	284 590	20,0 %	16,7 %
			Aménagements d'intermodalité : liaisons modes actifs, cheminements piétons, stationnement vélo, parking relais, pôle d'échanges multimodal de la halte ferroviaire, études VRTC	7 400 000	4 100 000	1 650 000	265 048	6,5 %	265 048	6,5 %	53 009	20,0 %	1,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %
			Voies d'entrecroisement entre les portes de Bouguenais et de Retz pour le parcours du BHNS	8 100 000	6 100 000	1 000 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique				22 300 000	13 600 000	4 350 000	2 915 048	21,4 %	2 915 048	21,4 %	583 009	20,0 %	4,3 %	1 422 952	32,7 %	1 422 952	32,7 %	284 590	20,0 %	6,5 %
TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits contractualisés				743 893 671	306 584 598	234 792 954	128 381 349	41,9 %	100 158 924	32,7 %	22 264 072	22,2 %	7,3 %	53 449 447	22,8 %	49 354 885	21,0 %	11 085 606	22,5 %	4,7 %

Annexe 7 – Tableau financier détaillé des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Mobilités 2023-2027 »

Volet / Sous-volet		Nature opération	Intitulé opération	Montant total (en €)	Crédits engagés au 31 décembre 2025											TOTAL GÉNÉRAL		
					État		Région		SNCF Réseau / G&C – GPMNSN		Départements		Agglomérations		Autres collectivités		Engagé cumulé au 31/12/2025	
					Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/maquette
Routier	Aménagement routes	Études générales routières, notamment RN844 Périphérique de Nantes – Porte d'Armor, RN171 – Déviations de Blain et de la Grignonais, RN12 – Déviation de Mayenne	1 500 000	425 941	28 %												425 941	28,4 %
		RN171 – Sécurisation et réduction de la congestion, notamment entre échangeurs de Trignac et Certé	2 800 000	75 367	3 %												75 367	2,7 %
		RN844 – Périphérique de Nantes – Porte des Sorinières	800 000	724 997	91 %												724 997	90,6 %
		RN844 – SDAGT – Voies d'entrecroisement au nord de Cheviré	5 470 000	388 281	14 %	680 000	100 %					2 055 000	100 %			3 123 281	57,1 %	
		Aménagement routes	10 570 000	1 614 586	21 %	680 000	100 %					2 055 000	100 %			4 349 586	41,2 %	
	Désenclavement routes	RN12 – Déviation d'Ernée	43 500 000	5 496 676	17 %	5 430 000	100 %			480 000	11 %			505 000	23 %	11 911 676	27,4 %	
	Désenclavement des routes		43 500 000	5 496 676	17 %	5 430 000	100 %			480 000	11 %			505 000	23 %	11 911 676	27,4 %	
	Développement routes	RN165 – Mise à 2x3 voies entre Sautron et le Temple de Bretagne	60 000 000	0	0 %	48 000	1 %			53 280	1 %	16 000	1 %			117 280	0,2 %	
	RN844 – Périphérique de Nantes – Complexe de Bellevue	3 000 000	610 884	33 %	375 000	100 %					750 000	100 %			1 735 884	57,9 %		
Développement des routes			63 000 000	610 884	1 %	423 000	11 %			53 280	1 %	766 000	39 %			1 853 164	2,9 %	
Opérations routières			117 070 000	7 722 146	8 %	6 533 000	65 %			533 280	6 %	2 821 000	70 %	505 000	23 %	18 114 426	15,5 %	
Ferroviaire	Réseau ferroviaire	Modernisation réseau structurant	LNOBPL : études ligne classique Nantes/Savenay/Redon/Rennes (ERTMS) et aménagement capacitaire (Nantes-Rennes), relèvement de vitesse (Savenay-Redon), mise au gabarit RTE-T (Nantes-Rennes), optimisation raccordement de Redon, et hypothèse virgule Savenay	6 300 000	3 654 000	100 %	1 764 000	100 %					792 400	90 %			6 210 400	98,6 %
			LNOBPL : études ligne nouvelle Rennes/Redon	5 250 000	3 045 000	100 %	1 470 000	100 %					735 000	100 %			5 250 000	100,0 %
			LNOBPL – axe sud Nantes / Rennes / Quimper	11 550 000	6 699 000	100 %	3 234 000	100 %					1 527 400	94 %			11 460 400	99,2 %
			Étude et travaux des clôtures et de la transparence écologique sur l'axe Nantes-Angers-Sablé-Le Mans	34 500 000	20 000 000	100 %	8 000 000	100 %	6 500 000	100 %							34 500 000	100,0 %
			Travaux Télésurveillance de l'axe Nantes-Angers-Sablé	8 000 000	5 778 590	100 %			2 191 878	100 %							7 970 468	99,6 %
			Études sur les aménagements d'infrastructures pour SRM 2030-2050 dont plans de voies de Laval/le Mans/Château du Loir	3 000 000	0	0 %	0	0 %									0	0,0 %
			Gare TGV Orly Pont de Rungis : création d'une gare mezzanine entre la LGV et la ligne 14 pour l'intermodalité air/fer	4 000 000	0	0 %											0	0,0 %
			Modernisation de l'axe Nantes-Angers-Sablé : Études ERTMS Sablé/Angers, Noeuds de Sablé et Angers, sous-station Ecooufiant	12 300 000	9 495 000	100 %	450 000	100 %	1 230 000	100 %			450 000	40 %			11 625 000	94,5 %
			Modernisation réseau structurant	73 350 000	41 972 590	89 %	11 684 000	88 %	9 921 878	100 %			1 977 400	72 %			65 555 868	89,4 %
			Modernisation de la ligne La Possonnière-Cholet	6 000 000	0	0 %	0	0 %									0	0,0 %
	Modernisation de la ligne La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne	5 000 000	0	0 %	0	0 %									0	0,0 %		
	Lignes du quotidien	Modernisation de la ligne Nantes Bordeaux (renouvellement de la 2 ^e voie la Roche-la Rochelle)	1 300 000	0	0 %	0	0 %			0	0 %	0	0 %			0	0,0 %	
		Modernisation de la ligne Retiers Châteaubriant suite augmentation de la capacité et amélioration temps de parcours	660 000	19 134	14 %	76 536	14 %									95 670	14,5 %	
		Modernisation lignes du quotidien	12 960 000	19 134	1 %	76 536	1 %			0	0 %	0	0 %			95 670	0,7 %	
		Régénération de la ligne Clisson Cholet	9 000 000	262 255	14 %	875 013	14 %	105 648	14 %							1 242 916	13,8 %	
		Régénération de la ligne La Possonnière Cholet	5 000 000	748 990	37 %	964 324	37 %	159 160	37 %							1 872 474	37,4 %	
		Régénération de la ligne La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne	4 000 000	425 418	47 %	1 162 811	47 %	147 540	43 %							1 735 769	43,4 %	
		Régénération de la ligne Retiers Châteaubriant	150 000		0 %	0	0 %	0	0 %							0	0,0 %	
		Régénération de la ligne Tram Train Nantes Châteaubriant	2 000 000	319 708	80 %	1 278 392	89 %	0	0 %							1 598 100	79,9 %	
		Régénération des lignes Nantes / Saint -Gilles / Pornic	9 000 000	638 423	34 %	2 130 095	34 %	257 185	34 %							3 025 703	33,6 %	
		Régénération lignes du quotidien	29 150 000	2 394 794	34 %	6 410 635	33 %	669 533	27 %							9 474 962	32,5 %	
	Régénération de la ligne Thouars-La Roche sur Yon	93 000 000	0	0 %	0	0 %									0	0		
	Lignes du quotidien	135 110 000	2 413 928	25 %	6 487 171	5 %	669 533	27 %	0	0 %	0	0 %			9 570 632	7,1 %		
	Sécurisation du réseau ferroviaire	Sécurisation du réseau ferroviaire	Sécurisation avant découpage de block du tunnel de Chantenay	9 000 000	648 000	8 %							0	0 %			648 000	7,2 %
			Sécurisation des infrastructures pour le développement du transport ferroviaire	9 000 000	648 000	8 %							0	0 %			648 000	7,2 %
			Études	Besoins d'études ou travaux au fil de l'eau dont étude sur les conséquences du classement au RETF du réseau ligérien dont Angers-Saumur et Savenay-St Nazaire	5 000 000	68 360	3 %	64 110	3 %								132 470	2,6 %
	Réseau ferroviaire		222 460 000	45 102 878	67 %	18 235 281	13 %	10 591 411	85 %	0	0 %	1 977 400	53 %			75 906 970	34,1 %	
	Accessibilité des gares et PEM hors SERM de Nantes	Accessibilité des gares et PEM hors SERM de Nantes	Mise en accessibilité de la gare de La Ferté Bernard	3 500 000	875 000	100 %	1 750 000	100 %							875 000	100 %	3 500 000	100,0 %
			Mise en accessibilité de la gare de Pontchâteau	2 800 000	90 300	13 %	180 600	13 %							2 258	0 %	273 158	9,8 %
			Mise en accessibilité de la gare du Mans quai A	3 930 000	1 965 000	100 %	785 607	100 %	1 116 629	95 %							3 867 236	98,4 %
			PEM de Laval	460 000			460 000	100 %									460 000	100,0 %
			PEM Les Sables / Olonne sur mer	250 000		0 %	0	0 %									0	0,0 %
	Accessibilité des gares et PEM		10 940 000	2 930 300	83 %	3 176 207	68 %	1 116 629	95 %					877 258	56 %	8 100 394	74,0 %	
	Fret ferroviaire	Fret ferroviaire	Étude d'une implantation de transport combiné sur le nœud nantais	1 000 000	0												0	
			Création d'une plateforme de transport combiné à Trélazé	4 800 000	0												0	
			Création d'une plateforme rail-route Saint-Berthevin	13 500 000	0	16 %		15 %									0	0,0 %
			Rénovation de l'ITE de Longuefuye (Séché)	450 000	0												0	
			Réalisation de la télécommande du poste du Priory (44)	5 000 000	0												0	
			Rénovation des ITE au fil de l'eau	5 000 000	1 446 726		1 327 484										2 774 210	
Fret ferroviaire (*)		29 750 000	1 446 726	16 %	1 327 484	15 %									2 774 210	9,3 %		
Opérations ferroviaires			263 150 000	49 479 904	62 %	22 738 972	15 %	11 708 040	86 %			1 977 400	53 %	877 258	56 %	86 781 574	33,0 %	

Volet / Sous-volet	Nature opération	Intitulé opération	Montant total (en €)	Crédits engagés au 31 décembre 2025												TOTAL GÉNÉRAL	
				État		Région		SNCF Réseau / G&C – GPMNSN		Départements		Agglomérations		Autres collectivités		Engagé cumulé au 31/12/2025	
				Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/crédits inscrits	Montant engagé	%/maquette
SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans	SERM ferroviaire	Bâtiment CCR (Commande Centralisée du Réseau)	15 900 000	5 567 500	50 %			4 765 000	100 %							10 332 500	65,0 %
		Amélioration de la capacité dans la gare de Nantes	1 000 000	0	0 %	0	0 %					0	0 %			0	0,0 %
		Modernisation du nœud ferroviaire de Nantes Phase 1	22 160 000	9 543 444	72 %	1 861 500	56 %	0	0 %			1 241 000	56 %			12 645 944	57,1 %
		Suppression du cisaillement de Chantenay et aménagement du garage	6 500 000	0	0 %							0	0 %			0	0,0 %
		Modernisation du nœud de Nantes	45 560 000	15 110 944	49 %	1 861 500	50 %	4 765 000	59 %			1 241 000	42 %			22 978 444	50,4 %
		Modernisation de la ligne Nantes-St Gilles/Pornic	11 000 000	984 000	16 %	787 200	21 %					196 800	18 %			1 968 000	17,9 %
		Création d'une halte ferroviaire pour la desserte de l'aéroport Nantes Atlantique avec évitement et télécommande des postes	15 000 000	0	0 %	40 000	2 %					0	0 %			40 000	0,3 %
		Modernisation ligne Nantes St-Gilles/Pornic, dont création halte aéroport	26 000 000	984 000	6 %	827 200	13 %					196 800	5 %			2 008 000	7,7 %
		Études multimodales de préfiguration amont des SERM d'Angers et du Mans	5 000 000	0	0 %	0	0 %					0	0 %			0	0,0 %
		Étude de flux voyageurs de la gare de Nantes en situation cible à horizons 2030 et 2050	100 000	35 000	70 %	28 000	70 %	0	0 %			7 000	70 %			70 000	70,0 %
		Études PEM : SERM, équipements gares, intermodalités	300 000	39 837	27 %	64 110	53 %					0	0 %			103 947	34,6 %
		Études SERM	5 400 000	74 837	2 %	92 110	12 %	0	0 %			7 000	1 %			173 947	3,2 %
	SERM Ferroviaire	76 960 000	16 169 781	32 %	2 780 810	26 %	4 765 000	59 %			1 444 800	18 %			25 160 391	32,7 %	
	Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint Nazaire	Amélioration du rabattement vélos vers les gares du SERM : liaisons douces Becquerel-Babinière (1 M€), Sorinière-Rezé gare de pont Rousseau (10,63 M€), et Doulon-Carquefou (0,8 M€)	12 000 000	1 000 000	100 %	0	0 %					901 464	9 %			1 901 464	15,8 %
		Mise en accessibilité de la gare de Mauves sur Loire	340 000	72 000	42 %	36 000	42 %					43 000	51 %			151 000	44,4 %
		Mise en accessibilité gare de Couéron	700 000	341 702	98 %	170 851	98 %					170 851	98 %			683 404	97,6 %
		Suppression de la traversée voie piétonne (TVP) de Cordemais	1 000 000	0	0 %	0	0 %									0	0,0 %
		Modernisation de la gare routière de Nantes	1 300 000			1 186 302	91 %									1 186 302	91,3 %
		Renforcement des pôles d'échange multimodaux des gares connectées aux SERM : Saint-Pazanne (300 k€), Pornic (300 k€), Saint-Gilles-Croix-de-Vie (550 k€), Ancenis (300 k€), Montaigu (500 k€), Cholet (350 k€)	2 300 000			0	0 %									0	0,0 %
		Déploiement de parkings relais P+R : Ville au Denis (0,75 M€), Babinière (8,7 M€), les Sablières (0,8 M€), Estuaire (0,5 M€)	10 750 000	4 000 000	100 %	1 211 500	85 %					3 109 536	58 %			8 321 036	77,4 %
		Augmentation des capacités de stationnement (voitures et vélos) dans les gares du SERM : gares de Mauves, Couéron, Bouaye	1 090 000	202 620	37 %	0	0 %					327 000	100 %			529 620	48,6 %
		Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint Nazaire	29 480 000	5 616 322	86 %	2 604 653	37 %					4 551 851	29 %			12 772 825	43,3 %
		Services express régionaux métropolitains – Nantes/Saint Nazaire, Angers, Le Mans	106 440 000	21 786 103	38 %	5 385 463	30 %	4 765 000	59 %			5 996 651	25 %			37 933 216	35,6 %
Portuaire		Développement des plates-formes logistiques	Développement de nouvelles énergies (reconversion TC, courant de quai, hydrogène, e-carburant, captage de CO2...) : Etudes et Préparation de parcelles	5 000 000	225 000	15 %	0	0 %	243 057	12 %							468 057
	Modernisation de la forme-écluse Joubert (dont remplacement de la porte amont)		32 000 000	6 000 000	100 %	6 000 000	100 %	19 000 000	100 %			0	0 %			31 000 000	96,9 %
	Plateformes logistiques Plug & Play et capacités logistiques Montoir de Bretagne		15 000 000	600 000	13 %	0	0 %	10 087	0 %							610 087	4,1 %
	Régénération des ouvrages mobiles, formes et écluses de Saint-Nazaire		15 000 000	200 000	5 %	81 679	2 %	342 850	5 %			0	0 %			624 529	4,2 %
	Roulrier : Régénération et up-grade des postes roulriers de Montoir de Bretagne	10 000 000	2 100 000	100 %	2 057 069	100 %	2 936 036	50 %							7 093 105	70,9 %	
	Développement des plateformes logistiques	77 000 000	9 125 000	51 %	8 138 748	46 %	22 532 030	57 %			0	0 %			39 795 778	51,7 %	
Quai éolien off shore à Saint-Nazaire	35 000 000	2 142 857	14 %	2 142 857	14 %	24 367	2 %	142 857	14 %		0	0 %			4 452 938	12,7 %	
Opérations portuaires		112 000 000	11 267 857	34 %	10 281 605	31 %	22 556 397	56 %		142 857	14 %	0	0 %			44 248 716	39,5 %
Fluvial		Augmenter l'offre d'infrastructures fluviales adaptées aux usages a venir	1 400 000	67 914	5 %											67 914	4,9 %
		Création et animation d'un réseau d'acteurs autour du report modal vers le fleuve	50 000	0	0 %											0	0,0 %
		Étude permettant l'identification des flux captables pour du fret fluvial en complémentarité avec l'étude fret ferroviaire menée par la région	50 000	0	0 %											0	0,0 %
Opérations fluviales		1 500 000	67 914	5 %												67 914	4,5 %
Modes actifs	Création d'itinéraires cyclables		76 163 671	3 324 953	19 %	2 243 393	17 %			1 116 203	8 %	1 686 117	8 %	686 996	8 %	9 057 662	11,9 %
	Sécurisation d'itinéraires cyclables		45 270 000	3 595 000	30 %	749 500	18 %			2 235 365	12 %	2 135 395	19 %	0	0 %	8 715 260	19,3 %
Modes actifs			121 433 671	6 919 953	24 %	2 992 893	17 %			3 351 568	10 %	3 821 512	11 %	686 996	8 %	17 772 922	14,6 %
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique		Infrastructure BHNS Navette aéroport sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole dont route de Pornic et VM85, en dehors des infrastructures communes avec la ligne 8	6 800 000	2 650 000	78 %	1 422 952	84 %					909 940	54 %			4 982 892	73,3 %
		Aménagements d'intermodalité : liaisons modes actifs, cheminements piétons, stationnement vélo, parking relais, pôle d'échanges multimodal de la halte ferroviaire, études VRTC	7 400 000	265 048	6 %	0	0 %					543 427	33 %			808 475	10,9 %
		Voies d'entrecroisement entre les portes de Bouguenais et de Retz pour le parcours du BHNS	8 100 000	0	0 %	0	0 %					0	0 %			0	0,0 %
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique			22 300 000	2 915 048	21 %	1 422 952	33 %					1 453 367	33 %			5 791 367	26,0 %
TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits contractualisés			743 893 671	100 158 924	33 %	49 354 885	21 %	39 029 437	63 %	4 027 705	10 %	16 069 930	22 %	2 069 254	17 %	210 710 135	28,3 %

Annexe 8 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Mobilités 2023-2027 »

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire - VOLET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET MOBILITÉS 2023-2027

SYNTHÈSE des crédits engagés par l'ensemble des partenaires financiers (crédits contractualisés)

Volet	Sous-volet	Nature opération	Maquette (en €)	Crédits engagés au 31 décembre 2025						TOTAL GÉNÉRAL	
				État	Région	Départements	Agglomérations	SNCF Réseau / G&C – GPMNSN	Autres collectivités	Engagé cumulé	%/ maquette
Routier		Aménagement des routes	10 570 000	1 614 586	680 000	0	2 055 000	0	0	4 349 586	41,2%
		Désenclavement des routes	43 500 000	5 496 676	5 430 000	480 000	0	0	505 000	11 911 676	27,4%
		Développement des routes	63 000 000	610 884	423 000	53 280	766 000	0	0	1 853 164	2,9%
Opérations routières			117 070 000	7 722 146	6 533 000	533 280	2 821 000	0	505 000	18 114 426	15,5%
Ferroviaire	Réseau ferroviaire	Modernisation réseau structurant	73 350 000	41 972 590	11 684 000	0	1 977 400	9 921 878	0	65 555 868	89,4%
		Lignes du quotidien	135 110 000	2 413 928	6 487 171	0	0	669 533	0	9 570 632	7,1%
		Sécurisation des infrastructures pour le développement du transport ferroviaire	9 000 000	648 000	0	0	0	0	0	648 000	7,2%
		Études	5 000 000	68 360	64 110	0	0	0	0	132 470	2,6%
	Réseau ferroviaire		222 460 000	45 102 878	18 235 281	0	1 977 400	10 591 411	0	75 906 970	34,1%
	Accessibilité des gares et PEM hors SERM de Nantes		10 940 000	2 930 300	3 176 207	0	0	1 116 629	877 258	8 100 394	74,0%
	Fret ferroviaire		29 750 000	1 446 726	1 327 484	0	0	0	0	2 774 210	9,3%
Opérations ferroviaires			263 150 000	49 479 904	22 738 972	0	1 977 400	11 708 040	877 258	86 781 574	33,0%
SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans		SERM Ferroviaire	76 960 000	16 169 781	2 780 810	0	1 444 800	4 765 000	0	25 160 391	32,7%
		Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint-Nazaire	29 480 000	5 616 322	2 604 653	0	4 551 851	0	0	12 772 825	43,3%
Services express régionaux métropolitains – Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans			106 440 000	21 786 103	5 385 463	0	5 996 651	4 765 000	0	37 933 216	35,6%
Portuaire		Développement des plateformes logistiques	77 000 000	9 125 000	8 138 748	0	0	22 532 030	0	39 795 778	51,7%
		Quai Éolien offshore à Saint-Nazaire	35 000 000	2 142 857	2 142 857	142 857	0	24 367	0	4 452 938	12,7%
Opérations portuaires			112 000 000	11 267 857	10 281 605	142 857	0	22 556 397	0	44 248 716	39,5%
Opérations fluviales			1 500 000	67 914		0	0	0	0	67 914	4,5%
Modes actifs		Création d'itinéraires cyclables	76 163 671	3 324 953	2 243 393	1 116 203	1 686 117	0	686 996	9 057 662	11,9%
		Sécurisation d'itinéraires cyclables	45 270 000	3 595 000	749 500	2 235 365	2 135 395	0	0	8 715 260	19,3%
Modes actifs			121 433 671	6 919 953	2 992 893	3 351 568	3 821 512	0	686 996	17 772 922	14,6%
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique			22 300 000	2 915 048	1 422 952	0	1 453 367	0	0	5 791 367	26,0%
TOTAL engagé au 31/12/2025			743 893 671	100 158 924	49 354 885	4 027 705	16 069 930	39 029 437	2 069 254	210 710 135	28,3%

Annexe 9 – Tableau financier détaillé des crédits valorisés du volet « Mobilités 2023-2027 »

CRÉDITS VALORISÉS - « Infrastructures de transport et mobilités » 2023-2027					ÉTAT							RÉGION						
Volet	Intitulé Opérations	Coût total (en €)	État	Région	PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		
					Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%/eng	% crédits inscrits	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%/eng	% crédits inscrits
Routier	A11 - RD 323 - Barreau du diffuseur de l'Huisne sarthoise à l'axe Le Mans-Paris	10 600 000		3 000 000								3 000 000	100 %	3 000 000	100 %	0	0 %	0 %
	RD771 - Cossé-le-Vivien - Renazé (en Mayenne)	1 200 000		100 000								100 000	100 %	100 000	100 %	0	0 %	0 %
	RD357 – Est, axe le Mans - Saint-Calais, création de trois créniaux de dépassement	10 000 000		1 000 000								1 000 000	100 %	1 000 000	100 %	0	0 %	0 %
	RD962 (ex RN162) - Sud Mayenne - Anjou Bleu (Mayenne et Maine-et-Loire)	1 950 000		400 000								400 000	100 %	400 000	100 %	0	0 %	
	RD962 (ex RN162) - Laval - Mayenne	1 775 000		250 000								250 000	100 %	250 000	100 %	0	0 %	
	RD31 - Chailland - Ernée	1 500 000		250 000								250 000	100 %	250 000	100 %	0	0 %	
Opérations routières		27 025 000		5 000 000								5 000 000	100 %	5 000 000	100 %	0	0 %	0 %
Ferroviaire	Régénération ligne fret Sablé – Château-Gontier	33 900 000	11 900 000	11 900 000	11 900 000	100 %	11 900 000	100 %	8 510 007	72 %	72 %	11 900 000	100 %	8 451 157	71 %	8 324 054	98 %	70 %
	Atelier de maintenance Nantes Blottereau	58 000 000		58 000 000								58 000 000	100 %	58 000 000	100 %	17 850 658	31 %	31 %
	Atelier de maintenance étoile mancelle	71 000 000		71 000 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	0 %
	Cholet – Les Herbiers (réouverture aux voyageurs)	49 000 000	20 000 000	12 000 000		0	0 %	0	0 %	0	0 %	186 420	2 %	186 420	2 %	133 583	72 %	1 %
	Contournement sud de l'île de France – Massy-Valenton Ouest	172 000 000	56 600 000		56 600 000	100 %	56 600 000	100 %	32 300 000	57 %	57 %							
Rampe pour favoriser les mobilités douces en gare de Laval		1 000 000	350 000		350 000	100 %	350 000	100 %	105 000	30 %	30 %							
Opérations ferroviaires		384 900 000	88 850 000	152 900 000	68 850 000	77 %	68 850 000	77 %	40 915 007	59 %	46 %	70 086 420	46 %	66 637 577	44 %	26 308 295	39 %	17 %
Portuaire	Changement de la porte-écluse du port de commerce des Sables d'Olonne	2 500 000	750 000		750 000	100 %	750 000	100 %	0	0 %	0 %							
	Création de nouveaux pontons pour augmenter le trafic des bacs de Loire	5 000 000	1 400 000		1 400 000	100 %	1 400 000	100 %	700 000	50 %	50 %							
Opérations portuaires		7 500 000	2 150 000		2 150 000	100 %	2 150 000	100 %	700 000	33 %	33 %							
Mode actifs	Aménagement d'un axe magistral cyclable entre Nantes et Couëron	6 750 000	1 012 500		1 012 500	100 %	1 012 500	100 %	303 750	30 %	30 %							
	Aménagement d'un axe vélo entre Angers Beaucouzé et St Léger-de-Linières (rue de la liberté)	2 706 640	220 398		220 398	100 %	220 398	100 %	66 119	30 %	30 %							
	Aménagement d'une liaison cyclable du bourg aux Étourneaux le long de la RD14	1 046 859	218 737		218 737	100 %	218 737	100 %	65 621	30 %	30 %							
	Création d'une liaison douce cyclable par l'aménagement de 2 voies vertes	443 885	168 750		168 750	100 %	168 750	100 %	50 625	30 %	30 %							
	Création d'une passerelle cyclable et piétonne pour le franchissement de la Sèvre entre les communes de Gétigné et Cugand	1 217 700	608 850		608 850	100 %	608 850	100 %	487 080	80 %	80 %							
	Création d'un aménagement cyclable en site propre de type voie verte le long de la rivière de l'Oudon entre les communes déléguées de Segré et de la Chapelle-sur-Oudon.	1 444 143	555 193		555 193	100 %	555 193	100 %	166 558	30 %	30 %							
	Création d'un itinéraire cyclable intercommunal entre les communes de Mouchamps et des Herbiers	415 760	207 880		207 880	100 %	207 880	100 %	62 364	30 %	30 %							
	Création d'une passerelle piétons/cycles sur la Varenne à Ambrières les Vallées	862 058	431 029		431 029	100 %	431 029	100 %	129 309	30 %	30 %							
	Création de voies cyclables route de Château-Gontier et espace touristique du Mûrier	421 280	131 000		131 000	100 %	131 000	100 %	131 000	100 %	100 %							
	Liaison cyclable Treillières/Nantes	2 580 000	948 408		948 408	100 %	948 408	100 %	0	0 %	0 %							
	Liaison La Flèche – Malicorne-sur-Sarthe	2 023 999	324 447		324 447	100 %	324 447	100 %	97 334	30 %	30 %							
	Mobilité active boulevard des Jardiniers et Route du Mans	1 271 394	585 871		585 871	100 %	585 871	100 %	585 871	100 %	100 %							
	RD 113 – Aron – Mayenne	232 330	115 125		115 125	100 %	115 125	100 %	0	0 %	0 %							
	RD 207 – La Bazoge Montpinçon – Mayenne	484 500	240 600		240 600	100 %	240 600	100 %	0	0 %	0 %							
	RD 225 – Saint-Baudel – Mayenne	247 080	122 500		122 500	100 %	122 500	100 %	0	0 %	0 %							
Réalisation d'aménagements cyclables sur le boulevard Pierre Mendès-France (Mayenne)	475 025	237 512		237 512	100 %	237 512	100 %	237 512	100 %	100 %								
Réalisation d'une voie verte entre La Suze-sur-Sarthe et Malicorne-sur-Sarthe	1 632 087	218 047		218 047	100 %	218 047	100 %	65 414	30 %	30 %								
Réalisation de l'itinéraire cyclable "Centre-ville - Gare" desservant les commerces, écoles, collège, Quai des Sports, l'entreprise Prunier et le secteur des Landes	253 324	112 958		112 958	100 %	112 958	100 %	0	0 %	0 %								
Modes actifs		24 508 064	6 459 805		6 459 805	100 %	6 459 805	100 %	2 448 557	38 %	38 %							
Soutien aux transports collectifs et autres modes de transport	TCSP4 – BHNS CARENE	70 000 000	4 440 000		4 440 000	100 %	4 440 000	100 %	2 220 000	50 %	50 %							
	TCSP4 – BHNS Le Mans	63 200 000	6 880 000		6 880 000	100 %	6 880 000	100 %	3 979 151	58 %	58 %							
	TCSP4 – CETEX Nantes	98 200 000	2 130 000		2 130 000	100 %	2 130 000	100 %	1 704 000	80 %	80 %							
	TCSP4 – PEM Angers	3 899 001	530 000		0	0 %	0	0 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – PEM Cholet	9 744 151	1 240 000		49 257	4 %	49 257	4 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – Tramway Le Mans	55 000 000	2 070 000		2 070 000	100 %	2 070 000	100 %	1 418 749	69 %	69 %							
	TCSP4 – Tramway Nantes	184 000 000	17 950 000		17 950 000	100 %	17 950 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – VRTC RD178 CD44	6 280 000	1 010 000		1 010 000	100 %	1 010 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – VRTC RD723 CD44	7 760 000	1 420 000		1 420 000	100 %	1 420 000	100 %	0	0 %	0 %							
Réfection de la piste de l'aérodrome de Laval		800 000	250 000	150 000	250 000	100 %	250 000	100 %	250 000	100 %	100 %	150 000	100 %	150 000	100 %	150 000	100 %	100 %
Soutien aux transports collectifs et autres modes de transport		498 883 152	37 920 000	150 000	36 199 257	95 %	36 199 257	95 %	9 571 900	26 %	25 %	150 000	100 %	150 000	100 %	150 000	100 %	100 %
TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits valorisés		942 816 216	135 379 805	158 050 000	113 659 062	84 %	113 659 062	84 %	53 635 464	47 %	40 %	75 236 420	48 %	71 787 577	45 %	26 458 295	37 %	17 %

Annexe 10 – Tableau financier détaillé des crédits contractualisés État et Région du volet « Culture »

Objectif CPER	Opération	Coût total (en €)	ÉTAT	RÉGION	ÉTAT								RÉGION							
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ				PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			
					Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%/eng	% crédits inscrits		Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%	Au 31/12/2025	%/eng	% crédits inscrits	
4.4.1 - Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	Rénovation de l'Abbaye de Blanche Couronne	2 600 000	1 060 000	520 000	711 676	67,1%	711 676	67,1%	355 771	50,0 %	33,6%		520 000	100,0%	520 000	100,0 %	104 000	20,0 %	20,0%	
	Restauration de la Collégiale, des remparts et de la porte Saint Michel – Guérande	3 750 000	1 500 000	750 000	1 013 518	67,6%	985 518	65,7%	277 859	28,2 %	18,5%		750 000	100,0%	750 000	100,0 %	225 000	30,0 %	30,0%	
	Restructuration du Muséum d'histoire naturelle de Nantes	53 000 000	3 000 000	800 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	318 714	10,6 %	10,6%		800 000	100,0%	800 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0%	
	Restauration de la Grue Noire et son estacade	4 750 000	-	200 000		-		-		-	-		200 000	100,0%	200 000	100,0 %	186 954	93,5 %	93,5%	
	Restauration Abbaye de Cunault	6 000 000	2 400 000	1 500 000	53 413	2,2%	21 413	0,9%	0	0,0 %	0,0%		1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0%	
	Abbaye Royale de Fontevraud (crédits contractualisés)	14 000 000	4 500 000	7 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%		4 500 000	64,3%	4 500 000	64,3 %	1 320 000	29,3 %	18,9%	
	Abbaye Royale de Fontevraud (crédits valorisés)		2 500 000		1 593 535	63,7%	915 960	36,6%	157 191	17,2 %	6,3%									
	Réhabilitation du Château du Plessis-Macé	6 850 000		350 000									350 000	100,0%	350 000	100,0%	350 000	100,0 %	100,0%	
	Collégiale Saint-Martin à Angers	300 000		150 000									0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
	Musée de Jublains (site archéologique)	2 000 000		200 000									0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
	Abbaye Royale de l'Epau Rénovation bergerie - centre d'interprétation	2 400 000		720 000									720 000	100,0%	720 000	100,0%	0	0,0 %	0,0%	
	Restauration Église Notre Dame des Marais à la Ferté-Bernard	4 700 000		470 000									470 000	100,0%	470 000	100,0%	470 000	100,0 %	100,0%	
	Musée d'art moderne et contemporain à l'Abbaye de Sainte Croix	18 000 000	2 000 000	1 500 000	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	207 915	10,4 %	10,4%		1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	300 000	20,0 %	20,0%	
	Réhabilitation du musée Fontenay-le-Comte - mémorial de la résistance et de la déportation	3 500 000		500 000									500 000	100,0%	500 000	100,0%	0	0,0 %	0,0%	
	Rénovation de la muséographie de l'histoire de la Vendée - Les Lucs sur Boulogne	6 480 000		400 000									0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
Sous-objectif 4.4.1 - Faire rayonner le patrimoine historique des PDL		128 330 000	16 960 000	15 060 000	8 372 142	49,4%	7 634 567	45,0%	1 317 450	17,3 %	7,8%		11 810 000	78,4%	11 810 000	78,4%	2 955 954	0	19,6%	
4.4.2 - Moderniser les équipements d'enseignement supérieur	ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la musique)	11 000 000	2 500 000	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
Sous-objectif 4.4.2 - Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs		11 000 000	2 500 000	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
4.4.3 - Soutenir la création artistique et la culture	Construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur le site Saint-Serge (Le Chabada)	12 000 000	1 000 000	500 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
	Réhabilitation du Théâtre Universitaire – Nantes	1 657 376	600 000		600 000	100,0%	600 000	100,0%	180 000	30,0 %	30,0%									
	Réhabilitation des locaux de la chapelle du Geneteil – Centre d'art contemporain – Les Ursulines	5 000 000	250 000	500 000	250 000	100,0%	250 000	100,0%	0	0,0 %	0,0%		500 000	100,0%	500 000	100,0%	0	0,0 %	0,0%	
	Centre d'interprétation - Musée des Arts sacrés à Evron	3 148 575		500 000									0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
	Déménagement et extension du cinéma Le Concorde	6 800 000		300 000									300 000	100,0%	300 000	100,0%	300 000	100,0 %	100,0%	
Sous-objectif 4.4.3 - Soutenir la création artistique et la culture		28 605 951	1 850 000	1 800 000	850 000	45,9%	850 000	45,9%	180 000	21,2 %	9,7%		800 000	44,4%	800 000	44,4%	300 000	37,5 %	16,7%	
TOTAL Volet Culture		167 935 951	18 810 000	17 860 000	9 222 142	49,0 %	8 484 567	45,1 %	1 497 450	17,6 %	8,0 %		12 610 000	70,6 %	12 610 000	70,6 %	3 255 954	25,8 %	18,2 %	
Réserve (clause de revoyure)			3 690 000	4 640 000																
TOTAL			22 500 000	22 500 000	9 222 142	41,0 %	8 484 567	37,7 %	1 497 450	17,6 %	6,7 %		12 610 000	56,0 %	12 610 000	56,0 %	3 255 954	25,8 %	14,5 %	

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
6, quai Ceineray – BP 33515 – 44035 Nantes cedex 1
Téléphone : 02 40 08 64 84
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire>

RÉGION PAYS-DE-LOIRE
1, rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9
Téléphone : 02 28 20 50 00
<https://www.paysdelaloire.fr>

ISSN 1967 – 095